

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 10/II

Séance du lundi 30 juin 2003, seconde partie

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.), présidente**Sommaire**

Ordre du jour (voir bulletin N° 10/I, page 763)

Ouverture de la séance 828

Motion:

Octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation
 et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration
 avec Lausanne Région (M. Marc-Olivier Buffat). *Développement* 909
Discussion préalable 910

Préavis:

N° 2003/15	Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2002 (Administration générale et Finances)	829
	<i>Rapport</i> de M. Jean-Louis Blanc, président de la Commission permanente des finances, rapporteur	850
	<i>Discussion générale</i>	851
	Administration générale et Finances	858
	<i>Discussion</i>	859
	Direction de la sécurité publique	861
	<i>Discussion</i>	862
	Culture, Sports, Patrimoine	863
	<i>Discussion</i>	864
	Direction des travaux	865
	Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	865
	Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	867
	Direction des services industriels	869
	<i>Discussion générale</i>	871
N° 2003/24	Crédits supplémentaires pour 2003 (1 ^{re} série) (Administration générale et Finances)	872
	<i>Rapport</i> de M ^{me} Mireille Cornaz, rapportrice	902
	A. Budget de fonctionnement	902
	<i>Discussion</i>	904
	B. Autorisations d'achats	906
	C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif	907
	<i>Discussion</i>	907

Séance

du lundi 30 juin 2003, seconde partie

Membres absents excusés: M. Jacques Bonvin, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Gérard Chappuis, M^{me} Monique Cosandey, M. Roger Cosandey, M^{me} Fernande Heidegger, M. Grégoire Junod, M. Jacques Pernet, M. Pierre Santschi, M. Nelson Serathiuk, M. Filip Uffer.

Membres absents non excusés: M^{me} Anne Décosterd, M. Georges Glatz, M^{me} Nicole Grin, M^{me} Graziella Schaller.

Membres présents	85
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>100</u>

A 20 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

La présidente: – Point 3 de l'ordre du jour, préavis N° 2003/15, «Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2002», Commission permanente des finances. J'appelle à la tribune son président.

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2002

Préavis N° 2003/15

Lausanne, le 17 avril 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre *b*), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 100 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2002.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

- 1. Introduction**
- 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2002**
 - 2.1 Compte de fonctionnement*
 - 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 Bilan général*
- 3. Conclusion**

1. Introduction

Après des comptes 2001 fort satisfaisants, le bouclage des comptes 2002 fait apparaître un résultat qui peut être qualifié de préoccupant.

En effet, l'excédent des charges du compte de fonctionnement, qui atteignait 29,9 millions lors du vote initial du budget, a été augmenté ensuite à 49,1 millions par les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice. Il s'est encore aggravé de quelque 20 millions de francs pour atteindre 69,9 millions, en raison principalement de recettes fiscales n'ayant pas atteint les prévisions.

C'est en tout premier lieu le produit des impôts sur les personnes morales (-16,7 millions par rapport au budget et -45,2 millions par rapport aux comptes de 2001) qui est à l'origine de cette évolution défavorable. La dégradation de la conjoncture économique (dans les secteurs de la finance ainsi que de la communication notamment), combinée avec le rattrapage effectué en 2001 sur l'impôt des personnes morales, explique ces baisses importantes.

Quant au produit des impôts sur les personnes physiques, il est également resté en retrait du budget de 13,8 millions de francs, de même que celui relatif aux successions, ce dernier pour un montant de 6,4 millions de francs.

Le montant des investissements (dépense nette) s'est élevé à 97,4 millions contre 109,8 millions au budget. Le compte de fonctionnement dégage un modeste autofinancement de 8,7 millions, soit un taux de couverture des investissements de 8,9%, contre 104,8% l'année précédente. C'est donc une insuffisance d'autofinancement de 88,7 millions de francs qui apparaît pour l'exercice 2002, venant ainsi aggraver d'autant l'endettement.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2002:

COMPTES 2001	BUDGET 2002 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2002	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS
1 317 368 737.98	1 379 740 300	Total des charges	1 350 040 488.10	-29 699 811.90
1 316 501 596.17	1 330 623 700	Total des revenus		1 280 061 150.36
867 141.81	49 116 600	Excédent de charges		69 979 337.74
		COMPTÉ DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES
93 753 586.06	128 431 200	Total des dépenses	107 529 002.80	-20 902 197.20
19 669 716.44	18 593 000	Total des recettes		10 160 282.93
74 083 869.62	109 838 200	Investissements nets		97 368 719.87
		FINANCEMENT		
-74 083 869.62	-109 838 200	Investissements nets	97 368 719.87	-12 469 480.13
77 690 789.68	79 847 500	* Amortissements		90 561 850.06
845 645.25	-3 875 600	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve	11 872 498.14	7 996 898.14
-867 141.81	-49 116 600	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	69 979 337.74	20 862 737.74
		Insuffisance d'autofinancement		88 658 705.69
3 585 423.50	-82 982 900			5 675 805.69
77 669 293.12	26 855 300	* Autofinancement		8 710 014.18
				-18 145 285.82

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2002

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges
Budget initial	1 358 728 500.00	1 328 789 600.00	29 938 900.00
Crédits supplémentaires	21 011 800.00	1 834 100.00	19 177 700.00
Budget final	1 379 740 300.00	1 330 623 700.00	49 116 600.00
Comptes 2001	1 350 040 488.10	1 280 061 150.36	69 979 337.74
Ecarts	-29 699 811.90	-50 562 549.64	20 862 737.74
	-2.15%	-3.80%	42.48%

Le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2002 s'établit comme il suit:

	Comptes 2002	Budget 2002 + crédits sup- plémentaires	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1 350 040 488.10	1 379 740 300	-29 699 811.90	-2.15
30 Charges de personnel	422 101 932.72	423 545 100	-1 443 167.28	-0.34
31 Biens, services et marchandises	384 420 230.07	417 634 400	-33 214 169.93	-7.95
32 Intérêts passifs	81 560 242.27	85 747 000	-4 186 757.73	-4.88
33 Amortissements	99 156 551.72	87 594 900	11 561 651.72	13.20
35 Dédommagements à des collectivités publiques	159 871 132.60	159 080 900	790 232.60	0.50
36 Subventions accordées	69 824 404.85	71 103 600	-1 279 195.15	-1.80
38 Attributions aux réserves	4 463 520.58	5 073 800	-610 279.42	-12.03
39 Imputations internes	128 642 473.29	129 960 600	-1 318 126.71	-1.01
4 REVENUS	1 280 061 150.36	1 330 623 700	-50 562 549.64	-3.80
40 Impôts	439 299 264.10	477 470 000	-38 170 735.90	-7.99
41 Patentes, concessions	3 455 811.90	3 452 000	3 811.90	0.11
42 Revenus des biens	55 175 661.90	53 015 800	2 159 861.90	4.07
43 Taxes, ventes et prestations facturées	574 458 774.13	593 429 100	-18 970 325.87	-3.20
44 Part à des recettes sans affectation	4 155 523.85	3 613 000	542 523.85	15.02
45 Dédommagements de collectivités publiques	56 542 225.67	58 774 000	-2 231 774.33	-3.80
46 Subventions acquises	1 995 396.80	1 959 800	35 596.80	1.82
48 Prélèvements sur les réserves	16 336 018.72	8 949 400	7 386 618.72	82.54
49 Imputations internes	128 642 473.29	129 960 600	-1 318 126.71	-1.01
RESULTAT				
Excédent de charges	69 979 337.74	49 116 600.00	20 862 737.74	42.48

* * *

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES

– 29,7 mios

30 Charges de personnel

– 1,4 mio

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2002	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	422 101 932.72	423 545 100	-1 443 167.28	-0.3
Administration générale et finances	37 706 882.10	40 234 800	-2 527 917.90	-6.3
Sécurité publique	97 291 844.92	100 959 200	-3 667 355.08	-3.6
Culture, sports, patrimoine	27 587 429.57	27 703 500	-116 070.43	-0.4
Travaux	79 111 469.90	81 051 200	-1 939 730.10	-2.4
Enfance, jeunesse et éducation	62 492 189.13	63 472 800	-980 610.87	-1.5
Sécurité sociale et environnement	65 343 393.26	66 872 600	-1 529 206.74	-2.3
Services industriels	52 568 723.84	53 251 000	-682 276.16	-1.3
Economies salariales	0.00	-10 000 000	10 000 000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera au passage que les économies salariales anticipées au stade du budget, d'un montant de 10 millions, ont été dépassées, soit de 1,4 million.

31 Biens, services et marchandises

– 33,2 mios

	Comptes 2002	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	16 481 619.25	17 183 400	-701 780.75	-4.1
Achat d'eau, d'énergie (sans les SI) et de combustibles	24 855 568.97	25 496 700	-641 131.03	-2.5
Marchandises	15 011 042.13	14 949 700	61 342.13	0.4
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	31 230 986.12	35 228 800	-3 997 813.88	-11.3
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	14 628 185.45	14 892 700	-264 514.55	-1.8
Honoraires et prestations de services	50 884 403.66	54 530 100	-3 645 696.34	-6.7
Autres dépenses en biens, services et marchandises	24 780 149.71	25 037 500	-257 350.29	-1.0
Sous-total	177 871 955.29	187 318 900	-9 446 944.71	-5.0
Achats d'énergie des SI	206 548 274.78	230 315 500	-23 767 225.22	-10.3
Total	384 420 230.07	417 634 400	-33 214 169.93	-8.0

C'est dans ce chapitre, où les charges sont proportionnellement les moins liées, que se réalisent habituellement les plus importantes économies. En 2002, l'écart le plus important provient des achats d'énergie des SI, lesquels sont restés à près de 23,8 millions de francs en deçà des prévisions, notamment en raison de prix d'achats d'énergie inférieurs aux prévisions,

ainsi que de l'intégration, dans le budget, d'un timbre d'acheminement pour les productions de Lavey, l'Aboyeu et la turbine à gaz (TAG), selon les prescriptions de l'ancienne LME. Cet écart se décompose comme il suit :

(en mios de Fr.)

• Achats du Service du gaz	– 13,4
• Achats pour le chauffage à distance (gaz naturel, énergie-chaleur, huile légère)	– 2,4
• Achats d'électricité	– 8,0

Abstraction faite des achats d'énergie évoqués ci-dessus, l'on peut constater par ailleurs des économies de l'ordre de 10,2 millions de francs, dont :

(en mios de Fr.)

• Achats de fournitures, de compteurs et d'installations aux SI	1,0
• Achats d'énergie à la STEP	0,3
• Force motrice des stations de pompage du Service des eaux	0,2
• Entretien des bâtiments	0,5
• Entretien des installations du Service d'assainissement	0,7
• Entretien des installations techniques du Service des eaux	1,6
• Entretien des installations techniques des SI	0,7
• Autres frais d'entretien de matériel et de mobilier	0,5
• Honoraires, études, expertises	0,3
• Affranchissements, téléphones	1,0
• Frais de transports	0,3
• Autres prestations de services	2,0

32 Intérêts passifs

– 4,2 mios

Les emprunts à long terme effectués au cours de l'exercice 2002, d'un volume total de 375 millions de francs, ont bénéficié des conditions particulièrement favorables du marché des capitaux, lesquelles se sont révélées sensiblement inférieures à celles prévues au budget. En outre, la dette flottante, dont le volume moyen a été inférieur aux prévisions grâce notamment au bon résultat d'autofinancement enregistré en 2001, a pu être financée à des taux encore plus bas, d'où également des économies importantes.

33 *Amortissements*

+ 11,6 mios

	Comptes 2002	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	99 156 551.72	87 594 900	11 561 651.72	13.2
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	6 603 084.92	6 600 000	3 084.92	0.0
Autres pertes, défalcatons et moins-values	1 991 616.74	1 147 400	844 216.74	73.6
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	52 007 254.21	51 600 900	406 354.21	0.8
Amortissements du patrimoine administratif des SI	38 554 595.85	28 246 600	10 307 995.85	36.5

S'agissant des «autres pertes», il convient de relever une hausse importante de 73,6%, notamment au Contentieux (+ 0,126 million), au Groupe sanitaire (+ 0,2 million), à la Gestion du stationnement (+ 0,108 million – défalcation des macarons impayés) et au Service des eaux (+ 0,111 million).

Quant aux amortissements du patrimoine administratif, ils ont dépassé les prévisions en raison des importantes opérations de réactivations effectuées au Service des eaux (Travaux) ainsi qu'au Service de l'électricité.

35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

+ 0,8 mio

	Comptes 2002	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	159 871 132.60	159 080 900	790 232.60	0.5
Compte de régulation EtaCom	74 202 221.20	71 000 000	3 202 221.20	4.5
Participation à des entreprises de transports	30 858 601.60	31 750 000	-891 398.40	-2.8
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	726 807.40	798 000	-71 192.60	-8.9
Participation au déficit de l'Etat de Vaud	5 776 767.00	5 600 000	176 767.00	3.2
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1 752 630.00	1 830 000	-77 370.00	-4.2
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	4 255 766.70	4 370 000	-114 233.30	-2.6
Facture sociale	41 341 896.00	42 824 900	-1 483 004.00	-3.5
Autres dédommagements	956 443	908 000	48 442.70	5.3

La contribution nette versée au compte de régulation EtaCom, calculée initialement à raison d'environ 620 francs par habitant, a été révisée pour passer à quelque 684 francs, d'où un dépassement de l'ordre de 7,8 millions, partiellement compensé par une restitution de 0,9 million concernant l'exercice 2001, puis d'un correctif de 3,7 millions pour 2002, d'où un dépassement final de 3,2 millions environ.

On peut relever que la participation aux entreprises de transports a bénéficié également d'une ristourne de 0,9 million en correction de l'exercice 2001.

Quant au détail de la facture sociale, il s'établit comme il suit :

	Comptes	Budget	Ecart
	fr.	fr.	fr.
Facture sociale			
Total	41 341 896.00	42 824 900	-1 483 004.00
Enseignement spécialisé	3 195 785.00	3 289 700	-93 915.00
PC AVS/AI et LAVAmal	18 503 433.00	18 667 100	-163 667.00
Prévoyance et aides sociales	11 771 294.00	12 514 500	-743 206.00
Protection de la jeunesse	3 579 044.00	3 382 900	196 144.00
Hébergement médico-social	4 292 340.00	4 970 700	-678 360.00

Rappelons que c'est à partir de 2002 que la répartition de la facture sociale entre le Canton et les Communes a été modifiée, la part communale passant de 33% à 40%, cette participation étant augmentée à 45% en 2003, puis à 50% dès 2004.

36 Subventions accordées

– 1,3 mio

	Comptes 2002	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	69 824 404.85	71 103 600	-1 279 195.15	-1.8
Administration générale et finances	3 766 712.54	3 967 800	-201 087.46	-5.1
Sécurité publique	80 209.40	83 100	-2 890.60	-3.5
Culture, sports, patrimoine	29 778 692.42	29 911 000	-132 307.58	-0.4
Enfance, jeunesse et éducation	17 497 221.24	17 898 400	-401 178.76	-2.2
Sécurité sociale et environnement	18701569.25	19 243 300	-541 730.75	-2.8

En raison de la mise en application des mesures EtaCom, la subvention au Conservatoire est restée de 0,433 million de francs inférieure aux prévisions, l'Etat ayant versé une participation à la section d'art dramatique. En outre la part aux charges d'intérêts des sociétés immobilières (Office du logement) a été surévaluée de 0,250 million de francs.

38 Attributions aux réserves

– 0,6 mio

	Comptes 2002	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	4 463 520.58	5 073 800	-610 279.42	-12.0
Fonds de péréquation des PFO	7 375.58	50 000	-42 624.42	-85.2
Fonds de régularisation des loyers	145.00	1 000	-855.00	-85.5
Fonds du Service des eaux	478 000.00	1 150 400	-672 400.00	-58.4
Fonds des SI	3 978 000.00	3 872 400	105 600.00	2.7

Aux PFO, la stagnation du chiffre d'affaires a contribué à réduire l'excédent de revenus, lequel est viré dans un fonds de péréquation.

Par ailleurs, suite au transfert du Service des eaux à la Direction des travaux, les attributions aux réserves ont été réduites.

39
49**Imputations internes**

– 1,3 mio

Un niveau moyen du patrimoine administratif à amortir légèrement inférieur aux prévisions a provoqué un écart de quelque 0,7 million de francs sur la facturation interne des intérêts.

REVENUS

– 50,6 mios

40 **Impôts**

– 38,2 mios

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2002	Budget 2002	Comptes 2001
	fr.	fr.	fr.
Total	439 299 264.10	477 470 000	494 529 089.95
Produit de l'impôt :			
– sur le revenu	266 301 601.45	282 800 000	266 643 206.45
– sur la fortune	35 066 823.70	33 000 000	34 205 917.65
– perçu des étrangers	7 008 125.40	6 400 000	6 545 309.20
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	781 231.15	800 000	712 454.85
– sur le bénéfice	59 382 877.10	77 000 000	103 617 306.30
– sur le capital	12 884 112.40	12 000 000	13 878 590.75
– foncier	25 245 782.95	25 000 000	25 020 661.15
– complémentaire sur les immeubles	3 345 568.15	3 000 000	3 599 749.85
Droits de mutation sur les transferts imm.	8 093 419.90	9 000 000	6 490 130.90
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	15 579 705.80	22 000 000	27 655 265.95
– sur les divertissements	5 370 066.10	6 200 000	5 907 076.90
– sur les chiens	239 950.00	270 000	253 420.00

Inférieures de 8% (– 38,2 millions) aux prévisions établies et de 11,2% (– 55,2 millions) aux résultats des comptes 2001, les recettes fiscales de l'année 2002 sont marquées par un fort recul de l'impôt des personnes morales et de l'impôt sur les successions et donations. Les recettes de l'impôt des personnes physiques sont demeurées stables par rapport à l'année 2001.

L'impôt sur le **bénéfice** des personnes morales est inférieur de 22,9% à la prévision établie (– 17,6 millions), alors que l'impôt sur le **capital** enregistre une progression de 7,4% (+ 0,9 million). Tous deux sont en forte régression par rapport aux résultats des comptes 2001, soit une diminution respective de 42,7% (– 44,2 millions) et de 7,2% (– 1 million). La chute constatée est à la mesure de l'augmentation exceptionnelle enregistrée au cours de l'exercice 2001. Cette dernière avait pour origine des résultats particulièrement élevés dans le secteur bancaire et celui des communications notamment, aujourd'hui en fort recul.

Par ailleurs, des mesures d'organisation particulière de la taxation des personnes morales ont gonflé artificiellement les recettes de l'exercice 2001 par rapport à celles des exercices 1999 et 2000.

Le produit de l'impôt sur le **revenu** des personnes physiques est quant à lui demeuré stable par rapport aux comptes 2001. Toutefois, comme en 2001, ce résultat est inférieur aux prévisions établies. Fondé sur l'analyse de la conjoncture des années de calcul de l'impôt (1999 et 2000), années marquées par une nette reprise de la marche des affaires, les budgets 2001 et 2002 prévoyaient une augmentation de 8% de l'impôt par rapport aux derniers résultats des comptes connus (1999) : cette progression n'a finalement été que de 6,7%.

Malgré un nombre de bordereaux largement plus important en 2002 (640) qu'en 2001 (591), l'impôt sur les **successions** et les donations est inférieur de plus de 12 millions (- 43,7%) à celui de l'exercice 2001. Il est également inférieur de 6,4 millions (- 29,2%) à ce que prévoyait le budget initial. Il est utile de rappeler qu'en 2001, deux successions seulement étaient à l'origine de la moitié de l'impôt facturé pour l'année entière.

La diminution du produit de l'impôt sur les **divertissements** est principalement liée à l'absence de grands spectacles au cours de l'année 2002, ainsi qu'à une baisse sensible de fréquentation des salles de cinéma (- 14%).

42 Revenus des biens

+ 2,2 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2002	2002	fr.	%
	fr.	fr.		
	55 175 661.90	53 015 800	2 159 861.90	4.1
Intérêts	3 921 858.94	4 260 000	-338 141.06	-7.9
Revenu des immeubles du patrimoine financier	26 790 244.30	25 650 000	1 140 244.30	4.4
Revenu des biens du patrimoine administratif	23 754 241.67	22 546 800	1 207 441.67	5.4
Autres revenus	709 316.99	559 000	150 316.99	26.9

Au Service des impôts, de la caisse et du contentieux, les intérêts moratoires sont restés à 0,5 million au-dessous des prévisions.

Au Service des gérances, le produit des immeubles du patrimoine financier a procuré des revenus supplémentaires pour 1,4 million de francs.

L'amélioration de l'occupation des parkings-relais a permis par ailleurs de dépasser les revenus prévus par Gestion du stationnement de 0,555 million de francs.

43 Taxes, ventes et prestations facturées

– 19,0 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2002	2002	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	85 452 668.48	86 199 000	-746 331.52	-0.9
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	59 154 862.52	62 710 100	-3 555 237.48	-5.7
Frais facturés à des tiers, remboursements	11 744 246.81	10 909 700	834 546.81	7.6
Amendes	13 902 993.50	13 000 000	902 993.50	6.9
Autres contributions	17 502 008.47	12 508 800	4 993 208.47	39.9
Sous-total	187 756 779.78	185 327 600	2 429 179.78	1.3
Ventes d'énergie des SI	386 701 994.35	408 101 500	-21 399 505.65	-5.2
	574 458 774.13	593 429 100	-18 970 325.87	-3.2

A l'instar des achats, les ventes d'énergie des SI sont restées inférieures aux prévisions, à savoir :

(en mios de Fr.)

- Ventes de gaz (en progression, mais surévaluée) – 9,3
- Ventes d'énergie-chaleur (en baisse en raison de conditions climatiques favorables) – 6,5
- Ventes d'électricité (en progression, mais surévaluée) – 4,5
- Vente de la production d'électricité de l'usine de Lavey (inférieure à la moyenne multiannuelle pour des raisons hydrologiques) – 1,1

Les principaux autres écarts enregistrés dans ce chapitre sont les suivants :

(en mios de Fr.)

- Prestations du Groupe sanitaire 0,5
- Finances d'entrée dans les installations sportives – 0,4
- Taxes liées au traitement des eaux usées – 2,2
- Accueil d'enfants 0,5
- Multimédia (télé-réseau, télécom, Internet) 0,9
- Prestations de diagnostics du Service commercial des SI – 0,7
- Ventes d'eau – 3,2
- Versements de l'ECA pour les dommages de «Lothar» 0,3
- Amendes 0,9
- Facturation du Service du cadastre aux crédits d'investissements 0,5
- Facturation des SI aux crédits d'investissements (intérêts et prestations) 6,1
- Abonnements à Internet 0,6

44 Part à des recettes sans affectation

+ 0,5 mio

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, en légère amélioration par rapport à ces dernières années, a dépassé les prévisions de 0,43 million de francs.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

– 2,2 mios

	Comptes 2002	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	56 542 225.67	58 774 000	-2 231 774.33	-3.8
Fonds de péréquation EtaCom	1 470 772.00	1 500 000	-29 228.00	-1.9
Participation des collectivités publiques aux charges du Service de secours et d'incendie (SSI)	9 707 451.52	9 987 000	-279 548.48	-2.8
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1 204 808.00	1 491 000	-286 192.00	-19.2
Participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	25 292 933.85	25 007 300	285 633.85	1.1
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3 171 293.00	3 829 700	-658 407.00	-17.2
Participation cantonale aux charges du Centre social régional (CSR)	6 399 206.00	6 973 100	-573 894.00	-8.2
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	8 119 391.65	8 396 000	-276 608.35	-3.3
Autres dédommagements	1 176 369.65	1 589 900.00	-413 530.35	-26.0

Relevons que des participations cantonales aux charges du Groupe sanitaire ainsi que du Centre social régional sont encore attendues pour l'exercice 2002.

En outre, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des autres communes de 0,7 million de francs.

46 *Subventions acquises*

+ 0 mio

	Comptes 2002	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	1 995 396.80	1 959 800	35 596.80	1.8
Subventions cantonales et fédérales pour les forêts	915 421.45	900 000	15 421.45	1.7
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	548 415.40	500 000	48 415.40	9.7
Subventions cantonales pour les activités sociales et sanitaires	264 160.00	264 200	-40.00	0.0
Autres subventions	267 399.95	295 600	-28 200.05	-9.5

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

48 *Prélèvements sur les réserves*

+ 7,4 mios

	Comptes 2002	Budget 2002	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	16 336 018.72	8 949 400	7 386 618.72	82.5
Fonds de régularisation des loyers	2 009.50	1 000	1 009.50	101.0
Fonds de péréquation de la STEP	2 366 400.80	1 260 400	1 106 000.80	87.7
Fonds des SI	13 967 608.42	7 688 000	6 279 608.42	81.7

Le produit de la taxe d'épuration ayant été sensiblement inférieur aux charges nettes, le Fonds de péréquation a dû être sollicité dans une mesure beaucoup plus large que prévu.

Aux Services industriels, les prélèvements supplémentaires par rapport au budget sont les suivants :

(en mios de Fr.)

- Prélèvement sur le Fonds de péréquation du gaz pour compenser la hausse du prix du gaz par rapport au prix de référence 4,3
- Prélèvement sur le Fonds de péréquation du chauffage à distance pour compenser la hausse du prix du gaz par rapport au prix de référence 0,9
- Prélèvement sur le Fonds spécial des SI en faveur du chauffage à distance (pour compenser le règlement d'un ancien litige avec un fournisseur, pour un montant de 0,45 mio, un autre prélèvement prévu à 0,178 mio n'ayant pas été effectué) 0,3
- Prélèvement sur le Fonds de péréquation du Service de l'électricité pour compenser la baisse de production de l'usine de Lavey 1,0

* * *

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	95 700 209.72	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	7 835 335.99	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		798 234.03
Prêts et participations permanentes	4 465 043.05	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	326 648.07	
Subventions et recettes pour investissements		9 970 715.13
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		189 567.80
Investissements nets		97 368 719.87
	108 327 236.83	108 327 236.83
FINANCEMENT		
Investissements nets	97 368 719.87	
Amortissement du patrimoine administratif		90 561 850.06
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	69 979 337.74	
Diminution des provisions et fonds de renouvellement	11 872 498.14	
Insuffisance d'autofinancement		88 658 705.69
	179 220 555.75	179 220 555.75

Les dépenses nettes d'investissements 2002 se sont établies à 97,4 millions de francs, soit environ 12,5 millions de francs de moins qu'au budget, respectant ainsi la limite des 100 millions fixée par la Municipalité, tout en étant en nette progression par rapport aux dépenses de 2001 (74,1 millions de francs).

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'est, quant à lui, gravement dégradé, n'atteignant que 8,7 millions, contre 26,9 millions au budget et 77,7 millions aux comptes de 2001. Il en résulte un degré d'autofinancement des investissements nets de 8,9% seulement, taux sans comparaison avec celui de 104,8% enregistré l'année dernière.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2002:

	Dépenses 2002	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de francs)</i>	
<u>Culture, Sports, Patrimoine</u>		
Réfection et transformation du parc de Montchoisi	5,4	4,0
<u>Travaux</u>		
Réaménagement et réfection des quais d'Ouchy et création d'un tronçon de la «Serpentine»	1,5	0,8
Construction d'un nouveau passage sous la voie ferrée Lausanne–Berne, à la Perraudettaz	1,5	1,8
Entretien et amélioration des collecteurs d'eaux usées	2,0	3,4
Entretien et amélioration de diverses installations de la STEP	1,6	3,2
Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry	11,0	3,0
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	3,6	2,2

	Dépenses 2002	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en mios de francs)</i>	
<u>Enfance, Jeunesse et Education</u>		
Construction d'un complexe scolaire à Bois-Gentil	2,4	0,1
Extension et transformation du collège d'Entre-Bois	9,4	9,0
Construction d'un collège en remplacement du pavillon scolaire de Provence	2,9	1,5
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires	3,5	2,0
<u>Services industriels</u>		
Remplacements et extensions ordinaires	13,7	9,0
Construction d'une chaufferie à Malley	1,9	0,8
Rénovation et modernisation des équipements informatiques de Pierre-de-Plan	1,7	2,0
Restructuration partielle des réseaux à haute tension (50 kV et 125 kV)	2,2	4,0

2.3 Bilan général

Dès 1999, dans la perspective de la libéralisation des marchés, la Municipalité a décidé d'opérer par étapes des réactivations au travers notamment d'un rééchelonnement de l'amortissement des installations techniques et de la facturation aux investissements des prestations du personnel SI ainsi que des intérêts intercalaires. Les plus-values ont été utilisées pour effectuer des amortissements extraordinaires dans certains secteurs et pour constituer diverses provisions. Le détail de ces opérations est présenté de manière synthétique dans le tableau ci-après.

	Total	2002	2001	1999
<u>REVALORISATIONS NETTES</u>	<u>503 985 825.96</u>	<u>237 330 600.00</u>	<u>113 594 977.72</u>	<u>153 060 248.24</u>
Services généraux (MAGESI et immeubles administratifs)	15 565 000.00	15 565 000.00		
<i><u>Réseaux de distribution :</u></i>				
– Electricité	374 825 848.24	221 765 600.00		153 060 248.24
– Gaz	46 224 767.58		46 224 767.58	
– Eaux	67 370 210.14		67 370 210.14	
<u>UTILISATION</u>	<u>503 985 825.96</u>	<u>237 330 600.00</u>	<u>113 594 977.72</u>	<u>153 060 248.24</u>
<i><u>Amortissements spéciaux :</u></i>	<i><u>181 482 924.08</u></i>	<i><u>0.00</u></i>	<i><u>28 422 675.84</u></i>	<i><u>153 060 248.24</u></i>
– Multimédia	61 437 555.13		2 380 406.89	59 057 148.24
– Lavey	2 913 400.00			2 913 400.00
– Production solaire	534 000.00			534 000.00
– Production d'eau	7 304 800.00		7 304 800.00	
– Chauffage à distance	90 555 700.00			90 555 700.00
– Comptabilité	1 616 510.83		1 616 510.83	
– Bâtiments hors exploitation	3 718 996.50		3 718 996.50	
– Participations (Avenis - DigiTV - ASIG)	942 000.00		942 000.00	
– Fonds du stationnement	9 353 592.00		9 353 592.00	
– Abattoirs	3 106 369.62		3 106 369.62	
<i><u>Attribution aux provisions :</u></i>	<i><u>322 502 901.88</u></i>	<i><u>237 330 600.00</u></i>	<i><u>85 172 301.88</u></i>	<i><u>0.00</u></i>
– pour insuffisance d'amortissement	214 202 901.88	171 030 600.00	43 172 301.88	
– pour égalisation des résultats	66 300 000.00	66 300 000.00		
– pour pertes sur titres	12 000 000.00		12 000 000.00	
– pour pertes sur débiteurs	30 000 000.00		30 000 000.00	

Après les opérations ci-dessus, le bilan se présente comme il suit :

	2002	2001
1 ACTIF	2 395 932 940.74	2 263 086 587.97
Patrimoine financier	653 260 207.18	665 141 013.95
10 Disponibilités	11 061 313.29	14 167 519.59
100 Caisse	463 815.55	408 600.15
101 Chèques postaux	10 369 193.66	13 061 017.39
102 Banques	228 304.08	697 902.05
11 Avoirs	317 149 026.48	334 821 283.98
112 Impôts à encaisser	217 334 532.09	231 785 232.66
115 Débiteurs	99 814 494.39	103 036 051.32
12 Placements	302 244 067.35	294 411 215.70
120 Titres	604 209.50	638 954.50
122 Prêts	4 782.20	21 252.10
123 Immeubles	301 635 075.65	293 751 009.10
13 Actifs transitoires	22 805 800.06	21 740 994.68
Patrimoine administratif	929 646 410.70	856 539 540.89
14 Investissements	844 319 036.64	770 670 420.97
140 Terrains	6 494 001.65	2 493 072.95
141 Ouvrages de génie civil	767 827 980.09	548 875 917.91
143 Bâtiments	208 688 811.30	191 998 140.94
145 Forêts	13 005 499.00	13 005 499.00
146 Véhicules, machines et matériel	22 207 920.29	20 600 139.82
147 Marchandises et approvisionnements	9 982 231.02	10 780 465.05
149 Autres biens	30 315 495.17	26 089 487.18
Provision pour insuffisance d'amortissement	-214 202 901.88	-43 172 301.88
15 Prêts et participations permanentes	69 422 413.26	67 253 076.46
Prêts et participations permanentes	81 422 413.26	79 253 076.46
Provision pour risques de pertes sur titres	-12 000 000.00	-12 000 000.00
16 Subventions d'investissements	2 359 926.47	4 602 788.70
17 Autres dépenses à amortir	13 545 034.33	14 013 254.76
18 AVANCE A FINANCEMENT DE LA GESTION DU STATIONNEMENT	22 448 194.57	20 807 242.58
19 DECOUVERT	790 578 128.29	720 598 790.55
 COMPTES D'ORDRE		
Impôt sur les réserves de crise (compte bloqué à la BCV)	10 645.80	10 645.80
Contrepartie des cautionnements et des garanties	171 344 055.91	177 491 794.77
Contrepartie de la garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL	475 513 943.85	441 934 164.50

	2002	2001
2 PASSIF	2 395 932 940.74	2 263 086 587.97
Engagements	2 327 098 136.40	2 184 020 237.48
20 Engagements courants	93 491 569.71	100 390 587.74
200 Créanciers	79 916 673.60	88 205 301.67
206 Comptes courants créanciers	3 741 873.75	3 489 011.62
209 Autres engagements courants	9 833 022.36	8 696 274.45
21 Dettes à court terme	39 500 000.00	120 000 000.00
210 Banques	39 500 000.00	120 000 000.00
22 Dettes à moyen et à long termes	2 006 000 000.00	1 832 000 000.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1 081 000 000.00	1 164 000 000.00
223 Emprunts par obligations	925 000 000.00	668 000 000.00
23 Engagements envers des entités particulières	24 419 860.88	21 700 191.30
232 Fondations	2 918 662.11	2 591 507.27
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	21 501 198.77	19 108 684.03
24 Provisions	103 157 370.86	36 814 274.26
240 Provision pour risques de pertes sur débiteurs	36 000 000.00	36 000 000.00
241 Provision pour risques non assurés	857 370.86	814 274.26
243 Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	66 300 000.00	0.00
25 Passifs transitoires	60 529 334.95	73 115 184.18
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	46 386 609.77	58 259 107.91
283 CONTREPARTIE AVANCE A FINANCEMENT DE LA GESTION DU STATIONNEMENT	22 448 194.57	20 807 242.58
COMPTES D'ORDRE		
Contribuables assujettis à l'impôt sur les réserves de crise	10 645.80	10 645.80
Cautionnements et garanties	171 344 055.91	177 491 794.77
Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL	475 513 943.85	441 934 164.50

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **Fr. 217 334 532.09**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2002 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2002 mais non encore encaissés au 31 décembre 2002.

115 Débiteurs **Fr. 99 814 494.39**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2002.

120 Titres **Fr. 604 209.50**

Le portefeuille des titres du patrimoine financier est composé essentiellement de 2735 actions de la SI «La Vidynette SA», 425 actions de la SI «Le Geai» et de 861 actions de la Banque Cantonale Vaudoise, de Fr. 125.– de nominal, dont l'évaluation a dû être ramenée à la valeur fiscale de Fr. 80.–.

123 Immeubles **Fr. 301 635 075.65**

Voici les éléments constitutifs de ces biens du patrimoine financier (en millions de francs) :

Terrains disponibles	79,9
Domaines agricoles	3,7
Vignobles	5,6
Bâtiments locatifs	173,0
Constructions en cours	5,5
Terrains grevés de droits de superficie à titre onéreux	34,0

L'augmentation de ce poste par rapport à 2001 résulte, d'une part, des travaux à plus-values effectués principalement sur les immeubles Beaumont 4-8 (2,5 millions), Haldimand 2/Arlaud 3 (1,1 million), Grand-Pré 5 (1,1 million) et Port 5-7 (1,0 million) et, d'autre part, par des acquisitions pour 3,1 millions de francs, essentiellement dans la région de la Clochatte. Ce poste a par ailleurs été diminué pour 1 million environ, suite essentiellement à des transferts au patrimoine administratif, les ventes étant demeurées à un niveau insignifiant.

13 Actifs transitoires **Fr. 22 805 800.06**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, de même que certaines prestations à facturer.

Patrimoine administratif	Fr. 929 646 410.70
L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs):	
Solde au 1 ^{er} janvier 2002	856 540
Investissements bruts	107 529
	<u>964 069</u>
dont à déduire:	
– Recettes d'investissements	10 160
– Amortissements	90 562
	<u>100 722</u>
	863 347
Réactivations	237 331
Attribution à la provision pour insuffisances d'amortissement	– 171 031
Solde au 31 décembre 2002	<u>929 647</u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants:

• **14 Investissements du patrimoine administratif** **Fr. 844 319 036.64**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

La forte augmentation constatée sous ce poste du bilan provient principalement des réactivations évoquées ci-avant.

Voici, à titre indicatif les éléments constitutifs des investissements des SI, qui constituent la partie prépondérante de ce chapitre (en millions de francs):

Installations des Services généraux (immeubles administratifs, MAGESI)	42,5
Installations du Service du gaz	101,1
Installations du Service du chauffage à distance	3,9
Installations du Service de l'électricité	439,7
Antenne urbaine, télécom, Internet	p.m.

• **15 Prêts et participations permanentes** **Fr. 69 422 413.26**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, des Services industriels (EOS, Boisy TV SA, Gaznat, principalement).

La hausse constatée dans ce chapitre provient principalement de l'acquisition d'actions GEDREL SA (3,4 millions de francs), ainsi que d'actions aux SI.

Relevons à ce sujet que pour préparer sa défense face aux pressions du marché et à la concurrence des grands groupes européens, la société EOS SA a subi une profonde restructuration. En particulier, un Conseil des pouvoirs publics a été créé. Il est présidé par M. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'état.

EOS holding SA a été constituée le 26 mars 2002. Son capital-actions, repris par les actionnaires distributeurs romands grâce à des apports en nature est de 1'690'000 actions nominatives de Fr. 100.–, soit 169'000'000 de francs. La Ville de Lausanne est actionnaire pour 20,06%, soit pour 33'895'000 francs. Ce montant a été financé par la cession de 290'950 actions nominatives de Fr. 100.– d'EOS SA et de 4000 actions nominatives de Fr. 1000.–, libérées à 30%, d'Avenir Trading SA. La valeur nominale des actions en possession des SI a ainsi passé de 30'295'000 francs à 33'895'000 francs, ce qui représente une progression favorable pour la Ville de Lausanne de 3'600'000 francs.

• **16 Subventions d'investissements** **Fr. 2 359 926.47**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques.

• **17 Autres dépenses à amortir** **Fr. 13 545 034.33**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 «Investissements» ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

• **18 Avance à financement de la gestion du stationnement** **Fr. 22 448 194.57**

Cette rubrique mémorise les résultats d'exploitation du centre de charges 2601 «Gestion du stationnement», avec contrepartie au passif sous chiffre 283. L'augmentation de ce poste correspond donc à l'excédent de charges enregistré en 2002.

19 Découvert **Fr. 790 578 128.29**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs):

Etat au 1 ^{er} janvier 2002	720 599
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2002	<u>69 979</u>
Etat au 31 décembre 2002	<u>790 578</u>

PASSIF

21 Dettes à court terme **Fr. 39 500 000.00**

Le niveau de la dette flottante s'est fortement réduit suite aux consolidations effectuées compte tenu des conditions favorables offertes pour les emprunts à long terme (voir tableau ci-dessous).

22 Dettes à moyen et à long termes **Fr. 2 006 000 000.00**

Au cours de l'exercice 2002, les opérations suivantes ont été réalisées:

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Emprunt public	125 000 000	3.625	2002 - 2013
Emprunt public	125 000 000	3.625	2002 - 2009
Assurance	15 000 000	3.480	2002 - 2011
Emprunt public	110 000 000	3.375	2002 - 2011
Total	375 000 000		
Remboursements			
Assurance	10 000 000	7.000	1992 - 2002
Assurance	5 000 000	6.750	1992 - 2002
Assurance	5 000 000	6.750	1992 - 2002
Assurance	5 000 000	6.750	1992 - 2002
Caisse de pensions	3 000 000	6.750	1992 - 2002
Assurance	5 000 000	4.375	1994 - 2002
Assurance	20 000 000	4.375	1994 - 2002
Emprunt public (dénonc. anticipée)	100 000 000	6.750	1992 - 2004
Assurance	1 000 000	7.000	1992 - 2002
Assurance	3 000 000	7.000	1992 - 2002
Assurance	1 000 000	6.875	1992 - 2002
Assurance	10 000 000	5.200	1995 - 2002
Caisse de pensions	10 000 000	5.125	1995 - 2002
Assurance	10 000 000	5.125	1995 - 2002
Assurance	3 000 000	5.500	1994 - 2002
Assurance	10 000 000	5.750	1994 - 2002
Total	201 000 000		
Augmentation des emprunts consolidés	174 000 000		

232 Fondations **Fr. 2 918 662.11**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique **Fr. 21 501 198.77**

Les disponibilités de cinq fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt. Le détail de ces fondations et fonds spéciaux figure à la fin de la brochure annuelle des comptes.

24 Provisions **Fr. 103 157 370.86**

La forte augmentation enregistrée sous cette rubrique provient de la création d'une provision pour égalisation des résultats du Service de l'électricité de 66,3 millions de francs, suite aux réactivations opérées aux Services industriels.

25 Passifs transitoires **Fr. 60 529 334.95**

Pour l'essentiel, cette rubrique est constituée des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2002.

28 Fonds de renouvellement et réserves **Fr. 46 386 609.77**

L'évolution de ce poste s'explique comme il suit (en milliers de francs):

Solde au 1 ^{er} janvier 2001		58 259
Attribution:		
– au fonds de péréquation des PFO	7	
– au fonds de renouvellement du Service des eaux	478	
– aux réserves des SI	<u>3 978</u>	4 463
Prélèvements:		
– sur le fonds de régularisation des loyers	– 2	
– sur le fonds de péréquation de la STEP	– 2 366	
– sur les réserves des SI	<u>– 13 968</u>	– 16 336
Solde au 31 décembre 2002		<u>46 386</u>

Le poste se compose de la manière suivante:

	2002	2001
	<i>(en milliers de francs)</i>	
• Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	200	200
• Fonds régularisation des loyers	47	49
• Fonds de péréquation des PFO	1 056	1 049
• Fonds de péréquation de la STEP	3 062	5 428
• Fonds de renouvellement du Service des eaux	8 437	7 959
• Fonds spécial de réserve des SI	18 357	20 655
• Fonds de renouvellement du Service du gaz et du chauffage à distance	2 269	2 071
• Fonds de péréquation du Service du gaz	3 001	7 263
• Fonds de péréquation du chauffage à distance	133	1 058
• Fonds de renouvellement du Service de l'électricité	1 722	1 453
• Fonds de péréquation du Service de l'électricité	<u>8 102</u>	<u>11 074</u>
Total	<u>46 386</u>	<u>58 259</u>

5. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

*Le Conseil communal de Lausanne,*vu le préavis N° 2003/15 de la Municipalité, du 17 avril 2003;
où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*décide:*

d'approuver les comptes de 2002 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2003/15, du 17 avril 2003.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel BrélazLe secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Les membres du Conseil ayant tous reçu le rapport il y a quelques jours, je vous propose de me borner à en faire une lecture partielle, soit de la partie générale et des conclusions¹. Il est évident que je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions.

La présidente : – Je vous remercie de votre sagesse, Monsieur !

Rapport de M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

Introduction

Le résultat du bouclage des comptes de l'exercice 2002 tranche avec celui de l'exercice précédent. Il donne raison aux personnes qui, lors du traitement des comptes 2001 et du budget 2002, exprimaient leur inquiétude pour l'évolution future de la situation financière de la Ville face à la dégradation de la conjoncture. En effet, les chiffres illustrent parfaitement cette évolution :

- les comptes 2001, influencés positivement par des éléments extraordinaires, présentaient un déficit de moins de Fr. 1 million ;
- le budget 2002 présenté au Conseil en décembre 2001 laissait apparaître un excédent de charges de fonctionnement de Fr. 29,9 millions ;
- celui-ci, augmenté par les crédits supplémentaires, atteint Fr. 49,1 millions ;
- finalement, le bouclage 2002 débouche sur un déficit de près de Fr. 70 millions.

Alors que le compte des investissements était en recul en 2001 à Fr. 74,1 millions, en 2002, il augmente pour présenter un solde de Fr. 97,4 millions. L'autofinancement se monte à 8,7 contre Fr. 77,7 millions en 2001, soit un taux de couverture des investissements passant de 104,8 % à 8,9 %.

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement boucle sur un excédent de charges de Fr. 69,9 millions alors que le budget prévoyait, après impact des crédits supplémentaires, un résultat de Fr. 49,1 millions. L'écart entre le budget et les comptes se

¹Le rapport du président de la Commission permanente des finances est édité ici *in extenso*.

monte donc à Fr. 20,9 millions, correspondant à 42,5 % de l'excédent de charges budgétisé.

Si les charges sont inférieures de Fr. 29,7 millions par rapport au budget, c'est au niveau des revenus que se situe la mauvaise surprise, ceux-ci étant inférieurs de Fr. 50,6 millions aux prévisions.

Les *Charges de personnel* sont inférieures au budget de Fr. 1,4 million. Dans les comptes 2001, les charges de personnel se montaient à Fr. 403 millions. Elles ont augmenté de 4,7 %, soit Fr. 19 millions, pour atteindre Fr. 422 millions. Cela correspond à un effectif au 31 décembre 2002 de 4256 personnes correspondant à 3632 EPT contre 4079 personnes correspondant à 3503 EPT au 31 décembre 2001. En 2002, la Ville a connu une augmentation de personnel correspondant à 129 EPT.

Les charges d'achats de *Biens, services et marchandises* sont inférieures au budget de Fr. 33,2 millions. Cet écart comprend Fr. 23,8 millions d'achats d'énergie des SI. Cette différence est essentiellement due aux prix d'achat inférieurs aux prévisions.

Les *Intérêts passifs* sont inférieurs au budget de Fr. 4,2 millions en raison des conditions favorables du marché malgré une augmentation des dettes à court et à long terme de Fr. 93,5 millions.

Les *Amortissements* sont supérieurs au budget en raison des opérations de réactivations effectuées au Service des eaux et au Service de l'électricité.

Les *Dédommagements à des collectivités publiques* sont supérieurs au budget de quelque Fr. 790'000.– et en augmentation par rapport à 2001 de Fr. 5,97 millions. L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que la contribution au compte de régulation EtaCom, calculée initialement à Fr. 620.– par habitant, a été révisée pour passer à Fr. 684.–. Cela a entraîné un dépassement de Fr. 7,8 millions, partiellement compensé par une restitution de Fr. 0,9 million concernant 2001, puis d'un correctif de Fr. 3,7 millions pour 2002, d'où un dépassement de Fr. 3,2 millions. De plus, la Commune a bénéficié d'une ristourne concernant la participation aux entreprises de transports portant sur 2001 et d'une participation à la facture sociale moins élevée que prévu de Fr. 1,4 million.

Les *Attributions aux réserves* ont été inférieures de Fr. 610'000.– au montant budgétisé. Il s'agit pour l'essentiel de l'attribution au Fonds du Service des eaux.

Au chapitre des revenus, la déception vient de la rubrique *Impôts*. En effet, si les recettes sur les impôts des personnes physiques sont restées stables par rapport à 2001, elles sont inférieures au budget 2002. Les impôts sur les sociétés confirment le ralentissement conjoncturel. Ainsi, alors que les comptes 2001 présentaient des rentrées d'impôts sur les bénéfices de Fr. 103,6 millions, le budget 2002

de Fr. 77 millions, le produit 2002 se monte à Fr. 59,4 millions, soit un montant inférieur au budget de 22,9% et aux comptes 2001 de 42,7%. L'impôt sur le capital à Fr. 12,9 millions est en revanche supérieur au budget de Fr. 900'000.–, soit 7,4%, mais inférieur aux comptes 2001 de Fr. 1 million, soit 7,2%.

Les *Revenus des biens* sont supérieurs au budget de Fr. 2,1 millions, malgré le fait que les intérêts moratoires aient été inférieurs de Fr. 0,5 million. Cela est dû pour l'essentiel aux immeubles du patrimoine financier qui ont procuré des recettes supplémentaires pour Fr. 1,4 million, à l'amélioration de l'occupation des parkings-relais et à la hausse des encaissements du stationnement pour Fr. 0,6 million brut.

Les *Taxes, ventes et prestations facturées* sont inférieures au budget de Fr. 19 millions, soit de 3,2%. Ce chiffre s'explique grâce au fait qu'à l'instar des achats, les ventes d'énergie des SI sont restées inférieures au budget de Fr. 21,4 millions. Le résultat net des autres éléments de cette rubrique dépasse le budget de Fr. 2,4 millions.

Les *Dédommagements de collectivités publiques* sont inférieures au budget de Fr. 2,2 millions.

Les *Prélèvements sur les réserves* dépassent le budget de Fr. 7,4 millions en raison du dépassement de Fr. 6,3 millions sur les Fonds des SI et de Fr. 1,1 million sur le Fonds de péréquation de la STEP.

Compte des investissements du patrimoine administratif

Les dépenses nettes d'investissements 2002 se montent à Fr. 97,4 millions, soit en très nette progression par rapport à 2001 où elles s'élevaient à Fr. 74,1 millions. Néanmoins, le niveau des investissements 2002 se situe dans la cible du programme de législature.

L'autofinancement s'est lui très fortement réduit en n'atteignant que Fr. 8,7 millions contre Fr. 26,9 millions au budget et Fr. 77,7 millions aux comptes de 2001. Il en résulte un degré d'autofinancement de 8,9%, alors que celui-ci était de 104,8% en 2001.

Bilan général

Depuis 1999, dans la perspective de la libéralisation des marchés, la Municipalité a décidé d'opérer par étapes des réactivations au travers d'un rééchelonnement de l'amortissement des installations techniques, de la facturation aux investissements des prestations du personnel des SI et des intérêts intercalaires. Celles-ci se répartissent en Fr. 221,8 millions sur le réseau de distribution de l'électricité et Fr. 15,5 millions sur les services généraux et les immeubles administratifs, soit un total de Fr. 237,3 millions. Ces plus-values ont été attribuées pour Fr. 171 millions à la provision pour insuffisance d'amortissement et pour Fr. 66,3 millions à la provision pour égalisation des résultats.

L'endettement (à court et à long terme) passe de Fr. 1 milliard et 950 millions à Fr. 2 milliards et 45 millions. Si la charge d'intérêts est aujourd'hui supportable grâce à une situation de taux bas, elle n'est pas garantie sur le long terme. Le jour où les taux remonteront, le choc risque d'être dur.

Les engagements hors bilan ont retenu l'attention des membres de la Commission. En effet, ces engagements conditionnels, s'ils se réalisaient, pourraient peser très fortement sur les comptes de la Ville. Il faut toutefois relever que l'essentiel des cautionnements porte sur des prêts avec garantie hypothécaire. Signalons qu'ils augmenteront très fortement en 2003 en raison de la caution de Fr. 100 millions accordée par la Ville dans le cadre du projet m2. La garantie de la Ville en faveur de la Caisse de pensions passe de Fr. 442 millions à Fr. 476 millions. Cette augmentation est très importante en raison de l'évolution de la situation de la Caisse. Rappelons que la garantie de la Commune porte sur le minimum prescrit par la LPP et non sur l'entier des prestations. Si c'était le cas, ce montant serait très fortement supérieur.

Voilà, Madame la Présidente. J'en ai terminé avec la partie générale.

La présidente: – Merci. J'ouvre une discussion générale.

Discussion générale

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Au moment de commenter les comptes de notre Ville, on pourrait être tenté de distribuer les bonnes et mauvaises notes ou, de façon moins précise, les évaluations à la manière d'EVM. Mais tel n'est pas mon propos. Ce n'est pas du tout dans cet esprit que je vais exprimer le point de vue et l'inquiétude du groupe libéral, s'agissant des comptes qui font apparaître une péjoration non seulement par rapport à ceux de l'année 2001, mais également par rapport au budget qui n'est pas tenu. D'habitude, et c'était presque une tradition, les comptes bouclés présentaient un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires. Tel avait aussi été le cas, on s'en souvient, des comptes 2001 pratiquement équilibrés, qui permettaient même d'autofinancer complètement les nouveaux investissements. Mais, je l'avais relevé à l'époque à cette tribune, l'embellie n'était que conjoncturelle, presque fortuite, car essentiellement due à des rentrées fiscales plus importantes que prévues.

Structurellement, les finances lausannoises sont toujours aussi déséquilibrées et le seront encore longtemps, si aucune mesure corrective n'est prise dans l'intervalle. Alors que nous sommes tout alentour témoins de redimensionnements, parfois même hélas de coupes sombres dans les entreprises, d'investissements différés et renvoyés à des temps meilleurs, presque rien n'a changé dans la mentalité de notre Exécutif, qui semble n'avoir pas compris qu'il faut parfois réduire la voile pour affronter le gros temps. J'en veux pour preuve le fait que pour expliquer le déficit

qui se creuse au point d'atteindre Fr. 70 millions, on invoque presque exclusivement une insuffisance de rentrées fiscales. Et si cela ne suffit pas, on mettra en exergue les reports de charges du Canton sur la Commune. Mais jamais ou presque, on ne se demande sérieusement quelles dépenses, quelles prestations non essentielles pourraient être supprimées dans le cadre des compétences et responsabilités admises, afin de réaliser des économies. Et pourtant, il faut être capable en certains cas de faire plus avec moins. Le résultat est que, hors imputations internes et amortissements, les comptes 2002 font apparaître une augmentation des charges de plus de Fr. 54 millions par rapport aux comptes 2001 et des investissements qui ne peuvent plus être financés que par l'emprunt.

Presque Fr. 19 millions – soit 4,7% – d'augmentation de charges de personnel, alors que le renchérissement n'est que de l'ordre de 1%. Fr. 4 millions de plus pour les subventions. Voilà des signes qui ne trompent pas. Le lourd navire communal continue sur sa lancée, sans l'ombre d'une correction de trajectoire. Jusqu'à quand? Faudra-t-il que les intérêts de la dette, actuellement de Fr. 80 millions, franchissent le cap des Fr. 100 millions par an, et que la cotation de Standard & Poor's pour Lausanne recule de quelques points?

Mesdames et Messieurs, c'est avec une réelle inquiétude pour l'avenir que je formule ces remarques. Bien sûr, nous payons aussi aujourd'hui l'insouciance et le laxisme dans la gestion des exercices précédents. Mais on est en droit de se demander si les choses ont réellement changé, lorsqu'on constate la réaction quasi instinctive de rejet d'un certain service de l'Administration à la simple idée de faire l'objet d'un audit extérieur. «Un audit chez nous? Pas question! Nous savons comment nous fonctionnons. C'est optimal. On ne pourrait rien améliorer. Il est exclu que de bonnes idées puissent venir de l'extérieur. Et si cela ne va pas, c'est qu'il manque encore quelques personnes...» Une telle attitude, vous en conviendrez, ne peut augurer d'une réelle volonté de progresser.

Je m'en tiendrai à ces quelques simples constats et ne vais pas vous donner ici de pistes pour améliorer la situation. C'est un exercice qui, selon nous, relève plutôt de la discussion sur le budget. Néanmoins – et je tiens à le dire – le groupe libéral appuiera la Municipalité de façon constructive dans tous ses efforts pour optimiser le fonctionnement de l'Administration communale et comprimer les dépenses. On en trouve une amorce, c'est vrai, dans le préavis sur l'Agenda 21, 3^e volet², et dans quelques autres décisions toutes récentes.

En conclusion, dans l'impossibilité d'accepter délibérément les comptes 2002, qui résultent d'une gestion des affaires avec laquelle nous n'avons souvent pas pu nous identifier, mais aussi dans l'impossibilité de les refuser, car ils ne font finalement que refléter cette bien triste réalité, le

groupe libéral s'abstiendra lors du vote des conclusions de ce préavis.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Six des sept directions de notre Municipalité bouclent leurs comptes avec un excédent de charges finalement inférieur à ce qui était prévu au budget augmenté des crédits supplémentaires, cela va de soi, voire avec des recettes supérieures pour l'une ou l'autre par rapport au budget. La Commission permanente des finances a peut-être l'habitude un peu fâcheuse – résultant d'un certain manque de temps – de trop comparer les comptes au budget et d'en arriver parfois même à dire que si l'on dépense moins que ce qui était inscrit au budget, on fait des économies. Une manière de voir à laquelle les Ecologistes ne se rallient pas. Il serait plus utile et opportun de comparer comptes à comptes, pour considérer l'évolution effective d'une année à l'autre, plutôt que de se borner à relever la différence entre chiffres théoriques et chiffres réels.

L'accident, si je puis dire, est venu d'Administration générale et Finances, où les comptes ont été plombés – je ne mentionne que les deux causes principales – par une réduction des recettes fiscales – toujours par rapport à ce qui était budgétisé – et par une augmentation du poids de la facture sociale que veut bien nous transférer le Canton – toujours par rapport à ce qui était prévu. Cela a fait les titres de la presse lorsque la Municipalité l'a annoncé, puis tout est retombé dans le train-train favorisé par la chaleur de ce mois de juin. Qui se soucie finalement des comptes de la Commune et de leur bouclage, tant que la caisse communale peut payer? Néanmoins, on peut espérer que cet événement fâcheux, survenu à l'une des directions de la Municipalité, ait provoqué une sorte d'électrochoc salutaire.

On peut mentionner encore, à titre anecdotique, que les ventes d'eau ont été décevantes l'année passée. Mais parions qu'en cet exercice 2003, M. le directeur des Eaux pourra revoir ses records à la hausse!

Les comptes auraient été encore pires si le jeu des attributions et prélèvements sur les réserves – réserves qui se répartissent dans diverses directions – n'avait pas permis d'améliorer les apparences. Vous aurez constaté, en page 7 du cahier bleu, que les attributions aux réserves ont été de Fr. 600'000.–, en chiffre rond, inférieures à ce qui avait été prévu, mais qu'en revanche, les prélèvements ont été de Fr. 7,4 millions supérieurs à ce qui avait été budgétisé. Soit au total une différence de Fr. 8 millions, qui sont autant d'excédents de charges apparaissant de manière moins visible dans le bouclage des comptes de fonctionnement.

Mais les comptes appartiennent au passé, l'année 2002 est terminée. Qu'en sera-t-il du futur et que pouvons-nous imaginer en perspective? La part de la facture sociale va encore s'alourdir de 40 à 45%, puis de 50% l'année suivante, comme annoncé. Autrement dit, une augmentation de 10% de la facture sociale représentera au moins

²Préavis N° 2003/26 du 12 juin 2003.

Fr. 4 millions de plus qui viendront grever nos comptes, par rapport aux chiffres de 2002, sous réserve de leur modification. Par ailleurs, la conjoncture économique ne vire pas particulièrement à l'optimisme, en dépit des faux prophètes qui annoncent perpétuellement le retour des hirondelles pour demain. Par voie de conséquence, la facture sociale risque de s'alourdir encore davantage, alors que les recettes fiscales ne vont pas forcément progresser, sauf éventuellement cette année-ci de manière transitoire, sous l'effet peut-être favorable du changement de système de taxation entré en vigueur en janvier dernier.

Bref, les comptes 2002 ne révèlent rien qui soit choquant par rapport à ce que nous avions prévu. Si nous avons mal estimé, ce n'est pas au moment du bouclement qu'il faut le regretter. Adoptons donc ces comptes. Le groupe des Verts vous y invite. En revanche, il est urgent d'examiner les problèmes qui se poseront dans le futur proche quant aux comptes des exercices à venir. Et cette analyse commencera certainement par l'examen du 3^e volet d'Agenda 21, dont vous avez fait vos délices une partie de ce week-end, je n'en doute pas!...

M^{me} Andrea Egli (POP): – Sujet de ce soir: le mauvais résultat des comptes 2002. Un déficit de Fr. 70 millions, malgré les Fr. 69 millions de recettes des Services industriels, intéressantes pour notre Commune et que nous pourrions conserver grâce au vote contre la privatisation du marché de l'électricité par la population suisse.

La Commission permanente des finances nous dit d'abord dans son rapport que cela était prévisible et, plus loin, que ça ne l'était pas... De deux choses l'une: soit c'était prévisible – et la Municipalité et ce Conseil communal sont alors superflus – soit ce n'était pas prévisible et ce ne serait alors que de l'agitation politique. Il faut se décider!

N'en déplaise à M. Dallèves, le groupe POP et Gauche en mouvement pense qu'une aussi forte diminution des recettes fiscales – environ Fr. 40 millions de moins que budgétisés – n'était pas complètement prévisible. L'impôt sur les personnes morales a baissé de Fr. 90 millions pour le Canton, dont Fr. 46 millions pour Lausanne. Plus de la moitié, c'est très lourd pour elle.

La droite réclame plus de sévérité dans la distribution du RMR et de l'ASV. Elle trouve aussi que la Ville en fait trop pour le logement subventionné par rapport aux autres Communes. Evidemment, certaines Communes ne font rien, mais demandent à Lausanne d'assumer la charge de leurs habitants souffrant de problèmes dans ce domaine... C'est bien facile! Comme d'habitude, la droite s'attaque au social.

Le groupe POP et Gauche en mouvement, en revanche, trouve qu'un certain luxe dans le domaine des travaux publics, comparativement aux pays avoisinants, est à revoir. Mais il ne faut pas oublier que si le chômage continue d'augmenter, les recettes de l'impôt des personnes physiques et morales persisteront à baisser. Nous demandons

donc que la Ville exige du Canton une lutte accrue contre la fraude fiscale. Où serait alors l'autonomie communale, tant vantée lors de la discussion sur le taux unique? N'oublions pas non plus les disparités fiscales entre les Communes et le manque de participation de l'Etat et des autres Communes aux tâches incombant à une Ville centre comme la nôtre. Lors de la bascule d'EtaCom, nos municipaux députés n'ont pas tous forcément défendu le rôle de Lausanne comme Ville centre. Aucun critère allant dans ce sens n'a été retenu. C'est regrettable.

Voilà quelques-unes de nos propositions, mais nous n'accepterons pas des mesures touchant le personnel ou le social. En effet, notre société néolibérale provoque une marginalisation de plus en plus importante. Nous ne pouvons pas tolérer une diminution du soutien à ces personnes. Notre rôle est de faire en sorte que les liens sociaux se maintiennent le mieux possible.

Cent vingt-neuf équivalents plein temps nouveaux, dont une partie à la Direction de la sécurité publique – cela devrait plaire à une bonne partie de ce Conseil – et l'autre à l'accueil d'enfants. Soulignons que tout cela découle de décisions de notre Conseil et qu'il n'y a pas eu une opposition massive et concrète de la droite. Mais relevons aussi un nombre plus important que prévu de grossesses dans le personnel d'accueil de la petite enfance, qui démontrent une certaine confiance dans nos services en ce domaine de la part de celles qui s'en occupent!

A Travaux, nous constatons comme d'habitude la diminution la plus importante de charges du personnel. C'est aussi une direction où la pénibilité physique du travail est très grande. Notre groupe s'en est déjà préoccupé à diverses reprises. Nous ne pouvons que demander une fois encore à son municipal de prendre quelques mesures pour atténuer ce problème.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation du nombre d'électeurs et de votants, ainsi que des naturalisations. L'appoint du droit de vote des étrangers, depuis l'année prochaine, permet d'espérer une plus importante participation des habitants à la chose publique.

Le nombre d'utilisateurs des parkings-relais est en augmentation, lui aussi. Après avoir été fortement décriés, ils se sont finalement imposés et les usagers potentiels ont bien souscrit à cette mesure. Leur importance n'est plus à démontrer. Autant de voitures de moins en ville, autant de pollution évitée aussi et plus d'un demi-million de francs encaissé. Pas de quoi se plaindre, bien au contraire! La phase suivante sera d'améliorer nos transports publics. Quelques pas ont été réalisés dans ce sens, mais ils ne peuvent être qualifiés que de minimes par rapport aux besoins latents.

Des comptes mauvais, soit! Nous ne pouvons pas dire que c'était à ce point prévisible. Mais tout dépend des causes, des mesures promises prises au budget. Le groupe POP et

Gauche en mouvement est persuadé que ce que nous investissons dans le social, pour nos enfants et tous les secteurs précarisés, est un investissement pour l'avenir. Il n'y a pas de meilleur investissement. Il n'en est pas de plus important.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Churchill déclarait en 1940: «Je vous promets du sang, de la sueur et des larmes.» Les conditions ont heureusement changé. Et ce n'est plus le Blitz qui nous menace. La comparaison demeure toutefois valable du fait que nous ne devons pas nous bercer d'illusions et nous imaginer benoîtement que nous vivrons des lendemains meilleurs. Lors de l'annonce du déficit de quasi Fr. 70 millions des comptes 2002, le communiqué municipal disait sa volonté d'augmenter les recettes et de diminuer les charges. Face à la banalité du constat, nous serions tentés de sourire. Mais une analyse rapide de cette phrase historique ne prête plus du tout à rire.

Augmentation des recettes signifie facturation plus élevée des prestations, des fournitures et des loyers. Donc augmentation des charges pesant sur les acheteurs, les locataires, les utilisateurs. Diminution des charges signifie faire plus avec moins: compression des emplois, des salaires, des prestations sociales, réduction de l'offre sociale – et j'en passe. Toute proportion gardée, le résultat pour les Lausannois, ainsi que pour le personnel de l'Administration, sera effectivement de la sueur et des larmes. Nous ne pouvons compter sur un hypothétique redressement de la conjoncture pour inverser cette tendance. Quand bien même un microclimat lausannois particulièrement favorable l'inverserait, les reports de charges de la Confédération sur les Cantons, et des Cantons aux Communes, auraient tôt fait d'en gommer le bénéfice. Nous devons donc, en tant qu'élus, apporter un soin tout particulier à l'examen des préavis qui nous seront proposés, sachant que dans le choix des priorités, nous serons fatalement pris au piège de la contradiction entre nos options déclamatoires – et notamment électorales – et la réalité du terrain. Pris au piège également de la vision relative à la symétrie des sacrifices, forcément antinomiques, entre la gauche et la droite de ce parlement. Pris au piège enfin de la tendance au repli sur soi, notamment en matière d'investissements et ses conséquences sur l'économie locale, en termes d'emplois, de pouvoir d'achat et donc de fiscalité. Nous devons décider, en notre âme et conscience, si les gros chantiers à venir – le stade, le Flon, le TML, le MCBA – dans ce que nous pourrions décider, sont des investissements porteurs, ou si nous ne sommes désormais plus capables que de gérer notre grisaille au quotidien, dans un climat d'affrontement politique exacerbé, car chacun sait que les difficultés financières n'ont jamais amené la paix dans les ménages. La Voie du Centre va donc accepter les comptes 2002 – pourrait-elle d'ailleurs les refuser autrement que dans un geste politique inutile et gratuit? – tout en renonçant à toute illusion sur le budget 2004. Toute tentative de redressement comportera inmanquablement ces deux contraintes imparables: la douleur et la durée. Nous ne pourrions faire l'économie de mesures qui feront mal. Elles feront mal longtemps.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Au discours rassurant de l'exercice 2001 succèdent aujourd'hui des propos plus alarmistes. Que s'est-il donc passé en une année, qui autorise des prises de position si différentes? Il s'agit d'abord de ne pas avoir la mémoire trop courte. En effet, si vous restez le nez sur les préavis que l'on nous distribue, vous agirez ainsi. Les comptes 2000 ont bouclé sur un déficit de Fr. 42 millions. En 2001, le résultat était équilibré. En 2002, le manco se monte à Fr. 70 millions. Comme les perspectives financières pour les années futures ne sont pas bonnes, la situation est catastrophique et le temps de prendre des mesures drastiques paraît venu. Ce faisant, vous commettrez une erreur de jugement.

Partant d'une analyse sereine de la situation, vous obtiendrez un constat différent. Il faut quitter la vision comptable, pour une vision plus économique et politique. En effet, la comptabilité est à l'économie ce que le thermomètre est à la maladie. La lecture en est instructive, mais elle ne suffit pas pour poser un diagnostic. Grâce à cette autre vision, vous vous souviendrez que les comptes 2001 comprenaient des recettes concernant en fait les années antérieures: une réalité comptable empirée d'environ Fr. 30 millions. Vous intégrerez des reports de charges que la Commune assume. Cette politique, menée par la même majorité de centre droite à l'échelon cantonal et fédéral, doit cesser!

Le dernier plan d'assainissement de M. Villiger, les décisions irresponsables en matière de fiscalité prises par les Chambres fédérales et certaines initiatives d'une certaine droite majoritaire et institutionnelle, qu'elle soit fédérale ou cantonale, ne visent qu'à réduire au maximum les capacités d'interventions publiques. Les Socialistes s'opposent à ces méthodes, en considérant qu'un effort collectif est nécessaire et accepté quand il s'agit d'offrir à notre communauté un cadre de vie agréable et propice au bien-être familial. Ils critiquent avec force l'ensemble des mesures qui toutes, tôt ou tard, aboutiront à faire payer l'échelon le plus proche des citoyens, à savoir les Communes et, en leur sein, les maillons les plus faibles, les contribuables de condition modeste ou les familles de classe moyenne.

Depuis des années, Lausanne a engagé des efforts de rationalisation et d'économie. Alors même que nous pourrions envisager d'atteindre notre but, l'Autorité supérieure reporte des millions de charges et la conjoncture nous arrache des poches un montant d'environ Fr. 40 millions. Dix ans d'efforts réduits à très peu de chose. J'ai de plus en plus l'impression que d'aucuns comprennent le fédéralisme comme le moyen le plus simple de faire payer à l'échelon inférieur des tâches ou des missions que l'échelon supérieur n'a pas le courage de supprimer. Une telle attitude tranche singulièrement avec certains discours du 1^{er} Août prônant l'autonomie communale et la responsabilisation des élus proches des citoyens. Ce constat enclenche systématiquement un discours sur la dette, fardeau des générations futures, et des mesures à prendre pour l'alléger.

L'Etat s'endette, certes. Les entreprises et les particuliers aussi. En Suisse, la dette privée est plus élevée que la dette publique. Ainsi, pour le canton, l'endettement hypothécaire dépasse à lui seul les Fr. 30 milliards, alors que la dette de toutes les collectivités publiques est évaluée à environ Fr. 20 milliards. Personne n'a eu l'idée saugrenue de demander au secteur privé de retrouver l'équilibre budgétaire et de rembourser son endettement. A l'aune de ce seul critère, beaucoup de personnes, d'entreprises ou de collectivités vivent au-dessus de leurs moyens. Qui dit dette, dit crédit. Que se passerait-il dans notre économie si l'on se limitait à nos dépenses courantes? Eh bien, nous minerions la croissance, parce que la consommation serait fortement réduite et notre épargne collective – AVS, 2^e pilier, par exemple – ne trouverait tout simplement pas de placements permettant d'assurer des revenus futurs! Le crédit des pouvoirs publics est l'investissement. En investissant, nous faisons le pari que l'amélioration des infrastructures, des conditions cadres, du niveau de formation, de la sécurité sociale, porte en elle le germe de retombées positives pour toute la collectivité. Ainsi, si l'Etat recourt à l'emprunt pour financer les biens publics à forte externalité, c'est positif pour l'économie et les citoyens. L'enjeu n'est donc pas le recours à l'emprunt, mais le jugement sur la pertinence de l'investissement.

Les Socialistes pensent qu'il est utile d'investir dans la prise en charge préscolaire des enfants, les parents pouvant ainsi occuper des emplois et participer à la création de valeurs ajoutées; dans la formation, gage d'intégration dans la vie professionnelle; dans la culture et la sécurité sociale, afin de lutter contre les inégalités sociales, le sentiment d'insécurité et permettre d'améliorer la vie en communauté; dans les infrastructures importantes, pour que les milieux économiques trouvent un terreau fertile à leurs activités. Les Socialistes seront donc très attentifs, ces prochains mois, aux projets d'investissements soumis à l'aune de ces retombées positives. Nous nous félicitons, par ailleurs, que la Ville maintienne un haut niveau d'investissements.

Pour revenir aux comptes 2002, nous relevons qu'ils sont surtout mauvais pour des raisons conjoncturelles et de reports de charges. En effet, toutes les directions, sauf une, ont respecté les budgets votés. Pour l'avenir, nous attendons que les tâches de Ville centre, telles que décrites dans le préavis récemment présenté par la Municipalité, soient non seulement reconnues par le Canton et les Communes environnantes, mais aussi et surtout cofinancées. Et ce au plus vite et au maximum de la fourchette calculée, soit aux environs de Fr. 90 millions. Toutefois, compte tenu des pièges tendus par la Confédération et le Canton, de la conjoncture toujours très anémique et ses effets pervers sur les recettes fiscales, la Commune n'aura pas d'autre choix que de prendre des mesures pour maintenir une situation aussi stable que possible à court terme, dans l'attente des contributions du Canton et des autres Communes. Les Socialistes le regrettent, mais sont prêts à assumer sereinement leurs responsabilités dans le cadre des budgets à venir, toujours dans le respect de la solidarité et de la

justice sociale. Le groupe socialiste, avant de vous recommander de voter les comptes 2002, souhaitait insister sur ces éléments très importants, liés à l'environnement de nos finances publiques.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Le groupe radical ne peut que s'associer aux cris alarmistes précédemment émis. Tant pour les comptes 2002 que pour ceux de 2003, car selon les estimations, le déficit annoncé aujourd'hui d'environ Fr. 50 millions risque bien de dépasser les Fr. 100 millions! Alors que nous en sommes aux comptes et qu'il s'agit de donner le ton au sujet du budget 2004, les Radicaux jugent qu'il faut trouver urgemment des moyens d'amélioration. Ils relèvent également un aspect très positif, soit que l'Administration ait réussi à confiner ses dépenses dans les budgets accordés. Il faut reconnaître que si nous sommes dans une situation difficile aujourd'hui, c'est essentiellement dû à une erreur d'évaluation de l'Administration cantonale des impôts. A ce stade, deux questions se posent:

- 1) Le déficit est-il structurel ou conjoncturel?
- 2) Les perspectives conjoncturelles sont-elles bonnes ou mauvaises?

Concernant les perspectives conjoncturelles, nous disposons de quelques indicateurs révélateurs. Vous les avez peut-être déjà identifiés. Prenez les taux hypothécaires: on vous offre aujourd'hui à 2 ans des taux fixes inférieurs à 2%. Voilà qui n'est pas pour vous rassurer. A la lecture des journaux, vous constatez que les pages d'offres d'emplois ont considérablement diminué. On vous annonce aussi de nouvelles charges reportées sur les Villes. Si l'on se réfère au crash immobilier qui avait nécessité au moins dix ans pour que l'économie se relance, qu'en sera-t-il du crash financier d'un volume aussi important? Dix ans également seront peut-être nécessaires. On peut donc conclure que le déficit est bel et bien structurel. Ce qui me suggère deux mises en garde. D'abord, l'attente d'une amélioration est utopique. Ensuite, l'idée d'envisager la levée de nouveaux impôts doit être écartée, car tant les PME que les commerçants ou la classe moyenne dans son ensemble, tous n'en peuvent plus des ponctions par le biais des impôts ou des augmentations de tous genres, dont celles des assurances maladie. En revanche, les Radicaux espèrent que la Municipalité cherchera plutôt à attirer de nouvelles entreprises, génératrices de recettes fiscales.

A travers l'Agenda 21, 3^e volet, les Radicaux se réjouissent de disposer de chiffres permettant une analyse plus précise des flux financiers. Ils soutiennent et soutiendront avec toute l'énergie nécessaire toute démarche, discussion et négociation avec Lausanne Région ou le Canton. Ils déplorent cependant que celles-ci s'amorcent dans un climat de menaces, car c'est bel et bien de menaces dont il s'agit, lorsqu'on lit dans *24 heures*, je cite: «Fr. 55 millions à Fr. 90 millions à répartir sous peine de rétorsion.»

J'en viens maintenant à quelques propositions radicales. Nous pensons que si la Municipalité disposait d'indicateurs

sur l'état des revenus, elle pourrait mieux prévoir l'évolution des recettes. Cela paraît quelque peu utopique, mais il faut savoir que la structure des revenus lausannois permettrait, en prenant un certain nombre de comptes et des contacts personnels, de disposer d'une vision beaucoup plus précise sur l'état des recettes. Ensuite, nous estimons qu'il est temps de revoir la structure et les effectifs de l'Administration, en lançant un processus de réorganisation, non pas entrepris par la hiérarchie, mais par la base, ceux qui effectuent le travail. Il faudrait également décréter un moratoire sur l'augmentation du personnel, tout en réintroduisant le délai d'attente de six mois, et encourager conjointement la mobilité interne. Nous suggérons de revoir le plan des investissements, les différentes priorités. Il est clair qu'aujourd'hui, dans la région lausannoise, de très grands travaux sont entrepris, mais ils ne concernent pas forcément des PME, puisqu'il s'agit de gros chantiers. Ensuite, nous pensons qu'il faudrait envisager la possibilité d'élaborer une série de préavis portant sur des économies susceptibles d'être soumises à référendum spontané.

Pour conclure, le groupe radical souhaite qu'un vrai débat sur les priorités s'engage au sein de la Commission permanente des finances. Par exemple, cela fait longtemps que j'entends parler de toutes les charges liées, mais je n'ai trouvé personne en mesure de me dire précisément quels étaient le volume lié et le volume des dépenses, sur lesquels nous pouvions réellement agir. Il est peut-être temps de ressortir cette merveilleuse étude – Perspectives 2000 – dont on ne sait pas très bien ce qu'elle a apporté, mais qui avait eu le mérite d'un examen critique des prestations que nous fournissons. Je crois que l'on peut reprendre ce dossier et remettre en question un certain nombre de prestations.

Pour toutes ces raisons et conscient de la futilité de s'abs tenir de voter sur de l'argent dépensé, le groupe radical tenait, par son intervention, à signaler sa désapprobation à l'égard d'un statu quo.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Nous sommes au milieu de l'année: une période où la Municipalité commence à plancher très sérieusement sur le prochain budget, mais où les résultats finaux de l'année en cours ne sont pas encore prévisibles. En revanche, on peut avancer quelques constats généraux, avant d'en venir aux comptes, objet de notre débat.

Le premier constat général – également mentionné dans le préavis Agenda 21, dont des extraits ont été cités, ce qui confirme que plusieurs d'entre vous l'ont déjà lu et je m'en réjouis – est que ces vingt dernières années, quelque Fr. 100 millions de charges ont été transférés des collectivités supérieures – Confédération, Canton, y compris par la Loi sur les transports – à la Commune de Lausanne. C'est un premier indicateur. Si l'on tient compte de toutes les mesures additionnelles de redistribution à la population, la facture sociale de l'Etat et les subventions aux tl comprises, on dépasse 50 points du taux d'imposition. Sachant qu'avec EtaCom, il nous en restera en principe 83 l'année

prochaine – ou 82, l'incertitude demeure – nous devons assumer tout le reste de l'administration avec cela, recettes spéciales, amendes, SI et autres compris. Cela vous démontre qu'à force de subir des transferts de charges, on sombre dans une situation tendant à devenir problématique.

En matière de menaces, la décision des Chambres fédérales sur les impôts fédéraux, qui a suscité le référendum des Cantons, engendre un effet global de Fr. 137 millions de pertes fiscales pour le Canton et de Fr. 45 millions pour les Communes vaudoises, soit pour Lausanne un ordre de grandeur 7. Ce qui ne serait pas trop grave si le Canton n'allait pas tenter de transférer au moins la moitié de ce qu'il perd sur les Communes. Donc au minimum double quine, sachant que bien des membres de partis prétendant, ici, que l'on ne peut strictement prendre aucune mesure sont les mêmes qui, au Grand Conseil, par la voix de M. Zisyadis, réclament que l'on supprime l'impôt sur les personnes morales des Communes pour le transférer au Canton, ce qui nous vaudrait Fr. 75 millions de francs de déficit supplémentaire. La situation est donc rendue critique par des menaces de toutes parts. D'autant plus qu'à part tout ce qui découle des irresponsabilités fédérales, le Canton qui tente de s'en sortir en les transférant aux Communes, la péréquation fédérale qui a la particularité d'alléger le Canton de Fr. 270 millions de charges et de lui en octroyer Fr. 260 autres millions, mais avec la finesse de l'affecter dans le domaine social – les Communes payant Fr. 130 millions, le Canton en gagnant Fr. 140 millions – et si la prévision de M. Broulis se réalise, l'addition en 2006, 2007 et la péréquation intercantonale si elle est acceptée, on peut aboutir là aussi à double quine, c'est-à-dire Fr. 25 millions pour Lausanne.

En fait, la Confédération transfère aux Cantons et les Cantons aux Communes, alors que les Communes ne peuvent transférer aux sociétés de quartier, malgré l'Agenda 21. Comme l'ont dit plusieurs d'entre vous, cette politique de liquidation vers la collectivité la plus locale contraint à réagir.

Dans cette optique, la Municipalité – vous le verrez bientôt – va prendre un certain nombre de mesures, sur trois volets. L'un concernera quelques recettes encore possibles, mais elles seront minimales si l'on ne touche pas à l'impôt. L'autre portera clairement, mais ne sera pas encore effective cet automne, sur des revendications du paquet post-EtaCom, comportant les charges de Ville centre liées à l'opération Police 2000 d'une part, et certains autres problèmes d'autre part. Le troisième volet ne pourra pas ignorer que, par exemple, la Ville de Lausanne engage aujourd'hui des employés de vingt et quelques années en classe 19, Fr. 1100.– mieux rétribués que dans le privé. N'engager qu'à Fr. 700.– ou Fr. 800.– de plus que le privé ne serait de loin pas un scandale! Toutes ces mesures sont à l'étude, font l'objet de réflexions qui vous seront soumises lorsqu'elles seront sous toit.

Pour en revenir aux comptes, je tiens à rappeler qu'entre 2001 et 2002 – même si certains l'ont déjà relevé pour prétendre

que la Municipalité en faisait un « oreiller de paresse » – les impôts ont diminué de Fr. 54 millions, comptes à comptes, puisque d'aucuns n'aiment pas comparer avec le budget. Les charges de l'Etat représentent Fr. 14 millions de plus. Peut-être un facteur de justification de la dégradation, puisque cela fait en gros les Fr. 69 millions de déficit. Ce n'est pas le seul. Nous développons beaucoup de prestations et avons défini les priorités. L'exemple du préavis sur la petite enfance³ vous démontre que nous n'avons pas renoncé à toute priorité. Mais il ne peut pas y avoir que des priorités, car alors on va droit dans le mur ! Dans cette optique, les actuelles augmentations des charges de personnel, correspondant à Fr. 19 millions par année, soit 6 points du taux d'imposition, demandent à la population 25 points après quatre ans si l'on veut rééquilibrer. Ce n'est simplement plus tolérable. Il faudra donc faire des choix.

La Municipalité s'apprête à privilégier quelques domaines à forte croissance – certains vous sont déjà soumis et j'en ai cité un – mais eux seulement, sinon ce serait intenable. Pour la Municipalité, la priorité est de maintenir les prestations dévolues à la population, celles dont elle a besoin. Mais pour ce faire, elle doit également se soucier d'un budget qui tende, au minimum, vers un déséquilibre moindre et, au terme de quelques années, vers un équilibre, sachant qu'une telle tâche, si la Confédération persiste à transférer des dizaines de millions aux Communes chaque année, deviendra tôt ou tard impossible. Il y a donc lieu de stigmatiser fermement les irresponsabilités de la Confédération. Contrairement aux Cantons et aux Communes, elle peut encore aujourd'hui battre monnaie, car nous ne sommes pas dans l'Union européenne. Lorsqu'on peut le faire et que l'on a des déficits un peu trop importants, le seul résultat est que la monnaie vaut moins cher et que cela favorise les exportations. Si quelque part en Suisse, un déficit peut être moins douloureux, c'est bien celui de la Confédération. Mais le raisonnement appliqué privilégie exactement l'inverse: on transfère tout à l'échelon inférieur, où l'on ne peut que faire des coupes. Cette politique à courte vue est irresponsable.

Venons-en aux diverses questions soulevées. Je ne crois pas que rien n'ait changé pour l'Exécutif, Monsieur Dallevés. On pourra juger si l'on en fait trop ou pas assez. Mais vous verrez, dès le prochain budget, que nous ne stagnons pas dans l'immobilisme et pourrez décréter si c'est inacceptable ou beaucoup trop timoré. Cela dépend de la mentalité et de l'orientation de chacun. Dans tous les domaines, si des économies s'imposent, nous tentons de privilégier les pistes les moins douloureuses et les plus raisonnables, car il ne s'agit pas de faire n'importe quoi.

A propos de l'aggravation supposée cachée des comptes, j'aimerais signaler à M. Ballenegger que sur le montant qu'il a cité, Fr. 5,4 millions environ proviennent du Fonds de péréquation du gaz et du chauffage à distance. Lorsque le prix du gaz est bas, nous mettons de l'argent de côté pour

ravitainer ce fonds et éviter une baisse de prix. Lorsque le prix du gaz s'élève – ce qui fut le cas l'année passée – nous puisons dans ce fonds pour éviter de devoir augmenter les tarifs. Voilà l'explication technique. Cela n'a rien à voir avec une manipulation comptable visant à vous cacher un déficit de Fr. 78 millions.

Concernant les recettes fiscales et particulièrement la bascule EtaCom: celle-ci est basée sur le principe unique de la valeur du point d'impôt. A Lausanne, elle est relativement bonne. Son problème résulte des charges exceptionnelles qu'elle subit pour d'autres et aussi d'une politique beaucoup plus aiguë dans certains domaines que l'ensemble des communes vaudoises. On a déjà cité l'exemple des garderies. Ce n'est pas le seul. De ce point de vue, il est clair que la bascule EtaCom ne peut pas résoudre notre problème. La seule manière de le faire est la prise en considération des tâches spécifiques des Villes centres, si l'on compte sur les mécanismes cantonaux. Quant aux personnes morales, un mois avant les comptes, l'estimation du montant de leurs impôts était encore de Fr. 18 millions plus élevée. Cinq jours avant la publication, le grand argentier cantonal pensait encaisser Fr. 40 millions de plus que ce qu'il a découvert trois jours après. Ce qui démontre que quelques outils sont à améliorer dans ce domaine. Je ne sais pas s'ils peuvent pour autant devenir communaux, Monsieur Perrin, car ce n'est pas aussi simple que cela en a l'air. On pourrait envoyer des estafettes dans les cent plus grandes entreprises pour savoir ce que cela risque de donner, mais si le Conseil d'administration fait au dernier moment des amortissements supplémentaires légaux – ce qu'a fait Swisscom – vous avez tout à coup Fr. 4 millions qui disparaissent en trois jours – et c'est légal ! Une semaine avant c'est génial, une semaine après, il y a Fr. 4 millions de moins... Je crains donc que les indicateurs soient insuffisants.

Monsieur Chollet, je ne crois pas que nous proposerons « du sang, de la sueur et des larmes ». Simplement un certain nombre de mesures raisonnables, mais aux effets de levier sur la durée. Quant au fameux principe qu'il faut faire plus avec moins, je considère qu'en cas de besoin, il faudra hélas faire moins avec moins. Dire que l'on peut toujours faire plus avec moins est illusoire.

Sur l'aspect structurel évoqué par plusieurs d'entre vous, je dirai que l'on peut considérer qu'une cinquantaine de millions de déficit au minimum sont structurels. Mais selon les « cadeaux » potentiels fédéraux et cantonaux cumulés de ces six prochaines années, on pourrait atteindre les Fr. 120 millions ou Fr. 140 millions. La principale menace pour la vie des Communes vaudoises, quelles qu'elles soient et y compris Saint-Sulpice, vient de Berne et, par ricochet, du Château.

Concernant les problèmes soulevés par M. Perrin: les collectivités publiques sont victimes du cancer de la société, à savoir le coût de l'assurance maladie ou de la santé. Les citoyens sont déjà tellement excédés par ce qui se passe

³Préavis N° 2002/23 du 28 mai 2003.

dans ce domaine, qu'ils ne tolèrent strictement rien dans un autre secteur où ils ont voix au chapitre. Ce problème rend non pas souhaitables, parce qu'il serait heureux que les gens paient les prestations qu'ils exigent, mais politiquement impraticables des hausses d'impôt. C'est pour cela que vous n'en trouverez pas dans le prochain budget.

Concernant les trains d'économies à référendum spontané, je ne sais pas exactement ce que cela signifie. J'attends les éventuelles motions futures pour en juger.

Globalement, la Municipalité a la ferme volonté de redresser la situation. Si la machine fédérale à transférer les déficits à l'échelon inférieur cesse de fonctionner et pour peu que la conjoncture ne soit pas encore plus noire que prévu durant les cinq prochaines années, nous arriverons très probablement à redresser l'essentiel du train par les mesures envisagées. Cela d'autant plus si nos revendications de dédommagement en tant que Ville centre sont prises en considération. Dans le cas où les transferts fédéraux se poursuivraient de manière tout aussi irresponsable et où les mesures cantonales tiendraient de l'oblitération intellectuelle concernant les tâches des Villes centres, il pourrait arriver que dans trois ou quatre ans, nous devions être plus durs, mais nous ne le souhaitons pas.

Enfin, je dirai à M. Perrin que l'article de *24 heures*, comme c'est souvent le cas, a simplifié les choses. Nous avons dit que dans deux ou trois domaines – on pense notamment aux spectateurs – nous pourrions projeter, si rien ne se fait d'ici à trois ans, un certain nombre de mesures ayant déjà fait l'objet de motions dans ce Conseil. Et peut-être des mesures transitoires, pour démontrer que l'on est intellectuellement prêt à les envisager. Ce qui est certain, c'est que dans tous les domaines que nous assumons pour d'autres, nous n'avons pas la possibilité de leur faire payer le coût effectif, mais seulement une faible part de ces Fr. 55 millions à Fr. 90 millions. Si vous faites une fine lecture du préavis, vous admettrez que nous n'avons jamais affirmé quelque chose d'aussi carré. La partie éventuellement concernée pourrait, au maximum, s'appuyer sur Fr. 15 millions à Fr. 25 millions.

Cela dit pour exprimer toute la déception que nous procurent les comptes. Nous ne pouvions prévoir une dégradation aussi rapide pour l'essentiel – Fr. 40 millions à Fr. 50 millions peut-être, mais pas Fr. 70 millions... Ces chiffres se sont fortement détériorés durant les trois dernières semaines de la balance fiscale cantonale, au moment où ont été prises les dernières décisions sur demande des entreprises. Nous vous demandons d'accepter les comptes dans la suite du débat et d'entrer en matière à ce stade.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Rapport photocopié de M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

Les charges et les revenus d'Administration générale et Finances ont été en 2002 inférieurs aux prévisions établies pour le budget. Les charges ont été inférieures de 1,3% à celles prévues dans le budget et de 3,1% à celles de l'année 2001. La baisse des revenus par rapport à l'année 2001 a été de 9,1%; ils ont été inférieurs de 6,6% à ce qui avait été envisagé au budget 2002.

Cette importante baisse des revenus affecte l'ensemble des comptes communaux, puisqu'elle est due à des rentrées d'impôts inférieures aux prévisions de Fr. 38,2 millions.

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

Il faut souligner la progression importante du poste *Imprimés et fournitures de bureau* (310), tant par rapport au budget que par rapport aux comptes 2001. Elle est liée pour une part aux coûts de fonctionnement des imprimantes couleur. Elles sont vendues aujourd'hui pratiquement au même prix que les imprimantes noir et blanc, mais la nécessité d'utiliser un papier de plus fort grammage, ainsi que des cartouches de toner dont le prix unitaire peut s'élever à Fr. 250.–, rend leur utilisation fort onéreuse. Cette réalité devrait rendre prudent lors d'achats ultérieurs.

Sous 318, *Autres prestations de tiers*, la dépense est inférieure de Fr. 597'000.– par rapport au budget et de Fr. 159'000.– par rapport aux comptes. Cette heureuse surprise est due à des dépenses d'affranchissement nettement inférieures aux prévisions, dans le cadre de l'arrangement avec La Poste.

120 Service du personnel et des assurances

1200 Service du personnel et des assurances

Sous 318, *Autres prestations de tiers*, les frais de formation du personnel communal par des intervenants extérieurs ont été moindres du fait du passage au logiciel Windows XP. Les demandes pour des débriefings (gestion du stress traumatique pour des employés communaux ayant été victimes ou témoins d'accidents, etc.) ont été, heureusement, moindres.

Du côté des revenus, l'augmentation des *Dédommagements de tiers* (436) est due à l'augmentation de la facturation d'un certain nombre de frais de gestion à des organismes affiliés à la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (par exemple les dossiers d'accession à la propriété sont facturés Fr. 400.– l'un).

Sous le poste *Participation à des charges cantonales* (351), il faut souligner que la baisse de charges est due en partie à une rétrocession concernant 2001, mais reportée sur 2002. Il ne faut donc pas compter sur une baisse continue de ce poste à l'avenir.

1500 Service d'organisation et d'informatique

La baisse des *Traitements* (301) provient des périodes de vacances dues aux remplacements des titulaires de 5 postes. Celles-ci correspondent à un poste à plein temps durant 16 mois.

Entretien d'objets mobiliers et d'installations (315): des reports d'achats et d'entretien ont été décidés dans l'attente du vote par le Conseil communal du préavis N° 2002/47 sur le renouvellement des infrastructures informatiques, et en particulier de son volet «stockage des données»⁴.

Loyers et redevances d'utilisation (316): le nombre de logiciels «back-office», c'est-à-dire servant à faire tourner, à l'insu de l'utilisateur de base, le système informatique de la Ville, a été réduit.

1700 Service de presse et d'information

L'augmentation des charges de ce service est principalement due au renforcement du service en termes de personnel par rapport au budget et par le début de l'amortissement du site internet de la Ville.

180 Service de la révision

1800 Contrôle interne et externe

Les charges de ce service n'appellent pas de commentaire particulier.

En ce qui concerne les revenus, on doit s'attendre à les voir encore diminuer. En effet, le Service de la révision fonctionne comme organe de révision pour de nombreuses fondations subventionnées par la Commune. Un conflit d'intérêts devient dès lors possible, le réviseur étant l'employé du principal soutien des institutions concernées. Le désengagement progressif du service dans ce rôle est donc programmé. Cela ne signifie pas que le contrôle de l'utilisation des subventions va disparaître, le service continuera à le prendre en charge.

1900 Service financier

Les intérêts de la dette constituent l'essentiel des charges de ce service (Fr. 82 millions). La situation des marchés financiers et le retour des investisseurs vers des investissements moins risqués a clairement favorisé cette heureuse situation.

Autres intérêts passifs (329): le Service financier gère les divers fonds communaux, dont la liste se trouve à la fin de la brochure des comptes. Il est servi à ces fonds un intérêt équivalent à celui du livret d'épargne de la BCCV.

Participation à des charges cantonales (351): ces charges disparaîtront lorsque la bascule EtaCom sera réalisée. Il

s'agit de la part lausannoise au soutien financier des Communes vaudoises à l'Etat, qui se monte à Fr. 30 millions.

1910 Service des impôts, de la caisse et du contentieux

La diminution des charges par rapport aux comptes 2001 est due à la forte baisse en 2002 des *Pertes, défalcatons, moins-values* (330). Ce poste avait bondi en 2001 suite à l'affaire des actes de défaut de bien non défalqués pendant des années par la Recette de district de Lausanne. Sur ce seul poste, la baisse de comptes à comptes est de 35,2%, soit plus de Fr. 4 millions.

Le fait le plus marquant au sein de ce service est évidemment la chute des revenus de l'impôt. On peut préciser ici que les prévisions pour le budget 2002 ont été effectuées au printemps 2001 et actualisées en septembre de cette année. L'étendue du ralentissement économique n'était pas prévisible à ce moment.

D'autre part, les comptes 2001 enregistraient sous la rubrique *Impôts sur le bénéfice et le capital* (401), nombre de recettes dues à Lausanne pour les années 1998, 1999 et 2000, ce qui a fait de 2001 une année exceptionnelle. Il faut encore ajouter que l'assiette de cet impôt sur le bénéfice et le capital est particulière: 100 entreprises lausannoises contribuent pour la moitié aux recettes de la Ville. Il suffit que les deux plus importantes d'entre elles ne réalisent aucun bénéfice pour que les recettes de ce poste diminuent de Fr. 9 millions.

Les particularités de la taxation des entreprises et les bases floues de l'évaluation faite au niveau cantonal interdisent la construction d'un modèle prévisionnel fiable. Cela explique également la mauvaise surprise des comptes 2002.

La présidente: – Je vais prendre direction par direction, vous les faire voter. Si quelqu'un veut intervenir, qu'il me précise le poste concerné et la page de la brochure.

100 Autorités

110 Secrétariat municipal

120 Service du personnel et des assurances

1300 Service des études générales et des relations extérieures

M. Martin. Vous avez la parole, Monsieur. Quelle rubrique?

Discussion

M. Philippe Martin (Rad.): – Il s'agit du compte 1201, *Correctifs de la masse salariale*, page 40 de la brochure. Au budget 2002, Fr. 2 millions figurent à la rubrique 301, *Réserve pour augmentation d'effectif*. Au vote du budget, un amendement radical avait tenté de ramener cette somme à Fr. 1,5 million. Amendement refusé. Dans les comptes 2002, on constate que les Fr. 2 millions ont été totalement dépensés, avec l'explication que les charges résultant

⁴BCC 2003, T. I (N° 4), pp. 256 ss.

d'augmentations d'effectif sont directement imputées dans les services. Voulant savoir quels étaient les services ayant bénéficié de cette manne supplémentaire et dans quelle mesure, j'ai demandé que l'on communique à la Commission permanente des finances un état des postes supplémentaires accordés par la Municipalité, puisque c'est finalement à elle qu'une majorité de notre Conseil a accordé cette responsabilité et, par ricochet, sa confiance. Comme information, les conseillers à la Commission permanente des finances ont reçu un document daté – tenez-vous bien – du 22 juillet 2002. C'est l'état à cette date, alors que ma requête a été formulée le 11 mai 2003! On nous dit que sur les Fr. 2 millions, Fr. 1'833'124.49 ont déjà été dépensés, ce qui correspond à 30,05 équivalents plein temps, dont 14,45 sont déjà engagés. Il reste un solde de Fr. 166'875.51. Pas satisfait du tout, j'insiste à nouveau. A la séance suivante, on nous déclare: «On ne peut rien vous dire de plus, on ne sait pas où on en est, on est complètement perdu là-dedans...» Bref, c'est le black-out total. Bravo! J'ai fait alors un simple calcul. Il reste Fr. 166'875.–. On engage ces gens au 1^{er} décembre, chacun à un salaire moyen de Fr. 10'000.– charges sociales comprises, ce qui n'est déjà pas mal. On arrive à 16,70 équivalents plein temps. Toujours pas d'information, on ne peut rien me dire. Mais d'autres conseillers communaux s'étaient déjà inquiétés de la chose lorsqu'on avait voté le budget et Jean-Christophe Bourquin disait en substance: *J'aimerais formuler le vœu que le Conseil ne soit pas informé en fin d'année seulement sur l'utilisation de cette ligne de crédit, mais que la Commission permanente des finances le soit au fur et à mesure de l'usage, afin que l'on puisse en parler dans les groupes.*⁵ M. Schilt, à l'époque syndic, répondait: *Si vous le souhaitez, on pourrait très bien imaginer que, tous les trois mois, il y ait un rapport fait à la Commission des finances sur la manière dont l'enveloppe a été utilisée. Cela ne pose aucun problème, d'autant plus que l'on fait une expérience. Peut-être qu'il n'y aura souvent rien à signaler. Et tout à coup, beaucoup. On peut se demander si l'on informera la Commission permanente des finances ou le Conseil communal. Les conseillers seront peut-être aussi intéressés? La Municipalité est ouverte à toutes les suggestions.*⁶ Je vous fais grâce de toutes les interventions à ce sujet, qui se sont terminées par ces propos de M. Schilt: *Je veux préciser que je prends acte du désir que le Conseil communal soit informé, disons tous les trois mois, et que la communication ne se borne pas à dire simplement tel poste a été créé à tel pour-cent, mais qu'il y ait une brève explication de la raison et du but. C'est tout à fait possible. En tout cas, quel que soit le résultat, la Municipalité s'y engage. Cela dit, je vous invite à voter les Fr. 2 millions.*⁷ Et comme le dit l'adage: «Les belles promesses rendent les fous joyeux!» Voilà où l'on en est... Les Fr. 2 millions ont été votés, les informations ont passé à la trappe! Il est regrettable qu'après 181 jours – on a bouclé les comptes, nous sommes aujourd'hui le 30 juin, cela fait bien 181 jours – on

ne soit toujours pas en mesure de nous indiquer l'utilisation exacte de ces Fr. 2 millions. Peut-être que M. le syndic a ce soir la clé du mystère? J'attends... Il y a quelque chose qui cloche dans le système. On a engagé 129 équivalents plein temps, mais on n'arrive pas à nous dire où est passé l'argent. Trouvez-vous cela normal? Moi pas, pas du tout! Bravo à la Municipalité pour la gestion des deniers publics, dont elle a la responsabilité, si elle n'est pas capable de nous dire comment ont été dépensés ces Fr. 2 millions! De toute façon, s'ils apparaissent à nouveau au budget 2004, je vous assure que nous en reparlerons!...

M. Daniel Brélaz, syndic: – M. Martin a en bonne partie raison, mais pas jusqu'au bout. En effet, le document en sa possession est daté du 22 juillet 2002 et présente déjà une dépense de Fr. 1,7 million. Il restait un petit solde disponible à cette époque. La Municipalité a attiré l'attention des services sur le fait que l'on était au bout de la réserve et qu'il n'était pas question de créer de nouveaux postes. C'est là que cela s'est compliqué. Car voyant cela et parce qu'ils disposaient de réserves dans leur plan des postes, certains ont cru bien faire en effectuant des rocadés. Ce qui fait qu'un poste libre, prévu en poste supplémentaire, est passé du contingent des postes supplémentaires à celui des postes du budget ordinaire. Le résultat fut que, globalement, la cible d'économie a été largement tenue, puisque nous sommes sur tout le poste 301.307 à Fr. 11,4 millions. Mais on n'est plus capable, avec ces fantaisies, de vous dire exactement si ce qui a été pris dans l'enveloppe des Fr. 2 millions est Fr. 1,9 million, Fr. 1,7 million, ou finalement Fr. 1,5 million, compte tenu de ces rocadés dans le plan des postes ordinaires qui, de nos jours et suite à GePeL, est de la compétence des chefs de service tant que le budget est respecté.

Nous sommes devenus prudents pour le budget suivant, car même si les économies étaient plus importantes que prévu, le processus s'est avéré insatisfaisant, M. Martin a pleinement raison. Cette fois-ci, on a des postes consolidés, qui ne peuvent ensuite varier. Le Fr. 1,5 million octroyé est aujourd'hui engagé quelque peu au-delà de Fr. 1'100'000.–. Si nous devons utiliser le solde, nous le ferons de manière totalement contrôlée, sans permettre les entrées et les sorties effectuées précédemment. Si elles conduisent à une situation satisfaisante, puisque l'économie est supérieure à celle exigée, elles ne le sont pas du tout du point de vue de savoir ce qui figurait dans les Fr. 2 millions et dans le solde. Je considère qu'il s'agit manifestement d'une erreur de jeunesse dans le traitement de ce dossier. Le Service du personnel et les différents responsables en ressources humaines des services ont quelque peu interprété les données, avec des nuances plus ou moins acceptables, du fait qu'aucune fraude n'existe et que l'économie est globalement atteinte. Mais l'affectation des Fr. 2 millions demeure floue. C'est pour cela que l'on vous a communiqué le dernier chiffre connu en juillet. Nous allons veiller à ce que cela ne se produise plus et que l'on ne ressorte pas des postes de cette enveloppe après les y avoir mis, ce qui s'est passé l'année dernière et a brouillé les cartes.

⁵BCC 2001, T. II (N° 14/II), p. 448.

⁶Ibidem.

⁷Ibidem.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – M. Martin a rappelé ce qui s'est passé lors de la discussion du budget 2002. On nous a affirmé que nous serions informés tous les trois mois. Le syndic nous explique que l'on n'est désormais plus dans une situation de chaos plus ou moins organisé, que les choses sont plus précisément fixées quant à l'utilisation de ces Fr. 2 millions. Pourrait-il nous dire si la promesse faite lors du budget 2002 sera tenue, si l'on sera finalement renseigné? Parce qu'on aurait déjà dû l'être en mars, sauf erreur, et à nouveau maintenant. Ou s'agit-il d'une promesse, comme toute promesse, et que l'on ne sera pas informé mais prié de prendre acte, au moment de la présentation des comptes, de ce que la Municipalité, dans sa grande sagesse, a bien voulu faire?

M. Daniel Brélaz, syndic: – Nous allons vous informer au cours des prochains jours. Je devais être inattentif au moment stratégique, lors du budget 2002, et n'ai pas pris conscience de la promesse des trois mois. Je n'étais pas toujours dans la salle, au pupitre d'à côté. Je vais demander au Service du personnel, qui apparemment n'en était pas conscient non plus, de faire suivre cette note. Mais vous auriez peut-être aussi pu râler plus tôt de manière précise sur ce point. On va veiller à y remettre bon ordre, parce qu'on dispose des documents.

La présidente: – Je continue.

1500 Service d'organisation et d'informatique

160 Service juridique

1700 Service de presse et d'information

180 Service de la révision

1900 Service financier

1910 Service des impôts, de la caisse et du contentieux

Nous sommes au terme des comptes du dicastère Administration générale et Finances. Je vous les fais voter.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Un. Abstentions? Une trentaine. Vous avez accepté les comptes d'Administration générale et Finances.

2. DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport photocopié de M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

Les charges 2002 de la Direction de la sécurité publique (y compris les crédits supplémentaires accordés) ont été inférieures aux prévisions établies pour le budget 2002. L'évolution est inverse du côté des revenus. L'excédent de charges est inférieur à celui qui était prévu au budget.

200 Service administratif

2002 Entrepôts des abattoirs

Le 21 mars 2002, la Municipalité a décidé de fermer les abattoirs pour le 30 septembre de la même année à l'exception de l'abattage des ovins qui s'est maintenu jusqu'à fin décembre.

Les comptes 2002 ont bouclé sur un excédent de charges de Fr. 760'549.– alors que le budget prévoyait un résultat négatif de Fr. 1'370'400.– et les comptes 2001, Fr. 969'676.–. Le budget 2002 avait été calculé sur la base d'une diminution de l'activité.

220 Service de la police du commerce

2200 Commerce, manifestations, séjour

L'élément marquant de cette rubrique est que l'impôt sur les divertissements (406) rapporte Fr. 830'000.– de moins que budgétisé et de Fr. 537'000.– qu'en 2001.

Au-delà des commentaires pertinents fournis dans la brochure des comptes, nous relèverons que l'encaissement net d'impôt sur les divertissements, entre 2001 et 2002 a

- diminué de 10,2% dans les cinémas alors que le nombre de spectateurs baisse de 13,8%. La hausse des prix pratiqués par les exploitants a permis une compensation partielle;
- augmenté de 15,4% dans les dancings notamment en raison de l'ouverture de 3 nouveaux lieux;
- diminué de 12,8% pour les spectacles avec entrée payante dont le nombre régresse.

A cet égard, les commissaires notent que la concurrence en matière de cinémas s'est accrue.

La Loi du 26 mars 2002 sur les auberges et débits de boissons (LADB) a supprimé différentes taxes (comme les taxes de patentes) au profit de la perception d'émoluments. Sans effet sur les comptes 2002, cette nouvelle législation réduira les recettes de la Ville d'environ Fr. 1,2 million dès 2003. Pour 2002, la hausse par rapport à 2001 de la rubrique *Patentes, concessions* (410) s'explique par le développement du nombre d'établissements publics.

2300 Service du contrôle des habitants

La diminution des *Emoluments administratifs* (431) résulte de la baisse des taxes d'autorisation de séjour pour les ressortissants de l'Union européenne.

240 Corps de police

2400 Services généraux

Le développement du programme de gestion administrative «Zéphyr» en collaboration avec les polices cantonales vaudoise et fribourgeoise a été interrompu. Le fait que les

Fribourgeois étaient en avance et l'ampleur des différences entre les codes de procédure des deux cantons expliquent cette décision. Elle induit une non-dépense du compte *Entretien d'objets mobiliers et d'installations* (315), une diminution des frais de déplacement (compte 317) et du coût des honoraires (compte 318).

2401 Sécurité publique

Le commentaire de la brochure du compte 2401.316 est erroné. Il répète celui du compte 2400.316. La différence s'explique par le fait que le loyer du nouveau poste de police à la place de l'Europe avait été prévu sur l'année entière alors qu'il n'a ouvert ses portes qu'en mai 2002.

Pour comprendre l'évolution du compte 437 *Amendes*, il faut préciser que jusqu'en 2001, les frais de contentieux figuraient dans ce compte. Dès 2002, ils sont comptabilisés au contentieux. Pour comparer les recettes 2001 de Fr. 13,93 millions avec celles de 2002, il faut tenir compte de Fr. 528'550.– du contentieux 2002. Ainsi, la recette comparable 2002 serait de Fr. 14'431'500.–. Cela implique une augmentation par rapport à 2001 et par rapport au budget. Un des facteurs de hausse est à rechercher dans la vie nocturne plus dynamique de Lausanne.

250 Service de secours et d'incendie

2500 Secours et incendie

Les charges de personnel (301 et ss) augmentent par rapport à 2001, car désormais les pompiers sont rétribués selon la même classification des postes que les policiers.

Les achats du compte 313 sont financés par la Ville puis remboursés trimestriellement par l'ECA. Une convention règle les détails.

Les *Redevances et prestations facturées* (434) augmentent en raison de la hausse du nombre d'interventions facturables.

2501 Office de la sécurité civile

Les charges de personnel sont inférieures au budget en raison du non-remplacement de 2,5 postes en attendant la finalisation de la restructuration de l'office.

2502 Groupe sanitaire

La forte hausse des traitements (Fr. 428'000.– par rapport aux comptes 2001) et des charges de personnel s'explique par le fait que l'effectif a augmenté de 5 postes à la demande du Canton afin de renforcer le nombre d'équipes d'intervention. Cette charge fait l'objet d'un remboursement de l'Etat.

260 Service de la circulation

2600 Gestion de la circulation

L'augmentation de la rubrique *Entretien d'objets mobiliers et d'installations* (315) est due à l'augmentation du nombre d'accidents impliquant la remise en état des panneaux de signalisation et des bornes lumineuses. Cette dépense est compensée par des recettes sous la rubrique 434 puisqu'elles sont facturées aux assurances RC des fautifs.

2601 Gestion du stationnement

La rubrique *Autres prestations de tiers* (318) est composée par les rétrocessions aux tl pour les parking-relais et par l'augmentation de la rétribution à l'entreprise mandatée pour le tri de la monnaie des encaissements de stationnement. Ces charges sont compensées par les produits de la rubrique 427.

La présidente: –

200 Service administratif

M^{me} Evelyne Knecht. Veuillez nous rappeler la rubrique, Madame.

Discussion

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – Il s'agit de la rubrique 2001.318, qui nous informe que Fr. 20'000.– sont affectés à un litige entre la Ville et Taxi Services. De quoi s'agit-il exactement? Les comptes 2002 s'arrêtent au 31 décembre. Ce litige est-il toujours en cours? Et si oui, où en est-on aujourd'hui quant aux frais et sont-ils vraiment indispensables?

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – On a abondamment parlé dans ce cénacle du problème des taxis de la région lausannoise. On vient heureusement de nommer les représentants de l'association et espérons de cette façon vous faire participer de plus près aux problèmes des taxis, fort complexes comme vous le savez. La somme figurant dans ce budget est destinée à rétribuer un avocat nommé pour plaider la cause des taxis lausannois, la décision municipale de proposer l'attribution du central des taxis à Intertaxis ayant fait l'objet d'un recours. Par ailleurs, le Conseil communal a même voté une résolution, il y a quelques mois, demandant à la Municipalité de poursuivre les tractations entre Taxi Services et Intertaxis, afin d'aboutir à une solution négociée⁸. Aujourd'hui, de nombreux procès sont en cours, en main de la justice. Nous tentons actuellement de trouver une solution négociée et espérons qu'elle aboutira, ce qui interrompra peut-être les procédures, si tout va bien.

La présidente: – Nous sommes toujours à la Direction de la sécurité publique.

220 Service de la police du commerce

2300 Service du contrôle des habitants

⁸BCC 2003, T. I (N° 4), p. 308.

240 Corps de police**250 Service de secours et d'incendie****260 Service de la circulation****2900 Service des pompes funèbres officielles**

Cela termine les comptes de la Direction de la sécurité publique. Je vous les fais voter.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Aucun. Abstentions? Avec une quinzaine d'abstentions, vous avez accepté les comptes de la Direction de la sécurité publique.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE**Rapport photocopié de M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –**

Les charges de cette direction ont été inférieures au budget de Fr. 1,2 million, soit moins de 1%, et les revenus supérieurs au montant prévu de Fr. 1,4 million, soit 2,9%. Il en résulte un excédent de charges de Fr. 67,6 millions contre un excédent budgétisé de Fr. 70,1 millions.

320 Service des forêts, domaines et vignobles*3200 Forêts*

Dans ce service, les commissaires ont constaté que si après l'ouragan «Lothar» les prix du bois ont sensiblement baissé, aujourd'hui, la tendance s'est inversée et le marché semble s'être stabilisé.

La rubrique *Autres recettes* (439) comprend l'indemnisation versée par la Confédération pour les bois à proximité de stands de tir qui ont perdu de la valeur en raison de balles perdues.

Concernant les subventions de la Confédération et du Canton (rubriques 460 et 461), le Service des forêts, de la faune et de la nature du Canton et la Ville de Lausanne ont signé un contrat pour des prestations allant dans le sens d'un appareil de production biologique, de protection contre les dangers naturels et de biodiversité. En cas de réalisation des objectifs contractuels, le Canton alloue une subvention de Fr. 5,3 millions sur 5 ans. Ces postes contiennent la part annuelle payable par le Canton et la Confédération qui est partie prenante dans le contrat dès l'instant où il découle d'une loi fédérale.

3202 Vignobles

Il y a lieu de relever que c'est la première fois depuis 1994 que le compte *Produits des vignes et loyers* (423) est inférieur à Fr. 3 millions. A l'exception de l'année 1998 durant laquelle un problème particulier était apparu au Clos des

Moines, c'est également la première fois depuis 1994 que l'on enregistre un excédent de charges pour cette unité comptable. Il y a lieu de relever que le marché du vin se dégrade, que la recette enregistrée sous l'année en cours concerne la récolte de l'année précédente et qu'il faut se souvenir que le millésime 2001 s'est médiocrement vendu.

3203 Compostière

Il s'agit du premier bouclement de cette unité comptable. L'exercice est intéressant en ce sens qu'il permet une excellente transparence aussi bien au niveau des charges que des revenus.

3204 Chauffèrie

Même remarque que pour la rubrique 3203.

330 Service des gérances*3300 Gestion des immeubles*

La construction de deux immeubles pour la CPCL, pour lesquels la Ville est maître d'ouvrage, sur les communes de Renens et de Chavannes, nécessite l'engagement de deux adjoints techniques. Cela entraîne une augmentation des charges de personnel (301 et ss) par rapport aux comptes 2001. La compensation des charges liées à cet engagement se fait par le biais du compte 434 *Redevances et prestations facturées* pour la première fois en 2003.

3400 Bâtiments administratifs

Le dépassement sur la ligne budgétaire *Traitements* (301) provient de la décision municipale d'engager un gérant technique en raison de la reprise du patrimoine de Jeunesse et loisirs. Celui-ci est également responsable de l'application des nouvelles normes municipales pour l'espace dévolu à chaque collaborateur de l'Administration.

3600 Service de la culture

Les charges de personnel (301 et ss) dépassent le budget, car les musées enregistrent une activité en pleine croissance et les expositions ou les événements qui rendent ces institutions plus attractives ont nécessité une consolidation des effectifs. Cela se traduit par l'engagement d'un adjoint documentaliste, de deux employés de musée à 50% au Musée des arts décoratifs, une conservatrice à 50% au Musée romain et une secrétaire passe de 50% à 60%.

Imprimés et fournitures de bureau (310): comme indiqué dans les explications en annexe de la brochure des comptes, le dépassement, compensé par des recettes sous *Autres recettes* (439), est dû à l'impression d'un catalogue. Cet exemple illustre une fois de plus combien la rigidité d'un budget public est peu compatible avec le fonctionnement d'institutions culturelles devant pouvoir répondre aux opportunités se présentant dans leurs activités telles que le

passage d'une collection, l'intérêt d'un «sponsor», etc. Cette même remarque serait valable pour plusieurs autres rubriques, telles que *Autres prestations de tiers* (318), *Ventes* (435) et *Autres recettes* (439). D'un point de vue fonctionnement et qualité des prestations, une plus grande souplesse, telle celle d'une fondation, serait souhaitable pour chacun des musées communaux.

C'est pourquoi la Commission des finances fait l'observation (adoptée par 7 oui, 2 non et 1 abstention) suivante à la Municipalité:

Observation: *La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil sur l'opportunité de créer des fondations pour les musées communaux et, si elle l'envisage, sur le calendrier qu'elle entend suivre pour cette restructuration.*

La présidente: –

320 Service des forêts, domaines et vignobles

M^{me} Andrea Eggli. Vous avez la parole, Madame.

Discussion

M^{me} Andrea Eggli (POP): – J'interviens sur les points 3200.301 et 3200.318. Le point 3200.318, *Autres prestations de tiers*, diminue. C'est très bien, car les ouvriers travaillant pour FoDoVi ont été mensualisés. Mais alors, dans quel poste voit-on l'augmentation correspondant à leur salaire? Parce que le poste 3200.301 a lui aussi diminué. Seulement, il faut prendre les postes 3200, 3201 et 3202.301 groupés, car ils correspondent à l'ensemble du personnel FoDoVi. On trouve alors une augmentation de Fr. 15'396.–. Mais le poste 3200.318 diminue, lui, de Fr. 414'000.–. Où sont passés ces salaires?

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Les bûcherons que nous avons mensualisés et dont nous avons supprimé le contrat existant par le biais d'une entreprise privée ne concernent que Forêts. Je ne sais pas comment vous faites vos calculs, car si je compare les comptes 2001 et 2002, je vois un peu plus de Fr. 400'000.– de différence, représentant ces traitements. Il n'y a pas de miracle. Cela a été quelque peu plus coûteux, parce que la Ville assume des charges sociales un peu plus élevées. Mais comme l'on payait relativement cher l'entreprise privée, les augmentations sont faibles et ne portent que sur les charges sociales. A part cela, il y a transfert au franc près.

La présidente: – Toujours à Culture, Sports et Patrimoine.

330 Service des granges

3400 Bâtiments administratifs

3600 Service de la culture

Nous avons là, Monsieur le Président, une observation.

M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Elle concerne la rubrique 3600.310, *Imprimés et fournitures de bureau*:

Observation

La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil sur l'opportunité de créer des fondations pour les musées communaux et, si elle l'envisage, sur le calendrier qu'elle entend suivre pour cette restructuration.

La présidente: – J'ouvre la discussion sur cette observation. Elle n'est pas demandée, elle est close. Je vous la fais voter.

Celles et ceux qui acceptent l'observation de la Commission permanente des finances sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît! Avis contraires? Abstentions? Par 38 oui, 23 non et 8 abstentions, vous avez accepté l'observation de la Commission.

3700 Bibliothèque municipale

3800 Service des sports

M^{me} Andrea Eggli. Vous avez la parole, Madame.

Discussion

M^{me} Andrea Eggli (POP): – Au poste 3800.301, on constate une diminution consécutive, parmi d'autres facteurs, à l'engagement moins important du personnel auxiliaire des piscines de plein air, en raison des conditions atmosphériques déplorables. Nous aurions voulu savoir quelle sorte de contrat lie ce personnel. Si cette diminution dépendait uniquement des conditions atmosphériques, elle nous ferait penser au travail sur appel. Nous refusons de croire à cette interprétation et demandons à la Municipalité quel est exactement le contrat de ce personnel.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Il s'agit de contrats d'auxiliaires, de durées déterminées, comportant des engagements s'amplifiant au fur et à mesure que la saison avance. Il est vrai que l'année dernière, les conditions atmosphériques ont été telles que l'on n'a pas eu besoin d'auxiliaires supplémentaires, comme c'est le cas cette année. Ce n'est pas du personnel fixe, mais engagé pour un à quatre mois au maximum. Je précise que du personnel fixe, à l'année, assure la base. Des personnes supplémentaires interviennent l'été. Une partie du personnel de piscine d'été sert de personnel de patinoire l'hiver.

La présidente: – Cela termine les comptes de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine. Je vous les fais voter.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Aucun. Abstentions? Avec une trentaine d'abstentions, vous avez accepté les comptes de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine.

4. DIRECTION DES TRAVAUX

Rapport photocopié de M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

En dépit, notamment, d'une mévente d'eau atteignant, par rapport au budget, plus de Fr. 3 millions, le résultat de cette direction est meilleur que le budget.

Les charges ont été réduites de 4,08 %, soit Fr. 6,7 millions, pour l'ensemble de la direction.

Les revenus, en revanche, ont diminué de 3,61 %, soit Fr. 4,2 millions. La réduction des ventes de chaleur (4601.435) Fr. 0,4 million, d'eau (4700.435) Fr. 3,2 millions et de la taxe d'épuration (4600.434) Fr. 1,1 million, représente l'essentiel de cette diminution des revenus.

4100 Service du cadastre

A la rubrique *Redevances et prestations facturées* (434), les prestations, facturées à l'Etat de Vaud pour frais de mensuration, se poursuivront jusqu'en 2006.

4200 Service des routes et voirie

Les imputations internes de la rubrique 390 sont inférieures au budget en raison de la diminution de la facturation interne des intérêts principalement due à une subvention fédérale reçue pour les travaux de réaménagement de la place de la Gare.

4400 Service d'architecture

Les *Autres recettes* (439) sont des honoraires facturés à Tridel se rapportant à des études pour le tunnel de liaison depuis Sébeillon.

460 Service d'assainissement

4600 Administration et études

Les imputations internes de la rubrique 390 sont supérieures au budget en raison du fait que les subventions cantonales escomptées pour Tridel SA n'ont pas encore été reçues d'une part, et à l'acquisition des actions Gedrel SA d'autre part.

4601 Gestion des déchets

A la rubrique *Autres prestations de tiers* (318), les prix d'achat des déchets recyclables tels que textiles, papiers et cartons ayant augmenté, le coût de leur élimination a pu être réduit de Fr. 915'797.– par rapport au budget.

Les *Ventes* (435) sont inférieures au budget en raison de la quantité et des prix inférieurs aux prévisions.

4602 Gestion du réseau des eaux usées

4603 Traitement des eaux usées

L'équilibre des comptes est imposé par la législation fédérale. C'est grâce aux prélèvements sur les réserves que cet équilibre est possible (rubrique 480). La taxe d'épuration n'a pas augmenté depuis 1989.

Les fonds de réserve pour la gestion du réseau et le traitement des eaux usées sont alimentés par une taxe sur les ventes d'eau et sur les raccordements des bâtiments. Le solde au 31.12.2002 de ces fonds de réserve n'est plus que d'environ Fr. 3 millions. Il était de Fr. 10 millions en 1999.

4700 Service des eaux

A la rubrique *Pertes, défalcons, moins-values* (330), le dépassement important constaté est dû à la mise à jour des impayés de plusieurs exercices pour des raccordements et des déplacements de conduite.

Les ventes d'eau (435) ont diminué de 5,79 % (Fr. 3'211'543.–). Les raisons de cette diminution sont, en plus de l'été pluvieux, la disparition de gros clients industriels tels que Iril, Orlait et Sapal.

Le prix de l'eau, fixé par la Municipalité, est actuellement de Fr. 1.90 le m³.

La présidente : –

4000 Service administratif

4100 Service du cadastre

4200 Service des routes et voirie

4300 Service d'urbanisme

4400 Service d'architecture

460 Service d'assainissement

4700 Service des eaux

Cela termine les comptes de la Direction des travaux. Je vous les fais voter.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Aucun. Abstentions? Avec une vingtaine d'abstentions, vous avez accepté les comptes de la Direction des travaux.

5. DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION

Rapport photocopié de M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

L'examen des comptes 2002 montre que les charges de la direction ont été légèrement inférieures au budget et dans la même proportion supérieures aux comptes 2001.

Une convention a été négociée avec le Canton pour que Lausanne continue à gérer les activités liées à l'école, sous le contrôle de celui-ci. Avec pour conséquence le remboursement par l'Etat d'une partie des charges administratives liées à cette gestion.

500 Secrétariat général

5001 Activités musicales, théâtrales et autres

A la rubrique *Subventions à des institutions* (365), il faut signaler la prise en charge par le Canton de la subvention à la section professionnelle d'art dramatique du Conservatoire. La subvention à la section préprofessionnelle a été supprimée.

5300 Service de l'orientation scolaire et professionnelle

L'économie par rapport au budget sur le poste *Imprimés et fournitures de bureau* (310) provient de la prise en charge partielle par l'Etat.

La rubrique *Participation du Canton aux charges* (451) est inférieure au montant budgétisé. Cette diminution est en relation avec le transfert de charges.

540 Service de santé des écoles

5400 Activités médico-sociales

Le dépassement du poste *Traitements* (301) tient principalement au nombre variable de visites qu'accomplissent, à la demande, les médecins scolaires. Ils sont huit et assument les visites dans les différents quartiers de la ville.

5401 Activités de psychologie scolaire

L'augmentation des charges est due pour une bonne part à l'augmentation des charges de personnel: le service a accru son effectif de 2,5 EPT. Au départ, ces postes n'étaient pas inscrits au budget du Service de psychologie scolaire mais inclus dans les Fr. 2 millions prévus au budget de l'Administration générale. Ils ont été ensuite comptabilisés dans les services concernés.

5402 Enseignement spécialisé

Notons, sur le plan général, que les classes d'enseignement spécialisé sont prises en charge par le Canton et l'OFAS. Ce dernier rembourse Fr. 44.- par jour et par élève scolarisé en enseignement spécialisé et Fr. 360.- pour chaque expertise AI qu'il demande. Le poste *Participation de la Confédération aux charges* (450) est plus élevé que le budget en raison de la participation de l'AI concernant les frais d'écologie et de transport ainsi qu'à une hausse de la subvention de l'OFAS résultant de décisions rétroactives.

5500 Service dentaire

Le poste *Aides individuelles* (366), présente un dépassement important: le nombre de parents demandant une réduction d'honoraires a beaucoup augmenté en 2002. Il est cependant paradoxal que le budget 2002 ait prévu une somme inférieure pour ce type de dépenses aux comptes 2001. Le dépassement est presque de Fr. 66'000.-.

560 Service de la jeunesse et des loisirs

5600 Loisirs et jeunesse

Signalons que la rubrique *Pertes, défalcons, moins-values* (330) comprend les factures impayées d'assurances sociales de l'Association Koprock (Dolce Vita). En contrepartie, la Ville a repris le matériel.

5601 Accueil d'enfants

La rubrique *Traitements* (301) dépasse le budget de presque Fr. 400'000.- en raison des remplacements dus aux nombreuses maternités. Il y a eu 19 grossesses, alors que dans une année moyenne, il y en a 5 à 6. Dans l'accueil d'enfants, il y a obligation légale de remplacer le personnel malade. Le dépassement selon les comptes 2002 est de Fr. 397'898.08. Compte tenu du crédit supplémentaire 2^e série de 2002 demandé, soit Fr. 310'000.-, le dépassement réel est de Fr. 707'898.08.

La rubrique *Redevances et prestations facturées* dépasse le budget d'environ Fr. 468'000.- en raison des recettes résultant de l'extension des APEMS.

5602 Institutions d'éducation

La différence négative entre les produits budgétisés et les comptes dans la rubrique *Participation du Canton aux charges* (451) est liée au correctif de prix de pension de l'année précédente, pondérée par une augmentation du nombre de séjours.

5800 Ecoles primaires et secondaires

Dans la rubrique *Achats d'objets mobiliers et d'installations* (311) figure un dépassement de budget de plus de Fr. 270'000.-. Il est dû à l'augmentation de la dotation du matériel pédagogique décidée par le Canton en cours d'année. Dans le cadre d'EtaCom, ces dépenses sont remboursées à 100% par l'Etat. Il en va de même pour le dépassement de Fr. 40'000.- dans la rubrique *Imprimés et fournitures de bureau* (310) qui est dû à l'augmentation du nombre de photocopies effectuées par les enseignants.

Les frais de transport des élèves, qui figurent dans la rubrique *Autres prestations de tiers* (318), ont augmenté. La règle est toujours que la Commune subventionne les abonnements tl des élèves qui doivent couvrir une distance supérieure à 2,5 km entre l'école et le domicile.

La présidente : –

500 Secrétariat général

5300 Service de l'orientation scolaire et professionnelle

540 Service de santé des écoles

5500 Service dentaire

560 Service de la jeunesse et des loisirs

5800 Ecoles primaires et secondaires

Cela termine les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Je vous les fais voter.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Aucun. Abstentions? Avec une trentaine d'abstentions, vous avez accepté les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

6. DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport photocopié de M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

En matière d'excédents de charges, la situation reflétée par les comptes 2002 s'avère meilleure que prévu au budget, à raison de Fr. 2,22 millions, soit une diminution de l'excédent de 1,85%, alors que par rapport aux comptes 2001, on assiste à un accroissement de Fr. 15,13 millions, soit 14,74%. Cette hausse résulte de décisions du Conseil communal.

La diminution par rapport au budget est obtenue par une baisse des charges de l'ordre de Fr. 3,73 millions par rapport au budget 2002, soit une diminution de 2,6%, alors que par rapport aux comptes 2001 la hausse se situe à Fr. 14,95 millions, soit une augmentation de 11,7%.

Pour ce qui est des revenus, on assiste à un excès d'optimisme dans leur budgétisation pour Fr. 1,51 million, soit 5,73%, alors qu'ils sont en légère régression par rapport à ceux de l'exercice précédent pour Fr. 0,18 million, soit -0,71%.

600 Secrétariat général

6000 Administration et comptabilité

La facture sociale est comptabilisée dans la rubrique *Participation à des charges cantonales* (351). Comme pour l'exercice précédent, bien qu'en forte augmentation par rapport aux comptes 2001, soit de 6,97%, la facture sociale se situe en dessous des prévisions budgétaires communiquées par l'Etat, soit -3,51%. Cependant, il y a lieu de ne pas perdre de vue que la participation des Communes à la facture sociale a passé de 1/3 à 40% pour l'exercice 2002.

En dehors de la facture sociale, cette rubrique comprend d'autres participations aux charges cantonales telles celles relatives à l'ALSMAD (maintien à domicile), à BOUMS (urgences médicales et sociales) et au secteur couronne de la région lausannoise (CMS). Globalement ces participations se situent en retrait par rapport au budget de Fr. 114'233.30 et en augmentation de Fr. 401'706.70 par rapport aux comptes 2001.

La rubrique *Subventions à des institutions* (365) apparaît pour la première fois. Elle représente l'attribution de Fr. 30'000.– au Fonds culturel pour les communautés étrangères décidée par la Municipalité.

6001 Activités sociales et sanitaires

Le poste *Subventions à des institutions* (365) est inférieur au budget après Fr. 1'999'000.– de crédits complémentaires pour un montant de Fr. 165'645.95.

Les institutions n'ayant pas reçu le montant budgétisé sont:

Dispositif Bas Seuil	Fr. 69'843.–
Mère Sofia – Le Parachute	Fr. 86'000.–
Troc Bar Accueil	Fr. 2'000.–
Subventions casuelles	Fr. 7'900.–
Total des écarts	Fr. 165'743.–

Le poste *Dédommagements de tiers* (436) représente les éléments suivants:

Remboursement par Retravailler-Corref de l'excédent de la subvention 2001	Fr. 47'985.45
Remboursement par l'ALSMAD (Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile) d'excédents de subventions 2001	Fr. 22'973.10

6100 Service des assurances sociales

L'insuffisance de revenus de la rubrique *Redevances et prestations facturées* (434) est due:

- à l'interruption, au 1^{er} juin 2002, de toute relation administrative avec SUPRA, pour Fr. 86'000.–;
- au repli conjoncturel, qui a une conséquence directe sur la masse salariale, celle-ci déterminant l'importance de l'indemnisation d'agence, pour Fr. 107'000.–;
- au faux espoir de voir la participation du Canton à la gestion des PC augmenter pour Fr. 6000.–.

Ces insuffisances à hauteur de Fr. 199'000.– sont partiellement compensées par l'enregistrement d'une participation de l'OFAS sur la facturation des intérêts moratoires pour Fr. 33'000.–.

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

6200 Office du logement

Le poste *Subventions à des institutions* (365), qui enregistre les participations aux charges d'intérêt des immeubles subventionnés convenues lors de l'octroi de subventions, est en baisse par rapport au budget 2002 à raison de Fr. 249'477.75. Cela provient de l'avancement des travaux moins rapide que prévu au budget. En outre, les subventions à diverses sociétés ont été diminuées parce que certains de leurs locataires ne remplissaient plus les conditions d'occupation.

Le poste *Aides individuelles* (366) est en retrait par rapport au budget (Fr. 290'235.-) et très stable (+Fr. 38.-) par rapport aux comptes 2001. Cette évolution provient pour une partie de la réduction du nombre de locataires bénéficiaires des aides individuelles ainsi que de la dégressivité de l'aide de 1988 qui diminue d'un cinquième par année. Cependant, cette réduction devait être compensée par les allocations à verser aux locataires d'immeubles dont les loyers sont devenus trop chers, par rapport à leur revenu, ensuite de la dégression de la subvention. Cette aide, inaugurée dès le 1^{er} janvier 2002, n'a été sollicitée qu'à raison de 15% des prévisions estimées à Fr. 320'000.-. On pense que ce phénomène est dû d'une part aux lacunes dans l'information aux locataires concernés et d'autre part aux règles très restrictives des conditions d'octroi.

6201 Environnement et hygiène

Il y a une grande stabilité entre les montants ressortant des comptes 2001 et ceux du budget.

L'écart le plus significatif concerne le compte *Participation de la Confédération aux charges* (450). En effet, les subventions fédérales relatives à l'élaboration du plan des mesures, budgétisées pour Fr. 85'000.-, n'avaient pas encore été versées au 31 décembre 2002.

6202 Contrôle des viandes

Les *Redevances et prestations facturées* (434) sont en nette régression ensuite de la fermeture planifiée des abattoirs. Ainsi, le manco, par rapport aux prévisions budgétaires, s'établit à Fr. 153'551.25, alors que par rapport aux comptes 2001, la baisse de recettes s'établit à Fr. 89'581.85. Il y a lieu de relever que ces chiffres tiennent compte des mesures prises afin de réduire la manque à gagner pour la Commune par la recherche d'autres débouchés pour les vétérinaires chargés du contrôle. Ainsi, en 2002, plus de Fr. 150'000.-, soit 51% de recettes qui proviennent de prestations effectuées pour le compte du Canton ou pour celui de la Commune d'Estavayer.

640 Service social et du travail

6401 Office du travail

Le niveau des charges de personnel (301 et ss) inférieur au budget s'explique par des engagements moins importants

que prévus pour le programme communal d'emplois temporaires (PCET).

Les rubriques *Redevances et prestations facturées* (434) et *Prestations facturées aux crédits d'investissements* (438) sont globalement en retrait par rapport au budget 2002. Cette situation constitue le corollaire de la réduction des engagements pour le programme communal d'emplois temporaires (PCET) dont l'activité et par conséquent les recettes, se sont trouvées réduites de Fr. 300'000.-, malgré la progression du nombre de chantiers.

6402 Office régional de placement

Il y a lieu de rappeler que les différentes rubriques composant cette section devraient se balancer, dans la mesure où cette activité est entièrement à la charge de la Confédération. La partie restant à la charge de la Ville correspond aux indemnités de résidence, que la Confédération se refuse à subventionner, et aux amortissements des dépenses d'investissements, qui avaient été subventionnées à l'origine.

6403 Centre social régional CSR

Les *Traitements* (301) sont supérieurs au budget en raison de l'engagement de personnel auxiliaire pour assurer les remplacements de congés maternité et l'absence pour maladie de longue durée. Cette rubrique est également en hausse par rapport aux comptes 2001 pour plus de Fr. 70'000.-.

Les *Pertes, défalcons, moins-values* (330) qui une nouvelle fois n'ont pas été budgétisées représentent les défalcons de factures pour plus de Fr. 110'000.- concernant principalement les appartements de secours.

Les *Aides individuelles* (366) dépassent le budget de Fr. 183'022.-; cela provient principalement de l'aide sociale lausannoise complémentaire. Cette aide est octroyée aux personnes domiciliées sur la commune de Lausanne depuis 10 ans au moins et qui sont au bénéfice de prestations complémentaires AI ou AVS. Ce poste est également en augmentation par rapport aux comptes 2001 pour Fr. 322'100.-.

Le poste *Participation du Canton aux charges* (451) est en retrait par rapport au budget pour Fr. 573'894.- ensuite de la non-versement d'un solde de subvention 2002 attendu en 2003 à en croire les explications ressortant de la brochure (p. 142). Cependant, ce solde, versé en février 2003, s'est monté en réalité à Fr. 28'743.30 seulement. En conséquence, l'écart est à rechercher ailleurs. En l'occurrence, il s'agit d'une baisse de la subvention cantonale aux frais de gestion administrative des dossiers RMR ensuite de la réduction du nombre de dossiers RMR à traiter. Le budget avait été établi en fonction des recettes connues pour 2001.

6600 Service des parcs et promenades

Le poste *Traitements* (301) est en retrait de Fr. 472'101.- par rapport au budget, alors qu'il s'accroît par rapport aux

comptes 2001 de Fr. 582'311.32. Les économies réalisées par rapport au budget proviennent de postes vacants qui n'ont pas pu être immédiatement repourvus.

La présidente : –

600 Secrétariat général

6100 Service des assurances sociales

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

640 Service social et du travail

6600 Service des parcs et promenades

Cela termine les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Je vous les fais voter.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Un. Abstentions? Avec une trentaine d'abstentions, vous avez accepté les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

7. DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

Rapport photocopié de M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

Le Service des eaux a été détaché des Services industriels le 1^{er} janvier 2002. La comparaison des résultats des SI entre 2001 et 2002 impose donc de retenir, pour 2001, les montants en faisant abstraction du Service des eaux.

Ainsi les charges progressent de Fr. 391,1 millions à Fr. 404 millions, soit de 3,2%. Les revenus augmentent de Fr. 451,6 millions à Fr. 468,5 millions, soit de 3,7%. L'excédent de produits passe donc de Fr. 60,6 millions selon chiffre 2001 corrigés à Fr. 64,5 millions, ce qui correspond à une augmentation de 6,4%.

Les charges budgétisées se montaient à Fr. 418,9 millions et les produits à Fr. 479,5 millions. Cela correspondait à un excédent de produits budgétisé 2002 de Fr. 59,8 millions, contre Fr. 64,5 millions effectivement réalisés.

7100 Service comptabilité et finances

L'augmentation du poste *Redevances et prestations facturées* (434) indique une forte hausse des rappels de factures.

720 Service du MAGESI

7201 Garage

L'explication donnée à propos de la diminution de la rubrique *Marchandises* (313), doit être complétée. En effet, la seule diminution du prix d'achat des carburants n'expliquerait pas une réduction de l'ordre de 30% par rapport au

budget et par rapport aux comptes 2001. La quantité de carburant a également diminué de celle utilisée par les véhicules du Service des eaux qui ne sont plus comptabilisés ici.

7300 Service du marketing industriel

Le préavis N° 201/2001 «SI futurs», adopté par le Conseil communal le 26 juin 2001, définissait les buts assignés, dans le cadre de la réorganisation des SI, au Service de l'énergie et au Service marketing et commercial tels qu'ils existaient alors. La mise en application de cette restructuration a montré qu'elle devait être partiellement corrigée, les compétences et les missions étant redistribuées entre deux services baptisés désormais Marketing industriel d'une part et Commercial d'autre part. Cette redistribution, opérée dans le cours de l'année 2002, a quelque peu retardé le processus dans son ensemble, et les investissements qui en découlaient. C'est pourquoi on constate un certain écart entre les montants figurant au budget du Service du marketing industriel et les comptes effectifs, les charges étant d'ailleurs restées dans leur ensemble (Fr. 2,7 millions) inférieures au budget (Fr. 3,1 millions). Cette limitation des coûts concerne d'une part les charges salariales, l'un des nouveaux postes prévus n'ayant pas encore été occupé (rubriques .301, .303 et .304) et, d'autre part, les intérêts sur investissements, compris dans les imputations internes (rubrique .390). En effet, les investissements envisagés pour l'exercice 2002 n'ayant été que très partiellement réalisés, ils portent moins d'intérêts que prévu. Même explication concernant les amortissements (.331), qui ne portent que sur les investissements effectifs.

740 Service du gaz et du chauffage à distance

7400 Gaz

Les charges globales du sous-service de Fr. 84,7 millions sont largement inférieures au budget à Fr. 99 millions et aux comptes 2001 à Fr. 92,7 millions. Cela est dû essentiellement à la réduction des factures d'achats de gaz au poste *Eau, énergie et chauffage* (312). Cette diminution résulte d'une part de la baisse de la quantité de gaz achetée et d'autre part d'une baisse du prix unitaire.

Quant aux recettes, elles se sont élevées à Fr. 102,8 millions, soit Fr. 4,9 millions de moins que prévu, en augmentation cependant par rapport aux comptes 2001.

Cette augmentation résulte de deux facteurs qui se compensent partiellement:

- les *Ventes* (435) se sont élevées à Fr. 96,7 millions, au lieu de Fr. 106 millions au budget, d'où une différence de –Fr. 9,3 millions. Cette différence découle pour l'essentiel de la même prévision excessive d'augmentation du prix unitaire qu'au poste des achats ci-dessus;
- les *Prélèvements sur les réserves* (480): alors qu'aucun prélèvement n'avait été prévu au budget, une telle écriture

a cependant été inscrite aux comptes, pour Fr. 4,26 millions. Cette écriture aurait mérité des explications au chapitre des renseignements complémentaires. Les voici : un fonds de péréquation a été créé en 1996. Ce fonds a tout d'abord été alimenté par des ristournes. Puis, selon le règlement ad hoc, il a été prévu de verser dans le fonds la différence entre le prix effectif et un prix de référence déterminé à l'avance si le prix effectif était inférieur, inversement de prélever dans le fonds la différence entre un prix effectif supérieur et le prix de référence. Le montant du fonds peut varier entre Fr. 2 millions et Fr. 12 millions. Depuis 2000, le prix de référence est de 3,1 centimes le kWh. Donc, si le règlement du fonds avait été appliqué lors de l'élaboration du budget, un prélèvement aurait dû être prévu pour la différence entre le prix de référence de 3,1 centimes et le prix budgétisé de 3,7 centimes, ce qui n'a pas été le cas. Lors de l'établissement des comptes, la situation est donc paradoxale : de fait, le prix du gaz sur le marché a baissé, cependant un prélèvement a été opéré par rapport à un prix de référence anachronique. Si le but du fonds de péréquation, tendant à une sorte de « lissage » du prix en faveur des clients est bon, le résultat laisse cependant un peu perplexe dans le cas présent.

7401 Chauffage à distance

Le poste *Eau, énergie et chauffage* (312) enregistrant les achats de gaz et le poste *Ventes* (435) enregistrant les ventes de chaleur appellent les mêmes remarques pour les rubriques 7400.312 et .435 concernant le gaz.

Un *Prélèvement sur les réserves* (480) a été opéré, de Fr. 6,2 millions. Les remarques données précédemment pour le compte concernant le gaz pour la rubrique 7400.480 s'appliquent également, à ceci près qu'un prélèvement avait été porté au budget, pour Fr. 4,98 millions. Le prélèvement effectif a été en définitive encore supérieur de Fr. 1,2 million.

A signaler encore à la rubrique des frais divers (319) un dépassement de Fr. 455'000.– par rapport à un montant budgétisé de Fr. 56'000.–. En complément aux renseignements déjà fournis, il s'agit de l'entreprise de génie civil qui avait été chargée d'un chantier à la rue Centrale, et qui réclamait des paiements complémentaires pour un total d'environ Fr. 900'000.–, montant global sur lequel la Commune a été condamnée à payer Fr. 450'000.–.

760 Service de l'électricité

7600 Distribution d'électricité

A lui seul ce sous-service est une grande entreprise aux structures complexes : administration, formation, entretien de ses bâtiments et installations, bureaux techniques, services de planification, de construction et d'entretien des réseaux de distribution, éclairage public, bureau des ventes, etc., tout cela pour un chiffre d'affaires de près de

Fr. 242,9 millions. Sur un ensemble aussi important, quelques écarts sensibles entre les montants prévus au budget et ceux résultant des comptes sont inévitables, a fortiori après les réorganisations récemment opérées, mais en définitive l'enveloppe initiale globale est presque respectée. Les revenus, de Fr. 242,9 millions, sont de Fr. 700'000.– seulement inférieurs au budget, néanmoins en augmentation de Fr. 5,6 millions sur les comptes 2001.

Les charges totales de Fr. 237 millions excèdent de Fr. 4,6 millions le montant budgétisé principalement pour le motif suivant :

L'*Amortissement du patrimoine administratif* (331), prévu pour Fr. 15,4 millions au budget, s'est élevé à Fr. 27,1 millions, soit Fr. 11,7 millions de plus que prévu à la suite de la réactivation de Fr. 230 millions à Fr. 439 millions des investissements concernant la distribution. Un capital ainsi presque doublé entraîne des charges accrues en proportion, cet alourdissement n'étant cependant que comptable.

Les achats d'électricité sont en revanche fortement inférieurs aux prévisions en raison d'un prix d'achat inférieur au budget. Parallèlement, les recettes provenant des ventes ont été également inférieures.

A signaler encore la rubrique *Prestations facturées aux crédits d'investissements* (438), presque inexistante jusqu'ici, et figurant aux comptes pour Fr. 6,1 millions. Cette écriture résulte de la nouvelle manière de déterminer la valeur des investissements du réseau de distribution, en cas d'ouverture du marché de l'électricité. Cette valeur ne se compose plus seulement du prix des installations matérielles, mais également du coût en main d'œuvre, ce qui correspond à la manière de faire d'une entreprise privée.

7602 Production d'électricité

Le prélèvement de plus de Fr. 1 million sur les réserves (480) alors que rien n'avait été prévu au budget, a pour but de compenser effectivement une réduction de production de l'usine, du fait d'importants travaux ayant nécessité l'arrêt d'une des trois turbines depuis le mois d'octobre. Le prélèvement sur cette réserve correspond à la diminution effective des ventes d'électricité par rapport au montant budgétisé (435).

7606 Multimédia

L'alourdissement sensible des charges par rapport à 2001 résulte de trois causes : un doublement des *Impôts, taxes et frais divers* (319), une augmentation de l'*Amortissement du patrimoine administratif* (331) et des *Imputations internes* (390) ; ces trois augmentations étaient dûment prévues au budget mais dans une mesure insuffisante.

Au chapitre des revenus, les *Redevances et prestations facturées* (434) sont sensiblement supérieures, tant au budget qu'aux comptes 2001.

7800 Service commercial

Parallèlement au Service du marketing industriel, le Service commercial a subi une refonte au cours de l'année 2002. Ses charges globales de Fr. 2,8 millions sont inférieures aux Fr. 3,3 millions budgétisés. Mais les résultats de cette période de transition ne sont pas encore le reflet d'une année d'activité à un rythme normal.

Utilisation des crédits cadres aux SI

Par le préavis N° 250, du 18 octobre 2001, un crédit cadre de Fr. 4,8 millions a été accordé au Service du gaz et du chauffage à distance et un crédit cadre du même montant au Service de l'électricité⁹. Le premier service a ouvert 43 sous-crédits durant l'année 2002, représentant le total du montant accordé; le montant effectivement dépensé au 31 décembre s'élevait à Fr. 2,25 millions. Au Service de l'électricité, 62 sous-crédits ont été ouverts pour un montant budgétisé de Fr. 4,21 millions.

La présidente: –

700 Secrétariat général**7100 Service comptabilité et finances****720 Service du MAGESI****7300 Service du marketing industriel****740 Service du gaz et du chauffage à distance****760 Service de l'électricité****7800 Service commercial**

Cela termine les comptes de la Direction des services industriels. Je vous les fais voter.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Aucun. Abstentions? Avec une trentaine d'abstentions, vous avez accepté les comptes de la Direction des services industriels.

Veuillez nous lire les conclusions du rapport, Monsieur le Président de la Commission.

Rapport de M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Il est difficile aujourd'hui d'être satisfait de l'évolution du résultat 2002. Comme dit en introduction, celui-ci a donné raison aux conseillers qui, lors des comptes 2001, mettaient en garde contre une aggravation de la situation en particulier dans le domaine des revenus. Les résultats 2001 prenaient en compte des recettes exceptionnelles, notamment en matière de rattrapage d'impôts. Le résultat 2002 est lui plus près du résultat structurel normal de la Commune. Il serait faux de croire que les mesures que pourra prendre la Municipalité afin de redresser la barre auront un effet instantané. Le résultat des prochains comptes ne pourra donc qu'être comparable à celui de l'exercice 2002. Néanmoins,

des mesures tant techniques que structurelles devront être prises rapidement. Elles passeront forcément par des choix de la Municipalité et du Conseil au moment desquels certains devraient oublier la défense d'intérêts particuliers.

Les membres présents de la Commission permanente des finances vous recommandent par 9 oui, 0 non et 3 abstentions d'approuver les comptes 2002 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2003/15, du 17 avril 2003.

La présidente: – J'ouvre une discussion finale.

Discussion générale

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – J'aimerais revenir sur la dernière phrase du rapport du président de la Commission, à propos de laquelle j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer en Commission permanente des finances. Je tiens à dire que traduire des opinions politiques divergentes, ne serait-ce même que des points de politique financière de la Commune, par la défense d'intérêts particuliers, me semble quelque peu taillé à la hache. Si nous ne voyons pas politiquement les choses de la même manière, je respecte l'avis et l'opinion de ceux qui ne votent pas comme moi. Je ne peux admettre que ces divergences se rangent sous la défense d'intérêts particuliers. Je ne défends pas le Parti socialiste et la majorité rose-rouge-verte ne défend pas des intérêts particuliers, mais une vision politique qui n'est pas celle de la minorité. C'est ainsi – et je tenais à le dire.

La présidente: – D'autres interventions? M. le président.

M. Jean-Louis Blanc (Rad.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Monsieur Bourquin, à aucun moment je n'ai cité le Parti socialiste!...

La présidente: – S'il n'y a plus d'intervention, je vais vous faire voter la conclusion du préavis: *d'approuver les comptes de 2002 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2003/15, du 17 avril 2003.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Un. Abstentions? Avec une quarantaine d'abstentions, vous avez accepté les comptes 2002. Cet objet est donc liquidé, je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/15 de la Municipalité, du 17 avril 2003;
- oui le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver les comptes de 2002 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2003/15, du 17 avril 2003.

⁹BCC 2001, T. II (N° 15), pp. 498 ss.

Crédits supplémentaires pour 2003**(1^{re} série)**

Préavis N° 2003/24

Lausanne, le 5 juin 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2003, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 873 du préavis)</i>	<u>7'436'500.-</u>	<u>634'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 897 du préavis)</i>	<u>128'700.-</u>	<u>2'000.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 899 du préavis)</i>	<u>222'500.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sport, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels		
CHARGES PAR NATURE	30	Charges de personnel							3'295'100 (indexation des traitements)	3'295'100
	301		36'000			389'900	186'400		612'300	
	303		2'100			26'600	12'100		40'800	
	304		3'100			33'200	24'800		61'100	
	305		400						400	
	309		7'000						7'000	
	310	25'000							25'000	
	311		57'000	300'000	242'000		6'000	88'000	693'000	
	313		11'500			20'500			32'000	
	314		32'700	12'500	18'000	1'534'600			1'597'800	
	315		10'500						10'500	
	316			30'000		6'800	3'900		40'700	
	317						18'000		18'000	
	318		17'500	208'900	48'000	205'000	248'800	45'000	773'200	
	319				35'000				35'000	
365		26'400		86'000		20'000	62'200	194'600		
TOTAL PAR DIRECTION (*)		68'900	369'200	511'500	465'000	2'280'400	358'400	88'000	7'436'500	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>400</i>	<i>25'000</i>		<i>499'500</i>		<i>110'000</i>	<i>634'900</i>	
Page du préavis		page 3	page 5	page 11	page 14	page 17	page 24	page 29		

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	Fr. 430'100'200.-	Fr. 3'295'100.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2003.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2002, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0,9% (indice 102,3).

La précédente indexation de 0,3% (indice 101,4) a été accordée le 1^{er} janvier 2002.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE
		1100	1103	
		Secrétariat communal	Unité d'évaluation et de conseil	
CH. PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau	25'000	25'000
	318	Autres prestations de tiers	17'500	17'500
	365	Subventions à des institutions	26'400	26'400
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		51'400	17'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				
Page du préavis		page 3	page 4	

110 Secrétariat municipal*1100 Secrétariat communal*

		Budget	Crédit suppl.
1100.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 1'025'000.-	Fr. 25'000.-

L'augmentation constante du nombre de «clients» du Centre social régional (CSR) et la multiplication des dossiers des bénéficiaires, allant de pair avec une nouvelle organisation du CSR lui-même (unités spécialisées en contentieux, remboursement ASV, gestion des collaborateurs, tâches centralisées, etc.), mise en place après l'établissement du budget 2003, ont provoqué l'acquisition de 44'000 dossiers «clients» pour couvrir les besoins de l'année en cours, ainsi qu'éventuellement ceux d'une partie de 2004. La nécessité de cet achat étant apparue après l'adoption du budget, le Bureau des imprimés et du matériel n'a pu en tenir compte dans ses prévisions budgétaires.

		Budget	Crédit suppl.
1100.365	Subventions à des institutions	Fr. 844'300.–	Fr. 26'400.–

L'Association des Chalets d'Ouchy (ACO), suite aux mauvais résultats financiers de la 2^e édition du Marché de Noël d'Ouchy en décembre 2001, a déposé une demande de soutien financier auprès de la Municipalité. A titre exceptionnel, celle-ci, au même titre que de nombreux créanciers de dite association qui ont consenti à d'importants abattements sur leurs factures, a décidé de subventionner cette manifestation pour un montant équivalant à la taxe due pour l'utilisation du domaine public, soit Fr. 26'400.–. Cette dépense (qui vient en fait compenser une créance) n'était pas prévisible lors de l'établissement du budget 2003, les comptes révisés de la manifestation n'étant parvenus à la Municipalité qu'en fin d'année 2002.

1103 Unité d'évaluation et de conseil

		Budget	Crédit suppl.
1103.318	Autres prestations de tiers	Fr. 5'000.–	Fr. 17'500.–

Le programme de législature 2002-2005 contient la proposition suivante: «Le partenariat <Autorités–Administration–habitants> doit conduire à améliorer l'accueil au public dans l'ensemble de l'Administration». Une étude visant à améliorer la qualité des relations des services de l'Administration avec le client/usager a été réalisée en 2002 et confiée à un consultant supervisé par l'unité d'évaluation et de conseil. La Municipalité a pris acte du rapport final. Il prévoit une conception basée sur trois idées fortes:

- homogénéité de la relation avec les clients (même niveau de qualité pour tous les services);
- facilité d'accès (réponses aux demandes dans les meilleurs délais);
- développement du métier de la relation client.

L'établissement de ces principes doit se traduire en actions pragmatiques et mesurables. Le contrôle des habitants est le premier concerné et il a donné son accord pour être le service pilote qui concrétisera cette nouvelle conception avec l'appui de notre consultant.

Le montant demandé correspond à un travail d'expert de 10 jours au tarif de Fr. 1'600.– (HT) par jour, soit un coût total arrondi à Fr. 17'500.– TVA comprise.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		2002 Entrepôts des abattoirs	2200 Commerce, manifestations, séjour	2300 Service du contrôle des habitants	2400 Servic es généraux	2401 Sécurité publique	2501 Office de la sécurité civile	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	36'000						36'000
	303 Cotisations aux assurances sociales	2'100						2'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions	3'100						3'100
	305 Assurances-accidents	400						400
	309 Autres charges de personnel		7'000					7'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		15'000	30'000	12'000			57'000
	313 Marchandises				11'500			11'500
	314 Entretien des biens immobiliers				9'700		23'000	32'700
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				10'500			10'500
	318 Autres prestations de tiers	13'000			137'000	58'900		208'900
TOTAL SECURITE PUBLIQUE		54'600	22'000	30'000	180'700	58'900	23'000	369'200
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>400</i>						<i>400</i>
Page du préavis		page 5	page 7	page 8	page 8	page 9	page 10	

200 Service administratif

2002 Entrepôts des abattoirs

		Budget	Crédit suppl.
2002.301	Traitements	Fr. 325'000.-	Fr. 36'000.-
2002.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 21'800.-	Fr. 2'100.-
2002.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 40'000.-	Fr. 3'100.-
2002.305	Assurance accidents	Fr. 10'600.-	Fr. 400.-

Depuis la cessation des abattages de gros bétail, de veaux, de porcs et de chevaux, au 30 septembre 2002, ainsi que d'ovins, au 31 décembre 2002, la liquidation des installations d'abattage et du matériel d'exploitation de l'établissement de Malley se poursuit.

Toutefois, compte tenu de la nature spécifique des équipements et engins concernés, ainsi que du nombre assez restreint d'acquéreurs potentiels, dite liquidation ne pourra pas se terminer, comme initialement prévu, pour fin février 2003. C'est la raison pour laquelle il apparaît nécessaire de prolonger l'engagement de l'administrateur jusqu'au 30 avril prochain, dès lors que le solde des vacances 2002, les vacances dues pour 2003, ainsi que les heures supplémentaires effectuées par l'intéressé représentent, à ce jour, quelque 20 jours ouvrables.

Cela étant, un accord a été trouvé avec un collaborateur, âgé de 62 ans révolus et qui entendait poursuivre sa carrière jusqu'à 64 ans environ, mais dont le reclassement s'est avéré quasi impossible, compte tenu de son âge et de la nature très spécifique de sa fonction de contrôleur des viandes. De fait et comme convenu, le poste de l'intéressé est supprimé au 30 juin 2003, ce qui signifie qu'il est rémunéré et travaille pour les abattoirs (notamment, en qualité de taxateur pour le compte et aux frais de tiers) jusqu'à cette date et qu'à ce moment-là, il reçoit, conformément à l'article 69 RPAC, une indemnité de départ correspondant à 3 mois de salaire. De plus, il est mis au bénéfice des prestations de la Caisse de pensions du personnel communal dès le 1^{er} juillet 2003.

Enfin, une nettoyeuse-lingère à 60%, qui n'a pu être reclassée en cette qualité et à ce taux d'activité qu'à compter du 1^{er} avril 2003, œuvre actuellement pour le compte du Service immobilier, avec un taux d'occupation provisoire de 25%, sans réduction de salaire, en attendant la prise de son nouvel emploi à 60%.

Dès lors que le projet de budget pour l'année en cours a été élaboré en estimant que les problèmes évoqués ci-dessus seraient résolus plus rapidement, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 1^{re} série s'avère indispensable pour assurer, durant les prochains mois, le versement des salaires et indemnités, dus au personnel concerné.

Le présent crédit supplémentaire sera partiellement compensé par la prise en charge, par le budget du Service immobilier, du salaire, à hauteur de 25% de taux d'activité, de la nettoyeuse-lingère mentionnée ci-dessus (Fr. 400.– sous 2002.436 «dédommagements de tiers»).

		Budget	Crédit suppl.
2002.318	Autres prestations de tiers	Fr. 50'000.–	Fr. 13'000.–

La cessation complète de l'exploitation des abattoirs de Malley au 31 décembre 2002 implique la liquidation de cette entité. Dans ce cadre, il a été procédé à l'amortissement intégral de tout ce qui faisait l'objet d'une capitalisation, à savoir, les véhicules, les machines et le matériel, ainsi que les crédits d'investissements et d'études.

Or, alors que ces opérations étaient effectuées et que le crédit d'étude pour la réfection et la transformation des abattoirs était bouclé, le bureau d'ingénieur mandaté a adressé très tardivement au Service d'architecture de la Ville, en charge des travaux d'architecte et du contrôle du suivi de cette affaire, une facture pour des études complémentaires.

En conséquence et dès lors que le budget 2003 ne comprend aucun montant pour couvrir cette dépense, un crédit supplémentaire de Fr. 13'000.– s'avère nécessaire pour honorer la facture en cause.

220 Service de la police du commerce

2200 Commerce, manifestations, séjour

		Budget	Crédit suppl.
2200.309	Autres charges de personnel	Fr. 3'000.–	Fr. 7'000.–

Dans le cadre des autorisations d'achats 2002, la Police du commerce a acquis, à fin 2002, 4 logiciels de dessin «AutoCAD Light», afin d'optimiser la gestion du domaine public. L'utilisation de ce logiciel permet de travailler avec les outils standards de la Ville, principalement l'application GOELAND, développée par la Direction des travaux et qui comprend le plan cadastral de Lausanne.

La modernisation et l'amélioration de la gestion des dossiers et de l'encaissement des taxes de séjour implique de remplacer les cartothèques actuelles par deux bases de données fonctionnant avec le logiciel Access.

Afin que le personnel puisse utiliser de manière optimale ces nouveaux outils informatiques, il est nécessaire de le former. Tant les cours AutoCAD que les cours Access, organisés par la Formation du personnel, sont considérés comme «hors filière» et sont à la charge des services.

Il s'ensuit que le montant inscrit sous cette rubrique s'avère insuffisant pour absorber le surcoût des frais de formation, et que, dès lors, l'octroi d'un crédit supplémentaire apparaît indispensable.

		Budget	Crédit suppl.
2200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 500.–	Fr. 15'000.–

Faisant suite à la décision de suppression de la brigade du lac (cf. communication au Conseil communal du 2 juillet 1997) et de réorganisation de la gestion des places d'amarrage, la Direction de la sécurité publique réouvre le bureau de Vidy, dès le 3 mars 2003, en sus de celui d'Ouchy, ce qui nécessite l'achat du matériel suivant :

- deux appareils «Jéronimo», permettant d'encaisser sur place et directement auprès des navigateurs, au moyen de toutes les cartes de crédit, cartes bancaires ou postales de débit et cartes «cash», les redevances (places visiteurs, permis de pêche, armoires, etc.). Les buts visés sont de faciliter les démarches des navigateurs et, ainsi, d'améliorer leur accueil, de limiter au maximum le maniement d'argent liquide (ce qui représente toujours des risques pour les collaborateurs qui encaissent sur place) et de ne pas avoir de caisse à Vidy, le local étant susceptible d'être cambriolé et ne pouvant être sécurisé qu'au moyen d'investissements disproportionnés. L'achat de ces appareils présente en outre l'avantage de permettre une rationalisation importante du travail à effectuer;
- quatre nouvelles enseignes, dont deux devront être installées à Ouchy, pour remplacer celles du Corps de police, et deux à Vidy;
- une boîte aux lettres, qui devra être installée à Vidy;
- du matériel de nettoyage pour l'entretien des locaux d'Ouchy et de Vidy.

Les disponibilités budgétaires pour l'année en cours ne permettant pas de financer l'achat du matériel nécessaire pour équiper et exploiter de manière optimale le bureau des affaires portuaires de Vidy, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

2300 Service du contrôle des habitants

		Budget	Crédit suppl.
2300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 6'000.–	Fr. 30'000.–

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les documents d'identité (LDI) et de son ordonnance (OLDI), le Service du contrôle des habitants (CH) a repris, depuis le 1^{er} janvier 2003, la gestion des documents d'identité, à savoir le passeport et la carte d'identité. Il a donc, désormais, la charge de récolter les renseignements nécessaires, afin de les fournir à l'Autorité cantonale compétente, tâche qui incombait précédemment, en ce qui concerne les cartes d'identité, au Corps de police. Pour accomplir cette nouvelle mission, le CH doit disposer des surfaces et du matériel nécessaires.

En ce qui concerne les surfaces, les reports successifs du départ annoncé de longue date de l'Office cantonal de l'Etat civil, actuellement logé dans l'immeuble administratif de Beau-Séjour, ont exigé la mise à disposition provisoire, dans ledit immeuble, de locaux destinés à un autre service de l'Administration communale. Il s'ensuit que l'achat du matériel définitif, nécessaire au bon fonctionnement de l'Office des documents d'identité de Lausanne (ODIL) et qui avait fait l'objet d'un crédit supplémentaire de Fr. 35'000.– octroyé en 2002, a, pour l'essentiel, dû être différé à 2003. De fait, le déménagement de l'Etat civil n'interviendra, finalement, que dans le courant du mois de juin prochain.

Conséquence de ce qui précède et du fait qu'un montant ne peut être reporté d'un budget annuel à l'autre, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.– s'avère indispensable pour couvrir l'achat du solde du matériel et du mobilier complémentaires permettant, d'une part d'accueillir les clients dans de bonnes conditions et, d'autre part, d'installer convenablement les collaborateurs(trices) de l'ODIL.

240 Corps de police*2400 Services généraux*

		Budget	Crédit suppl.
2400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 170'000.–	Fr. 12'000.–
2400.313	Marchandises	Fr. 151'000.–	Fr. 11'500.–
2400.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 40'000.–	Fr. 9'700.–
2400.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 250'000.–	Fr. 10'500.–

Déménagement du Bureau des objets trouvés à la place de la Riponne 10

Dans le cadre de sa réponse à l'interpellation de M^{me} Michelle Tauxe-Jan et consorts, intitulée «Egalité de traitement de surface: Deux poids – deux mesures», la Municipalité a annoncé son intention de procéder au déménagement du Bureau des objets trouvés (OT) du Corps de police de la place Chauderon 7 à la place de la Riponne 10, dans des locaux plus spacieux et plus fonctionnels. A cette fin, il convient, comme annoncé dans ladite réponse, d'apporter aux nouvelles surfaces mises à disposition les aménagements minimaux nécessaires (mobilier, connexions informatiques et téléphoniques, alarme, signalétique).

Par ailleurs, le loyer des locaux actuels du Bureau des OT est pris en charge par le budget du Service immobilier et il en sera de même pour celui des futurs locaux. Toutefois, en raison du chantier de la nouvelle centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police, certains locaux de l'Hôtel de police, dont, notamment, le Bureau de la prévention routière, seront indisponibles pendant plusieurs mois, entre juin et septembre ou octobre 2003. Il s'ensuit que le déménagement du Bureau des OT sera reporté au mois de novembre ou de décembre 2003 et que, dans l'intervalle, la prévention routière occupera le local de la place de la Riponne 10. C'est pourquoi le loyer afférant à cette période sera pris en charge par la rubrique «frais secondaires, divers et imprévus», du préavis N° 168 du 31 août 2000, concernant la mise en place de la nouvelle centrale du Corps de police.

Cela étant, les disponibilités budgétaires pour l'année 2003 ne comprenant pas les sommes nécessaires pour couvrir les frais d'aménagement et d'équipement évoqués ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl.
2400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 277'000.–	Fr. 137'000.–

Le 18 janvier 2001, MM. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, et Jean-Jacques Schilt, syndic, ont signé une convention traitant notamment de la participation de la Ville de Lausanne aux frais de fourniture, par l'Etat de Vaud, d'un équipement destiné à remplacer le système de mobilisation téléphonique du Corps de police, qui devait être mis hors service à fin 2000, pour des raisons techniques et économiques.

Tant à son article 2 que sous la rubrique «Echéance des paiements» de son annexe, dite convention stipule qu'une somme forfaitaire annuelle de Fr. 82'000.– doit être versée, aux 30 juin 2001 et 2002, par la Ville à l'Etat. C'est pourquoi des montants correspondants ont été inscrits aux budgets 2001 et 2002 du Corps de police.

Or, la mise en place de la nouvelle installation ayant subi quelque retard, il a été décidé, au niveau de l'Etat, sans information ni consultation de la Ville, que le paiement de la participation communale ferait l'objet d'un versement unique, au terme de la convention en cause, soit au 31 janvier 2003. D'autre part, le montant global initialement prévu, de Fr. 164'000.– (2 x Fr. 82'000.–), a été ramené à une somme de Fr. 136'667.– (TTC), correspondant à 7 mois d'utilisation en 2001, à 12 mois en 2002 et à 1 mois en 2003, soit 20 mois au lieu de 24.

Vu ce qui précède, les montants de Fr. 82'000.– inscrits aux budgets 2001 et 2002 du Corps de police et non réclamés par l'Etat, n'ont, bien évidemment, pas été dépensés. Il n'en demeure pas moins que, dès lors que le budget 2003 ne comprend pas la somme nécessaire pour couvrir ce que l'Etat demande aujourd'hui, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2401 Sécurité publique

		Budget	Crédit suppl.
2401.318	Autres prestations de tiers	Fr. 106'400.–	Fr. 58'900.–

Dans le cadre de l'examen du budget 2003, le Conseil communal a décidé, le 10 décembre 2002, de ne pas réinscrire, sous la rubrique 2401.318 «Autres prestations de tiers», mais de transférer, sur les rubriques 2401.301 «traitements» (Fr. 200'000.–), 2401.303 «cotisations aux assurances sociales» (Fr. 13'300.–) et 2401.304 «Cotisations à la caisse de pensions» (Fr. 30'300.–) le montant de Fr. 250'000.–, destiné à couvrir les frais d'accomplissement, par des tiers, de tâches déléguées, accordé, pour l'année 2002, lors de l'acceptation des conclusions du rapport-préavis N° 239 du 20 septembre 2001.

Dès lors, les mandats suivants :

- récolte des bulletins d'hôtels ;
- régulation de la circulation à la rue Centrale ;

octroyés à des entreprises de sécurité privées, ont été résiliés pour le 31 janvier 2003, afin de respecter les délais de dénonciation contractuels de 30 jours.

En revanche, le mandat, également octroyé à une entreprise de sécurité privée, d'assurer quotidiennement l'acheminement au sein de l'Administration du courrier administratif à teneur confidentielle, traitant essentiellement de données judiciaires et pénales (Police cantonale, Préfecture, Juges d'instruction, Tribunaux, etc.), n'apparaît pas concerné par la décision précitée du Conseil communal, dès lors qu'il ne s'agit en aucun cas d'une tâche de police. C'est pourquoi, dit mandat a été prorogé et continue de déployer ses effets.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire, d'un montant de Fr. 58'900.– s'avère nécessaire pour couvrir, à raison de Fr. 50'200.–, l'acheminement, pour l'année 2003, du courrier administratif par une entreprise privée, et, pour honorer, à raison de Fr. 8'700.–, les factures de janvier des maisons chargées de la récolte des bulletins d'hôtels et de la régulation de la circulation à la rue Centrale.

Bien évidemment, une économie, d'un montant global équivalent à Fr. 50'200.–, sera réalisée sur les rubriques 2401.301 (Fr. 41'100.–), 2401.303 (Fr. 2'600.–) et 2401.304 (Fr. 6'500.–).

250 Service de secours et d'incendie2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 85'000.–	Fr. 23'000.–

Prévus dans le plan des investissements pour les années 2003 et 2004, les travaux de rénovation du bâtiment principal du Centre de formation de La Rama comprennent, entre autres, le remplacement de tous les stores.

Datant de l'époque de la construction de l'édifice, en 1983, les stores en question ont déjà été révisés et réparés, parfois à plusieurs reprises. Actuellement, ils sont, pour la plupart, devenus irrécupérables et ceux qui ne fonctionnent plus sont remplacés par des rideaux provisoires, solution peu pratique et inesthétique, qui, de surcroît, ne permet pas de fournir aux locataires des prestations correctes. De fait, les stores des deux appartements de service, situés au sud-ouest du bâtiment, sont dans le même état que ceux qui équipent le reste de l'immeuble.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de remplacer sans attendre les stores desdits appartements, dont le coût a été devisé à Fr. 23'000.–. Le budget de l'année en cours ne permettant pas de couvrir cette dépense, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Au reste et bien évidemment, la somme demandée sera retranchée du montant du crédit d'ouvrage qui sera demandé prochainement pour financer les travaux de réfection du bâtiment en cause.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		3201 Domaines	3300 Gestion des immeubles	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3800 Service des sports	
CHARGES PAR NATURE	311			300'000			300'000
	314	12'500					12'500
	316		30'000				30'000
	318					48'000	48'000
	319				35'000		35'000
	365				86'000		86'000
	TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE	12'500	30'000	300'000	121'000	48'000	511'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>10'000</i>			<i>15'000</i>		<i>25'000</i>	
Page du préavis	page 11	page 12	page 12	page 12	page 13		

320 Service des forêts, domaines et vignobles

Budget **Crédit suppl.**

3201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr.	210'000.-	Fr.	12'500.-
----------	---------------------------------	-----	-----------	------------	-----------------

Le 12 septembre 2002, la Municipalité adoptait une demande de crédit supplémentaire 2^e série de Fr. 25'000.- pour couvrir les frais de mise en place d'un système de protection contre la foudre sur les écuries, le hangar et le rural de la ferme de Rovéréaz.

Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques de l'automne passé et de la coordination obligée de la pose de cette installation avec le changement de la ferblanterie du rural, ces travaux n'ont pas pu être terminés à fin 2002.

La facture payée sur l'exercice 2002 représente un montant de Fr. 12'500.-. Il reste donc pour Fr. 12'500.- de travaux terminés et à honorer sur le budget 2003.

La dépense totale (Fr. 25'000.-) sera partiellement compensée par une subvention de l'ECA de 40% (Fr. 10'000.- sous la rubrique 3201.439).

330 Service immobilier*3300 Gestion des immeubles*

		Budget	Crédit suppl.
3300.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 86'000.–	Fr. 30'000.–

Licences, coûts de maintenance et besoins spécifiques pour Ofiger supérieurs aux prévisions, car pas encore connus lors de l'établissement du budget.

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl.
3302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 15'000.–	Fr. 300'000.–

La Municipalité cherche depuis plusieurs années à créer une salle pour les musiques actuelles à Lausanne pour remplacer la défunte Dolce Vita. Un projet, résultant d'un concours, n'a pu aboutir à la rue Saint-Martin.

La Municipalité a saisi l'occasion de faire l'acquisition du Théâtre des Roseaux de l'Expo.02 à Neuchâtel, qu'elle entend placer dans la Vallée du Flon, plus précisément à côté de Sévelin 36.

Les conditions de liquidation de l'Expo.02 exigent une décision rapide, le site devant être libéré au mois de mars.

La Municipalité sollicite un crédit supplémentaire de Fr. 300'000.– destiné à couvrir le prix d'achat du Théâtre des Roseaux, du transport des éléments démontés qui ne pourront être placés sur les camions de la Ville et de l'acquisition de conteneurs pour les toilettes et les loges.

En parallèle, la Municipalité demande l'ouverture d'un compte d'attente en vue de l'établissement du projet d'installation de cette salle de musiques actuelles à Sévelin 36.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 385'000.–	Fr. 35'000.–

Acquisition du Théâtre des Roseaux: Fr. 20'000.–

Après l'acquisition du Théâtre des Roseaux d'Expo.02, la Municipalité a décidé de créer la Fondation pour les musiques actuelles et de la doter d'un capital de Fr. 20'000.–.

Exposition Mémoire de Terre: Fr. 15'000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de montage, ainsi que les frais d'affichage de l'exposition Mémoire de Terre (ex Habitations rurales) présentée au Musée historique.

Cette dépense sera entièrement compensée par un don de l'Etat de Vaud prévu à cet effet (rubrique 3600.439).

		Budget	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	Fr. 26'655'500.–	Fr. 86'000.–

Un contrôle TVA portant sur les périodes fiscales du 1^{er} janvier 1998 au 31 mars 2003 a démontré que l'Association pour le Festival de la Cité était redevable envers l'Administration fédérale des contributions (AFC) d'un montant de Fr. 86'000.– (arrondi).

Il convient que l'Association paie ce montant avant sa dissolution de manière à éviter que la Fondation «Festival de la Cité», qui s'apprête à reprendre les actifs et les passifs de l'Association, ne puisse assurer l'organisation du Festival 2003 en raison de cette dette.

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
3800.318	Autres prestations de tiers	Fr. 300'000.–	Fr. 48'000.–

Engagement avant l'ouverture au public de la piscine de Bellerive et de la plage du lac, de 07 h 00 à 09 h 30, d'une société pour le nettoyage des locaux des bâtiments de Bellerive (y compris désinfection des sanitaires), des surfaces engazonnées, des plages, des bassins et du lac.

Ces travaux, durant la saison 2002, étaient confiés à du personnel auxiliaire lequel assumait, dès l'arrivée des baigneurs (09 h 30), une activité de garde-bains. A l'issue de la saison, le bilan de ce mode de faire a démontré:

- la difficulté de trouver des gardes-bains qualifiés susceptibles d'effectuer des travaux de nettoyage;
- la difficulté de concilier, quotidiennement, des travaux de nettoyage et des activités de gardiennage des bassins; nombre quotidien d'heures trop important par garde-bains (2 h 30 de nettoyage plus de 8 à 9 heures de présence aux bassins), avec pour conséquence un risque avéré quant à la capacité d'intervention des gardiens lors de fortes affluences;
- la problématique de trouver du personnel auxiliaire de nettoyage indépendant, fiable, pour assumer ces travaux de 07 h 00 à 09 h 30.

Dès lors, pour et dès la saison 2003, il a été décidé de renoncer à utiliser les gardes-bains auxiliaires pour les travaux de nettoyage du matin et d'engager une société spécialisée comme mentionné plus haut.

Ce montant de Fr. 48'000.– sera compensé par une économie, de même valeur, sur les dépenses inscrites à la rubrique 301 «Traitements».

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE	
		4200 Service des routes et voirie	4300 Service d'urbanisme	4601 Gestion des déchets	4700 Eauservice		
CH. PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	182'000			60'000	242'000
	314	Entretien des biens immobiliers			18'000		18'000
	318	Autres prestations de tiers	35'000	40'000	130'000		205'000
	TOTAL TRAVAUX		217'000	40'000	148'000	60'000	465'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							
Page du préavis		page 14	page 15	page 16	page 16		

4200 Service des routes et voirie

Budget

Crédit suppl.

4200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr.	127'000.-	Fr.	182'000.-
----------	--	-----	-----------	-----	------------------

Restructuration du service: Fr. 170'000.-

L'arrivée d'un nouveau responsable à la tête du Service des routes et voirie a été l'occasion de dresser un inventaire des missions dévolues jusqu'ici à chaque structure du service (bureau technique, voirie, ateliers et magasins de la Ville), de trouver de nouvelles synergies entre elles, voire avec d'autres services communaux, d'identifier de possibles dysfonctionnements et de présenter des mesures correctives financièrement rationnelles. L'une d'entre elles concerne la suppression de la structure dite «voirie» et son remplacement par deux unités, sans augmentation d'effectif. La première, appelée «Entretien», et composée de quelque 150 ouvriers, assumera le nettoyage et le petit entretien du domaine public. La seconde, qui aura en charge l'exécution des travaux de génie civil de petite et de moyenne importance, regroupera une trentaine d'ouvriers qualifiés et expérimentés sous l'appellation «Travaux». Les entreprises privées dotées de moyens mécaniques nettement plus importants continueront à être mandatées pour les chantiers de plus grande importance. Dans ce contexte, il convient de donner à ces deux unités les moyens mécaniques nécessaires pour mener à bien leurs missions respectives. Dans le détail, il s'agit de :

Unité «Entretien» – coût Fr. 40'000.-

4 groupes électrogènes mobiles, 5 marteaux piqueurs, 5 meules à disque électriques, 5 meuleuses d'angle électriques, 4 perceuses-frappeuses électro-pneumatiques, 1 scie circulaire et 1 tronçonneuse à disque

Unité «Travaux» – coût Fr. 130'000.-

2 mini-pelles sur chenilles avec godets, 1 conteneur à outils, 3 groupes électrogènes mobiles, 2 tronçonneuses à disque, 3 perceuses-frappeuses électro-pneumatiques, 3 meules à disque électriques, 2 petits marteaux pneumatiques, 2 grands marteaux pneumatiques, 3 marteaux-piqueurs perforateurs, 2 dameuses 150 kg et 1 compresseur mobile

L'augmentation des travaux exécutés par du personnel communal permettra de réduire notablement leur surveillance, donnant ainsi l'opportunité de supprimer un poste de surveillant de chantiers au sein du bureau technique et permettant une économie salariale de plus de Fr. 100'000.- par année.

Acquisition de bureaux : Fr. 12'000.–

L'engagement récent de collaborateurs/collaboratrices techniques utilisant quotidiennement l'outil informatique – en remplacement d'ingénieurs et de dessinateurs qui travaillaient encore sur une table à dessin – nécessite l'acquisition de bureaux adaptés à leur activité, tant au niveau ergonomique qu'à celui du respect des normes de sécurité édictées par la SUVA.

Les dépenses déjà consenties, les montants engagés et les besoins en outillage et en équipements pour les secteurs de voirie et les ateliers et magasins de la Ville jusqu'à la fin de l'année ne permettent pas l'achat de mobilier de bureau sans l'octroi d'un crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl.
4200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 363'000.–	Fr. 35'000.–

Une restructuration du Service des routes et voirie est en cours. Dans ce cadre et à l'instar de ce qui s'est fait aux Services industriels lausannois – le Service des routes et voirie souhaite entreprendre une démarche «qualité» visant à certifier son bureau technique. La mise en place d'une telle procédure, planifiée sur environ trois ans, permettra :

- d'optimiser le processus de travail afin de rationaliser et d'accroître les prestations fournies jusqu'ici par le bureau technique;
- de transmettre plus aisément le «savoir-faire» aux nouveaux/nouvelles collaborateurs/collaboratrices et de le conserver sous forme écrite.

Un mandat d'étude serait confié à un bureau d'ingénieurs spécialisés de la place (2003-2005 –Fr. 60'000.–) afin de seconder la cellule interne déjà mise en place ainsi que pour, à terme, effectuer un audit de certification (2005 –Fr. 21'000.–) et assurer des audits de surveillance (2006-2007 –Fr. 5'000.–) durant les deux années suivantes.

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl.
4200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 80'000.–	Fr. 40'000.–

A fin avril 2003, il reste Fr. 26'000.– sur ce compte, réduit par décision de la Municipalité de Fr. 110'000.– à Fr. 80'000.–.

En 2002, la dépense totale avait été de	Fr. 97'000.–	sur un budget de	Fr. 110'000.–
En 2001 de	Fr. 60'000.–	sur	Fr. 118'000.–
En 2000 de	Fr. 100'000.–	sur	Fr. 118'000.–

La situation actuelle est due aux engagements de Fr. 22'000.– pour le concours EUROPAN sur le site de Malley, de Fr. 14'000.– pour les études sur la promotion économique partagée avec le SEGRE et de Fr. 13'800.– pour le solde du mandat d'étude des ensembles bâtis, soit un montant total de Fr. 49'800.–.

Traditionnellement Fr. 50'000.– de ce budget sont réservés pour les frais découlant des consultations juridiques et autres frais de recours relevant de l'Office de la police des constructions.

Nous demandons qu'un crédit de Fr. 40'000.– soit assuré pour faire face aux dépenses prévisibles nécessaires pour les tâches courantes (avocats en particulier) de l'OPC.

460 Service d'assainissement*4601 Gestion des déchets*

		Budget	Crédit suppl.
4601.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 16'000.–	Fr. 18'000.–

La toiture plate du bâtiment des vestiaires du centre de ramassage, recouverte de gravier et datant de 1970, n'est plus étanche. Des infiltrations d'eau ont été constatées, fin 2002, et un colmatage de fortune a été tenté. Les infiltrations ont récemment repris en plusieurs endroits. Le revêtement de la toiture n'est plus réparable et doit être refait sur la totalité de sa surface. Après consultations de plusieurs entreprises spécialisées, il s'avère qu'un montant de Fr. 18'000.– (TVA 7,6% incluse) est nécessaire.

		Budget	Crédit suppl.
4601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 5'400'000.–	Fr. 130'000.–

Les frais de recyclage du verre ont augmenté très fortement et se montent à Fr./t 9.– pour le verre exporté et Fr./t 15.– pour le sable de verre.

Il en résulte une dépense de Fr. 70'000.– pour 2003 et un solde de Fr. 60'000.– dû pour le verre livré l'an passé.

4700 eauservice

		Budget	Crédit suppl.
4700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 2'620'000.–	Fr. 60'000.–

Usine de Saint-Sulpice – refoulement sur le réservoir de Haute-Pierre – pompe N° 111

Remplacement du moteur «moyenne tension (6kV)» de la pompe de refoulement N° 111, installée en 1989 et révisée en 1997.

En décembre 2002, ce moteur a été victime d'une détérioration importante de son bobinage. Après auscultation et évaluation, la réparation fut jugée trop coûteuse. Décision fut prise de remplacer le moteur par un moteur neuf.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		5600 Loisirs et jeunesse	5601 Accueil d'enfants	5800 Ecoles primaires et secondaires		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements	93'600	296'300	389'900	
	303	Cotisations aux assurances sociales	6'400	20'200	26'600	
	304	Cotisations à la caisse de pensions		33'200	33'200	
	313	Marchandises		20'500	20'500	
	314	Entretien des biens immobiliers		44'600	1'490'000	1'534'600
	316	Loyers et redevances d'utilisation		6'800	6'800	
	318	Autres prestations de tiers		248'800	248'800	
	365	Subventions à des institutions	20'000		20'000	
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		120'000	670'400	1'490'000	2'280'400	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>109'500</i>	<i>390'000</i>	<i>499'500</i>	
Page du préavis		page 17	page 19	page 22		

560 Service de la jeunesse et des loisirs5600 *Loisirs et jeunesse***Budget****Crédit suppl.**

5600.301	Traitements	Fr.	3'848'200.-	Fr.	93'600.-
5600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr.	252'800.-	Fr.	6'400.-

Indemnité journalière des monitrices et moniteurs des centres de vacances et centres aérésHistorique

L'engagement de la Ville de Lausanne dans le secteur des vacances des jeunes se caractérise par l'organisation de camps dans les centres de vacances (la Barboleusaz, les Chevalleyres, le Planemard), de centres aérés (l'Arzillier, Rovéréaz), par la participation au passeport-vacances et par le soutien à des organismes privés (FASL, CVAJ, Mouvement de la jeunesse suisse romande, etc.). Ces activités rencontrent un énorme succès. Chaque année, la Ville doit refuser des enfants.

Problématique actuelle

L'indemnité journalière allouée aux jeunes gens qui encadrent les enfants participant aux centres de vacances et aux centres aérés lausannois a connu les modifications suivantes :

Avant 1989 Fr. 35.–
De 1990 à 2000 Fr. 40.–
Dès 2001 Fr. 50.–

L'augmentation du tarif dès 2001 avait pour objectif de favoriser le recrutement des jeunes accompagnants. En effet, la difficulté de trouver des moniteurs/monitrices motivés s'est accrue au fil de ces dernières années.

Proposition

Des solutions ont été cherchées avec les directeurs des centres de vacances. Les constats ont amené à proposer un certain nombre de mesures :

Tarif par jour :

1^{re} année Fr. 50.– (inchangé)
2^e année Fr. 75.–

Par la suite, la prime d'ancienneté de Fr. 3.– par année, dès la 3^e année, continuerait à être octroyée, avec un plafonnement à Fr. 90.–. Par analogie, cette tarification s'appliquerait aux centres aérés. L'objectif est de récompenser les personnes les plus qualifiées qui se présentent une deuxième année.

En conséquence, nous proposons :

- Indemnité journalière de base dès 18 ans : Fr. 50.–
Fr. 75.– dès la 2^e année
- Supplément ancienneté professionnelle : Fr. 3.– par année, dès la 3^e année
- Supplément formation CEMEA : Fr. 4.–

Le plafond de l'indemnité journalière est fixé à Fr. 90.–.

Conséquences financières

Sur la base de l'année 2002, ce sont quelque 190 moniteurs qui ont été engagés pour un montant de Fr. 235'000.– charges comprises. Partant du principe que les deux tiers viennent une seconde année, l'augmentation se traduirait par un montant estimé à Fr. 100'000.– pour l'exercice 2003.

		Budget	Crédit suppl.
5600.365	Subventions à des institutions	Fr. 7'122'000.–	Fr. 20'000.–

L'association Building 14 a été constituée dans le but de promouvoir les concerts de musiques actuelles à Lausanne. Elle a organisé à la salle Métropole en 2001 et en 2002 le MetroPopFestival.

L'édition 2002 de ce festival laisse apparaître un déficit de Fr. 100'023.45. La Ville de Lausanne avait accordé une garantie de déficit de Fr. 20'000.–, le Canton de Vaud de Fr. 2500.–.

Afin d'éviter la faillite, les organisateurs ont réussi à négocier avec les différents créanciers.

Compte tenu des efforts consentis par Building 14 pour développer les musiques actuelles à Lausanne, s'agissant aujourd'hui également du seul événement d'envergure de ce genre proposé à Lausanne, la Municipalité a décidé de venir en aide aux organisateurs et d'allouer un supplément de Fr. 20'000.– pour solde de tout compte.

5601 Accueil d'enfants

		Budget	Crédit suppl.
5601.301	Traitements	Fr. 15'571'100.–	a) Fr. 296'300.–
5601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 1'032'300.–	a) Fr. 20'200.–
5601.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 1'775'000.–	a) Fr. 33'200.–
5601.313	Marchandises	Fr. 1'030'000.–	a) Fr. 20'500.–
5601.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 742'000.–	a) Fr. 6'800.–
5601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 17'500'000.–	Fr. 248'800.–
			a) Fr. 88'700.–
			b) Fr. 160'100.–

a) Extensions d'APEMS et mise à disposition d'une responsable: Fr. 465'700.–Objet

Extensions d'APEMS réalisées à Boissonnet (+24 enfants), Prélaz (+24 enfants) et à Montchoisi–CPO (+24 enfants) ainsi qu'une mise à disposition du réfectoire privé Midi-Stop d'une responsable d'APEMS, fonctionnaire de la Ville.

Le 9 juin 1998, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis N° 20 du 9 avril 1998 «Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne», admettant notamment la création d'Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS).

En proposant une nouvelle politique globale à l'égard des écoliers, la Municipalité entendait «répondre rapidement aux besoins d'accueil des jeunes Lausannois en dehors des temps scolaires, par des solutions souples, de qualité et financièrement supportables, et qui présentent en plus l'avantage d'optimiser l'utilisation des bâtiments scolaires».

Rappelons que les APEMS permettent d'accueillir des écoliers et de libérer ainsi des places dans les centres de vie infantine pour les plus petits, ce qui est indispensable vu la forte demande. En outre, soumis à une très forte pression, le service a pu faire passer le nombre d'enfants inscrits de 959 en juin 2002 à 1117 en mars 2003, soit +158 enfants (y compris les 3 x 24 dont il est question dans la présente note), soit +16,5%.

Antenne Boissonnet

Les locaux existants de l'APEMS à temps d'ouverture élargi de Boissonnet ne permettant pas de recevoir dans des conditions correctes 60 enfants au maximum, la paroisse de la Sallaz–Vennes a pu mettre à disposition des locaux permettant l'ouverture d'une «antenne» de l'APEMS de Boissonnet, qui accueille, dès l'automne 2002, 24 enfants à midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

APEMS de «Prélaz II»

Le chiffre de 72 enfants – capacité d'accueil maximale de l'APEMS de Prélaz – était déjà largement dépassé à fin 2002. Il n'y avait même plus assez de chaises, et certains enfants devaient manger à la cuisine!... d'où nécessité absolue d'une extension.

Une solution a été trouvée par l'intermédiaire de la paroisse proche, celle de Saint-Marc, qui, dès début 2003, a pu mettre des locaux à disposition permettant d'accueillir 24 enfants à midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. A noter encore qu'à l'instar de la paroisse de Sallaz–Vennes, celle de Saint-Marc facture également un «loyer» de Fr. 1.– par jour et par enfant.

Actuellement, 114 enfants sont inscrits à l'APEMS de Prélaz, y compris «Prélaz II».

APEMS de Montchoisi – APEMS du Centre paroissial d'Ouchy (CPO)

Les dispositions prises (mise en place d'une codirection à Montchoisi, élargissement du temps d'ouverture du CPO, nécessitant notamment l'engagement d'un éducateur complémentaire) permettent l'accueil supplémentaire de 24 enfants, entre les deux APEMS, et améliorent notablement la qualité de la prise en charge.

Un 97,405% de poste supplémentaire éducatif est nécessaire, qui représente la différence entre les postes d'encadrement déjà octroyés par la Municipalité pour les deux APEMS (195,239), et les postes liés à la nouvelle organisation sur le terrain (292,644).

Midi-Stop

Après avoir accueilli, dès août 1997, 15 enfants du quartier Blécherette–Ancien-Stand–Pontaise, dans une cabane mise à disposition par la paroisse catholique Saint-André, Midi-Stop a déménagé, en janvier 2002, dans des locaux du nouveau Centre œcuménique et de quartier du Bois-Gentil, ce qui lui a permis d'accueillir plus d'enfants, d'abord 30, puis, actuellement 36, voire certains jours 39.

La démission de la responsable du réfectoire a incité le Service de la jeunesse et des loisirs à mettre à disposition de Midi-Stop, dès la rentrée scolaire d'août 2002, une de ses responsables d'APEMS, car celui qu'elle dirigeait (Bergières) avait fermé ses portes.

Ce poste à 52,5% de la responsable mise à disposition de Midi-Stop est mentionné comme «nouveau poste», car, si le réfectoire des Bergières a fermé ses portes, les 35 enfants qui y étaient accueillis ont été transférés à Fréminet, avec toutes les charges salariales liées (sous forme de renfort éducatif ou de monitorat).

Ces dépenses seront partiellement compensées par les prestations facturées aux parents pour un montant de Fr. 109'500.00 enregistrées sous la rubrique 5601.434 «Redevances et prestations facturées».

b) Association La Pouponnière et L'Abri: Fr. 160'100.–

Conformément à la Convention entre les lieux privés subventionnés et la Commune de Lausanne qui prévoit que «au vu des comptes, un correctif pourra intervenir», un versement complémentaire de la Ville en faveur de l'association La Pouponnière et L'Abri est nécessaire.

En 2002, la proportion d'enfants de parents travaillant au CHUV a été inférieure à celle prévue dans le budget, ce qui modifie la répartition de la prise en charge du déficit.

La convention entre la Ville et le CHUV, valable jusqu'au 31.12.2002, prévoyait la prise en charge du déficit suivante:

– enfants lausannois dont les parents travaillent au CHUV	50% Ville	50% CHUV
– enfants lausannois dont les parents ne travaillent pas au CHUV	100% Ville	
– enfants non lausannois dont les parents travaillent au CHUV		100% CHUV

Dès le 1.1.2003, une nouvelle convention signée avec l'association Les Hospices/CHUV et la Ville de Lausanne permet d'augmenter la participation des Hospices/CHUV par deux nouveaux critères:

1. priorité principale est donnée aux Lausannois dont les parents travaillent au CHUV, ce qui n'était pas le cas auparavant;
2. augmentation à 60% de la couverture du déficit par le CHUV.

Le nombre de contrats vendus au CHUV en 2002 correspond au 23,44% des contrats vendus en lieu et place de 33% prévus. La part des contrats Ville a augmenté dans la même proportion, ce qui implique une augmentation de la prise en charge partielle de Fr. 260'088.45.

Une participation de Fr. 100'000.– a été versée par le CHUV selon un accord du 11.9.2001 qui anticipe l'entrée en vigueur de la nouvelle convention. Un montant de Fr. 160'100.– est donc encore nécessaire pour combler le solde du montant de la prise en charge facturée à la Ville.

Il est à noter que ce montant de Fr. 160'100.– sera partiellement compensé par des recettes supplémentaires sur le compte 5601.436 «Dédommagements de tiers». En 2001, le total de ce compte s'est élevé à Fr. 146'984.30.

Enfin, en ce qui concerne la régularisation des comptes 2001, des négociations sont toujours en cours.

		Budget	Crédit suppl.
5601.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 300'000.–	Fr. 44'600.–

Réalisation d'un cheminement piétonnier: Fr. 37'000.–

La commission chargée d'examiner le préavis N° 70 du 19 novembre 1998 «Centre de vie enfantine de Montelly, travaux d'entretien et de rénovation» a unanimement émis le vœu suivant: «La Municipalité est invitée à donner la priorité à la réalisation d'un cheminement piétonnier reliant le chemin et le CVE de Montelly à l'école de Montoie.»

En effet, au cours de sa séance, la commission s'est particulièrement intéressée à la proposition, non retenue dans le cadre du préavis, de créer un cheminement piétonnier reliant le chemin de Montelly à l'école de Montoie. Elle a notamment relevé qu'aujourd'hui de nombreux très jeunes enfants n'ont pas d'autre solution que d'emprunter l'avenue de Montoie pour se rendre au collège du même nom. Or, cette avenue en forte pente est dangereuse. Cela étant, la création d'un cheminement sécurisé pour les enfants est apparue comme une nécessité impérieuse aux yeux des commissaires. A noter, d'ailleurs, qu'elle est mentionnée comme une réalisation souhaitable dans le Plan directeur communal.

Mandat a donc été confié conjointement à la déléguée à l'enfance et au délégué aux piétons pour l'étude d'une telle réalisation.

Au début de l'année 2000, il avait tout d'abord été question de déplacer les écoliers qui fréquentent le Centre de vie enfantine (CVE) de Montelly en créant une antenne dans le bâtiment de l'école des Figuiers, ce qui a bloqué la réflexion. En automne 2001, le déplacement de cette Unité d'accueil pour écoliers n'était plus envisageable, le Service des écoles ayant confirmé le besoin de maintenir des classes aux Figuiers.

La nécessité de sécuriser ce cheminement pour les écoliers du CVE est donc toujours d'actualité, la capacité d'accueil de cette structure étant actuellement de 48 écoliers du Cycle initial, qui font ce trajet plusieurs fois par jour.

Le Service des parcs et promenades ayant réalisé une petite étude accompagnée d'un devis, la solution consisterait à construire un escalier au sud du préau du CVE, pour le relier à ce chemin privé dont la servitude dessert la parcelle de la garderie. Le coût de ces travaux a été estimé à Fr. 37'000.–.

Centre de vie enfantine de Montelly: Fr. 7'600.–

A la suite de différents actes de vandalisme, des travaux de remise en état sont nécessaires: remplacement de pavés en verre sur une dalle horizontale en béton armé translucide et réparation de la cabane de jardin et d'une table extérieure.

5800 Service des écoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'500'000.–	Fr. 1'490'000.–

Complexe scolaire de Vennes: travaux d'assainissement suite à l'incendie du 26 janvier 2003: Fr. 390'000.–

Dans la nuit du 26 au 27 janvier, un incendie s'est déclaré dans les locaux du Centre socioculturel de Grand-Vennes, causant d'importants dégâts dans l'ensemble de ce bâtiment qui abrite également la cafétéria de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) et la grande salle de Vennes. Selon toute probabilité, les locaux du Centre socioculturel et la salle à manger de la cafétéria de l'EESP seront inutilisables pendant plusieurs mois.

Une couche de suie, contenant une teneur importante en chlorure, s'est déposée dans l'ensemble du bâtiment. Une décontamination complète des locaux est nécessaire pour conserver le matériel et les installations techniques.

Ces travaux de nettoyage vont notamment permettre la remise en fonction, dans le courant du mois de février, de la cuisine et de la grande salle. Ainsi les élèves de l'établissement Isabelle-de-Montolieu et les étudiants de l'EESP pourront-ils prendre leurs repas dans la grande salle en attendant la remise en état de la salle à manger de la cafétéria.

L'ensemble des travaux de nettoyage et d'élimination des gravats a été devisé à Fr. 390'000.–. Ce montant a été approuvé par l'ECA qui remboursera la totalité.

Cette dépense sera compensée par une recette équivalente sous la rubrique 1200.436 «Dédommagements de tiers» d'Administration générale et Finances.

Complexe scolaire de Vennes: travaux de reconstruction suite à l'incendie du 26 janvier 2003: Fr. 1'100'000.–

A la suite de l'incendie survenu dans la nuit du 26 au 27 janvier, au rez-de-chaussée du bâtiment D, abritant le Centre socioculturel de Vennes, la grande salle, la cafétéria de l'EESP, un premier crédit supplémentaire de Fr. 390'000.– a été accordé pour permettre l'assainissement et la décontamination urgente de l'ensemble du bâtiment souillé par des suies contenant une importante teneur en chlorure. Comme indiqué à l'époque, les travaux de reconstruction feraient l'objet d'un second crédit supplémentaire après une étude approfondie.

L'évaluation du coût des travaux de reconstruction des locaux, à l'identique et aux normes actuelles, a permis d'établir un devis définitif calculé sur la base d'appels d'offres.

Le montant global des travaux de reconstruction s'élève à Fr.	1'100'000.00
---	--------------

réparti comme suit:

CFC	2	BÂTIMENT	716'400.00
CFC	21-22	Gros œuvre 1 et 2	75'000.00
CFC	23-26	Installation technique (CVSE) et monte-charge	207'400.00
CFC	27-28	Aménagements intérieurs	434'000.00
CFC	3	ÉQUIPEMENT D'EXPLOITATION	285'450.00
CFC	35	Aménagement comptoir de distribution	285'450.00
CFC	6	DIVERS IMPRÉVUS	33'150.00
CFC	60	Divers imprévus ~ 3% sur CFC 2-3	33'150.00
CFC	9	AMEUBLEMENT	65'000.00
CFC	90	Mobilier réfectoire – cafétéria	65'000.00

L'ensemble de cette étude a été transmis à l'ECA qui se prononcera prochainement sur le montant de sa participation.

Ces travaux doivent être entrepris le plus tôt possible afin que le centre de loisirs et la cafétéria de l'EESP puissent réouvrir pour la rentrée scolaire d'août 2003.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES							TOTAL PAR NATURE	
		6000 Administration et comptabilité	6001 Activités sociales et sanitaires	6100 Service des assurances sociales	6200 Office du logement	6201 Environnement et hygiène	6202 Contrôle des viandes	6400 Administration du service (SST)		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements	57'800			38'800		51'000	38'800	186'400
	303	Cotisations aux assurances sociales	3'700			2'600		3'200	2'600	12'100
	304	Cotisations à la caisse de pensions	7'700			5'200		6'700	5'200	24'800
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			6'000					6'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation					3'900			3'900
	317	Déplacements, débours, dédommagements	18'000							18'000
	318	Autres prestations de tiers	25'000			20'000				45'000
	365	Subventions à des institutions	21'000	41'200						62'200
TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		133'200	41'200	6'000	66'600	3'900	60'900	46'600	358'400	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>										
Page du préavis		page 24	page 25	page 26	page 26	page 27	page 27	page 27		

600 Secrétariat général

6000 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	Fr. 2'670'800.-	Fr. 57'800.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 177'900.-	Fr. 3'700.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 349'300.-	Fr. 7'700.-

La préparation du rapport-préavis « politique sociale communale » a rendu nécessaire une réflexion sur la mission du Service social communal. Cette démarche urgente – la présentation du rapport-préavis est prévue pour fin 2003 – a nécessité l'engagement d'un collaborateur auxiliaire (chargé de recherche). Le crédit supplémentaire correspond au salaire versé à ce collaborateur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, date à laquelle son mandat prendra fin.

		Budget	Crédit suppl.
6000.317	Entretien des biens immobiliers	Fr. 8'000.–	Fr. 18'000.–

L'expérience accumulée durant les premiers mois de fonctionnement a montré que l'efficacité de l'UnISET nécessitait des horaires de travail incompatibles avec des pauses d'une durée suffisante pour que les collaborateurs puissent prendre leurs repas à leur domicile. Les membres de l'équipe UnISET sont par conséquent contraints de se restaurer dans les établissements publics, remplissant ainsi les conditions pour obtenir une indemnité de repas. D'un montant de Fr. 300.– par mois pour un emploi à plein temps, cette indemnité forfaitaire représente une dépense annuelle de Fr. 18'000.– pour un effectif correspondant à cinq équivalents plein temps.

		Budget	Crédit suppl.
6000.318	Autres prestations de tiers	Fr. 55'000.–	Fr. 25'000.–

Pour des motifs admis par la Municipalité, l'adjointe administrative responsable des dossiers en relation avec la toxicomanie a réduit son taux d'activité de 20%. Cette réduction impose de faire exécuter, par un organisme extérieur, la mise en place de l'évaluation de l'opération UnISET. Un montant de Fr. 10'000.– était prévu au budget 2003 pour un mandat restreint. Il doit être porté à Fr. 35'000.– en raison de son extension. La dépense supplémentaire de Fr. 25'000.– sera intégralement compensée par l'économie réalisée sur le traitement de l'adjointe.

		Budget	Crédit suppl.
6000.365	Subventions à des institutions	Fr. 30'000.–	Fr. 21'000.–

Ce montant est destiné au fonctionnement du comité du Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL) pour une période estimée à sept mois. L'utilisation de ce crédit permettra au FEEL de mettre au point son fonctionnement interne, sa communication avec l'extérieur, sa politique de recrutement de nouveaux membres et son programme d'activité. L'objectif recherché est que le FEEL, constitué en association, soit pleinement opérationnel après l'approbation du préavis sur l'intégration des étrangers et remplace l'organe consultatif des étrangers de Lausanne qui cessera formellement d'exister. Le budget proposé a été accepté par le comité du FEEL.

Durant les sept premiers mois d'activité du FEEL, l'organe consultatif des étrangers cessera pratiquement toute activité. Il en résultera une importante économie (notamment en matière de jetons de présence) qui compensera dans une large mesure le montant du crédit supplémentaire.

6001 Activités sociales et sanitaires

		Budget	Crédit suppl.
6000.365	Subventions à des institutions	Fr. 10'817'300.–	Fr. 41'200.–

L'association «Vivre ensemble 2003» organise un large éventail de manifestations pour marquer le bicentenaire de la naissance du Canton de Vaud. Elle a élaboré un budget prévoyant des charges pour Fr. 1'065'000.–. En adoptant les conclusions du préavis 2001/223, le Conseil communal a alloué à cette association une contribution (subvention) de Fr. 150'000.–. La moitié de cette somme a été versée en 2002. L'autre moitié le sera durant l'exercice 2003. L'association «Vivre ensemble 2003» constate que ses recherches de financement n'ont pas tout à fait rencontré le succès escompté. Bien qu'elles se poursuivent, il pourrait néanmoins subsister une insuffisance de couverture maximale de Fr. 41'200.– dont Fr. 9200.– correspondent à la location du Casino de Montbenon. Le crédit supplémentaire demandé se décompose en :

- une subvention de Fr. 9200.– destinée à régler la facture émise par le Secrétariat municipal pour l'utilisation du Casino de Montbenon (la facture a été établie en tenant compte des positions tarifaires les plus favorables pour l'utilisateur);
- une garantie de déficit de Fr. 32'000.–.

Par souci de simplification, on a renoncé à partager cette subvention entre les deux directions potentiellement concernées («Culture, Sports, Patrimoine» et «Sécurité sociale et Environnement»).

6100 Service des assurances sociales

		Budget	Crédit suppl.
6100.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 89'300.-	Fr. 6'000.-

Le Service des assurances sociales occupe trois étages du bâtiment administratif de Chauderon 7 depuis novembre 1996. A cette époque-là, l'effectif du personnel s'élevait à 56 personnes (52,3 EPT). Tant l'entrée en vigueur de la 10^e révision de l'AVS et son cortège de nouveautés que l'augmentation du nombre des bénéficiaires de prestations complémentaires ont eu, pour conséquence, un accroissement du volume de travail qui a pu être absorbé par un renforcement de l'effectif. Aujourd'hui, 60 personnes (54,7 EPT), auxquelles il y a lieu d'ajouter 3 apprentis, travaillent dans ce service. Le manque de place se faisant cruellement sentir, il a été décidé de supprimer une salle de conférences et de la transformer en bureaux. Dans ce nouveau local travailleront les taxateurs de rentes AVS/AI qui doivent impérativement disposer des quelque 17'000 dossiers des bénéficiaires de ce type de prestations. Aussi, le réaménagement de cet espace implique-t-il l'achat d'un nouveau meuble de classement dont le coût s'élève à Fr. 6'000.-.

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement*6200 Office du logement*

		Budget	Crédit suppl.
6200.301	Traitements	Fr. 1'261'300.-	Fr. 38'800.-
6200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 83'000.-	Fr. 2'600.-
6200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 162'000.-	Fr. 5'200.-

Prolongation de neuf mois du mandat de la chef de projet dans le cadre de l'étude relative à l'intégration des ménages défavorisés dans les logements (50% sous 6200 «Office du logement» et 50% sous 6400 «Administration du service (SST)»).

		Budget	Crédit suppl.
6200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 40'000.-	Fr. 20'000.-

L'avis de droit demandé dans le cadre d'une première consultation a débouché sur la nécessité de constituer une convention de mise à disposition des immeubles de l'îlot Riponne-Tunnel entre la Ville et la Coopérative Tunnel-Riponne qui les gèrera.

La rédaction de cette convention ainsi que le calcul des loyers à pratiquer après les travaux, selon la jurisprudence fédérale, nécessite une extension du mandat et un montant supplémentaire de Fr. 20'000.-.

6201 Environnement et hygiène

		Budget	Crédit suppl.
6201.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 22'700.-	Fr. 3'900.-

A la suite de la fermeture des abattoirs, les deux vétérinaires occupent un bureau à l'avenue de Beaulieu 1. L'utilisation de leur véhicule privé étant indispensable, deux places de stationnement ont été louées dans le parking de Chauderon.

N'ayant pas un usage quotidien de son véhicule pour les besoins du service, l'un des vétérinaires participe aux frais de location.

6202 Contrôle des viandes

		Budget	Crédit suppl.
6202.301	Traitements	Fr. 312'900.–	Fr. 51'000.–
6202.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 20'600.–	Fr. 3'200.–
6202.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 44'100.–	Fr. 6'700.–

Ce crédit supplémentaire est destiné à couvrir les traitements (charges sociales comprises) respectivement pendant un et six mois, de deux collaborateurs employés en qualité d'inspecteurs des viandes jusqu'au 31 décembre 2002 aux abattoirs de Lausanne et n'ayant pu, à ce jour, être replacés au sein de la Commune.

640 Service social et du travail6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
6400.301	Traitements	Fr. 2'103'800.–	Fr. 38'800.–
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 139'300.–	Fr. 2'600.–
6400.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 276'300.–	Fr. 5'200.–

Prolongation de neuf mois du mandat de la chef de projet dans le cadre de l'étude relative à l'intégration des ménages défavorisés dans les logements (50% sous 6200 «Office du logement» et 50% sous 6400 «Administration du service (SST)»).

7. **SERVICES INDUSTRIELS**7300 Service du marketing industriel

		Budget	Crédit suppl.
7300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 64'000.–	Fr. 88'000.–

En date du 10 octobre 2002, l'EPFL a lancé un appel d'offres concernant la fourniture et le remplacement de 6 installations de courant réactif pour son Laboratoire des Machines Hydrauliques.

Les Services industriels de Lausanne (SIL) se sont vu attribuer par l'EPFL l'exécution des travaux et la fourniture des équipements pour un montant global de Fr. 109'883.25. Cela a fait l'objet d'un contrat d'entreprise qui sera signé par la Direction des services industriels.

Le budget de 2003 ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir ces dépenses, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Cette opération permettra de dégager un bénéfice de Fr. 14'216.– pour les SIL.

Ces dépenses seront compensées par la vente des équipements, d'où une augmentation des recettes de Fr. 110'000.– sous la rubrique 7300.434.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SÉCURITE PUBLIQUE****260 Service de la circulation**

		Budget	Crédit suppl.
260.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 0.-	Fr. 13'000.-

Le bureau technique du Service de la circulation dispose, afin de répondre tant à ses besoins qu'à ceux d'autres services communaux, en particulier du Corps de police, d'une machine à héliographier mise en service en 1986.

Victime de pannes répétées, cette machine est, désormais, inutilisable et ne peut plus être réparée, dès lors que les pièces détachées ne sont plus disponibles. Dans ces circonstances, son remplacement est urgent et s'avère être la seule solution économiquement et pratiquement raisonnable. De fait, compte tenu de la consommation de papier, qui atteint, en moyenne annuelle, 700 à 800 m², les travaux d'héliographie réalisés par le service représenteraient, s'ils étaient confiés à un tiers, un coût annuel moyen de Fr. 9'000.- à Fr. 10'000.-. De plus, outre le fait que l'acheminement des documents devrait être effectué par une personne du service, ce qui ne paraît guère satisfaisant, il ne serait plus possible de respecter les rapides délais d'exécution actuels, ni d'assurer, avec le niveau de sécurité d'aujourd'hui, la confidentialité de certains documents.

En conséquence, dès lors que le budget 2003 ne comprend pas la somme nécessaire pour couvrir cette dépense, un crédit supplémentaire s'avère indispensable pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle machine à héliographier.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE**320 Service des forêts, domaines et vignobles***3200 Forêts*

		Budget	Crédit suppl.
3200.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 115'000.-	Fr. 99'900.-

L'élévateur «PORTHOS» VD 8103, année 1979, n'est plus conforme à la législation en vigueur pour l'utilisation de ce type d'engin.

Sa mise en conformité coûterait approximativement Fr. 10'000.-. De plus, ces travaux seraient limités au strict nécessaire et ne garantiraient pas l'amélioration de l'état général du véhicule (fuite d'huile hydraulique, moteur, etc.). La situation a été découverte lors d'une panne (avarie de freins) au mois de novembre dernier.

Ce véhicule est indispensable pour le bon déroulement des travaux de FoDoVi, notamment pour la gestion des stocks de bois sciés et les diverses manutentions d'objets dans le périmètre du Boscal et à l'intérieur du hangar.

A ce jour, aucun élévateur d'occasion correspondant aux besoins (force de levage, hauteur et distance correspondant à nos installations de stockage) n'a été trouvé.

L'offre la plus appropriée s'élève à Fr. 99'900.- TTC. En conséquence, la Municipalité demande une autorisation d'achat de Fr. 99'900.-.

L'ancien élévateur sera repris pour la somme de Fr. 2'000.- (rubrique 3200.424).

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 535'000.-	Fr. 15'800.-

Le compresseur de l'atelier, acquis en 1990, est tombé en panne. Sa réparation engendre une dépense, selon devis, de Fr. 6'000.-.

Compte tenu de l'état d'usure ainsi que des heures que cette machine comptabilise et du fait que cet équipement est indispensable au bon déroulement de l'exploitation, il faut pourvoir à son remplacement.

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**4. TRAVAUX****4200 Service des routes et voirie**

		Crédit voté	Crédit compl.
4200.501.4316	Réaménagement et réfection des quais d'Ouchy. Création d'un tronçon pilote du transport public «Serpentine» et d'une piste cyclable	Fr. 8'395'000.–	Fr. 95'000.–

CN Serpentine SA a entièrement utilisé le crédit alloué dans le cadre du contrat de base et de l'avenant pour la réalisation du démonstrateur d'Ouchy remis à la Ville le 14 février 2003.

L'utilisation du démonstrateur est nécessaire, aussi bien pour la Municipalité que pour les partenaires de la société, afin de négocier l'adaptation des règlements en vigueur auprès des instances fédérales et d'approcher les clients et industriels indispensables à un développement commercial.

Le solde du financement est indispensable pour permettre à CN Serpentine SA de finaliser la mise au point de l'installation d'Ouchy. La société a établi un programme détaillé d'essais jusqu'à fin juin 2003 environ, ce qui a induit un surcroît de l'ordre de Fr. 150'000.– HT, soit Fr. 161'400.–, TVA incluse, auquel la Municipalité a décidé de participer à hauteur de Fr. 95'000.–.

Les prestations à fournir par CN Serpentine SA visent les objectifs suivants:

- augmenter la vitesse à 12 km/h;
- améliorer la transmission d'énergie de la piste au véhicule;
- assurer le contrôle du levage;
- assurer le freinage et les arrêts d'urgence à 12 km/h;
- préparer les démonstrations pour les villes de Monaco et de Barcelone;
- réaliser une campagne d'essais de longue durée.

		Crédit voté	Crédit compl.
4200.501.4207	Aménagement de la place de la Navigation et de ses abords	Fr. 18'639'000.–	Fr. 97'400.–

Aujourd'hui, l'ensemble des dépenses étant connu, la situation financière globale présente un dépassement de Fr. 97'384.85. Dans ce cas, le coût final est de Fr. 18'736'384.85 avec un dépassement de Fr. 97'384.85.

Ce dépassement est justifié de la façon suivante:

- le projet admis par le Conseil a subi, en cours de chantier, d'importantes modifications, soit par volonté architecturale, soit sous la pression d'associations locales (ampleur du bassin, position de la buvette, etc.);
- le concept des balises a suscité des interventions et oppositions qui ont entraîné des retards importants et des frais annexes (avocats, maquettes, etc.);
- certains postes avaient été sous-estimés, voire ignorés (par exemple des douches pour les navigateurs).

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION**560 Service de la jeunesse et des loisirs**5600 Loisirs et jeunesse

		Crédit voté	Crédit compl.
5600.503.5987	Avenue Dapples 50 – Maison de quartier Sous-Gare. Travaux de réfection, de transformation et d'aménagement	Fr. 3'033'000.–	Fr. 30'100.–

Le dépassement représente 0,99% du devis initial. Les travaux complémentaires qui ont causé cet excédent de dépenses sont les suivants :

- conservation et restauration des vitraux avec menuiserie complémentaire pour adaptation au double vitrage isolant;
- déplacement de la paroi de la galerie en retrait par rapport au balcon existant;
- installation d'un système de sécurité par détecteurs et par zone de l'ensemble du bâtiment;
- correction de l'acoustique dans les réfectoires;
- étude menée par un spécialiste pour pallier certains inconvénients acoustiques dans la grande salle.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/24 de la Municipalité, du 5 juin 2003;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2003, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>7'436'500.–</u>	<u>634'900.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>128'700.–</u>	<u>2'000.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>222'500.–</u>	<u>0.–</u>

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Incidence sur le budget de 2003

Déficit prévu au budget de 2003		32'206'000.–
Nouveaux crédits votés		5'017'500.–
Nouveaux crédits demandés		640'400.–
Présent crédit	7'436'500.–	
Moins recettes	<u>– 634'900.–</u>	<u>6'801'600.–</u>
Déficit total présumé		<u>44'665'500.–</u>

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport de M^{me} Mireille Cornaz (VDC), rapportrice: –
L'ensemble des crédits supplémentaires, autorisations d'achats et crédits d'investissements du patrimoine administratif, que le préavis N° 2003/24 vous présente en bloc, ont été examinés au cas par cas par votre Commission des finances.

Ces crédits se présentent de la façon suivante: pour le budget de fonctionnement, les charges nouvelles sont de Fr. 7'436'500.–, montant pondéré par Fr. 634'900.– de recettes nouvelles. Les autorisations d'achats se montent à Fr. 128'700.– moins Fr. 2000.– de recettes, et les crédits d'investissements du patrimoine administratif représentent Fr. 222'500.–.

Les 48 crédits supplémentaires (1^{re} série) pour 2003 représentent donc une somme totale de Fr. 7'436'500.–. En 2002, après avoir enlevé le montant des charges sociales que le Canton avait reporté sur la Ville, le montant des crédits supplémentaires s'élevait à Fr. 4'133'800.–. Aujourd'hui, on voit une augmentation de plus de Fr. 2,3 millions. Cette augmentation est avant tout due aux charges de personnel. Les décisions d'augmenter les salaires du Corps de police, des éducatrices de la petite enfance et du Service de secours et d'incendie prises en 2001, du personnel supplémentaire et l'indexation normale de 0,9% expliquent cette différence. Cela entraîne aussi une augmentation du poste *Achats d'objets mobiliers et d'installations*.

Suite à la délégation de compétence accordée en début de législature à la Municipalité par notre Conseil, 30 crédits supplémentaires d'un montant inférieur à Fr. 50'000.– nous ont été présentés pour information. Ils représentent un montant total de Fr. 635'800.–.

Votre Commission a demandé et obtenu, quelquefois en insistant, tous les renseignements qui lui semblaient souhaitables. Tous les crédits ont été adoptés, seul un crédit d'investissements a été refusé. Dans ce rapport, les crédits supplémentaires qui ont suscité quelque discussion ou des abstentions en nombre relativement important, ont leur code de référence. Les autres ne sont que mentionnés.

La présidente: – Nous allons prendre d'abord les crédits supplémentaires au budget de fonctionnement, puis vous nous lirez les autorisations d'achats et les crédits d'investissements.

Rapport de M^{me} Mireille Cornaz (VDC), rapportrice: –

A. Budget de fonctionnement

1. Administration générale et Finances

Crédits supplémentaires de Fr. 68'900.–. Au Secrétariat municipal, ces crédits concernent l'achat de 44'000 dossiers pour le Centre social régional, un soutien financier à l'Association des Chalets d'Ouchy et une étude confiée à un consultant pour améliorer la qualité des relations des services de l'Administration avec les usagers.

2. Sécurité publique

Total des crédits supplémentaires: Fr. 369'200.–; recettes: Fr. 400.–.

Au Service administratif, les deux premiers sont la conséquence de la liquidation des abattoirs de Malley.

Au Service de la police du commerce, deux crédits: l'un concerne un complément de formation du personnel pour des logiciels de dessin, l'autre des achats de mobiliers et d'installations pour la réouverture du bureau des affaires portuaires de Vidy.

De nouveaux locaux au Service du contrôle des habitants nécessitent un crédit pour du matériel et du mobilier complémentaires.

Au Corps de police, un crédit supplémentaire est demandé pour le déménagement du Bureau des objets trouvés à la place de la Riponne 10 et un autre est une participation aux frais de fourniture d'un équipement destiné à remplacer le système de mobilisation téléphonique, convention qui a été signée avec l'Etat.

2401.318: Ce crédit de Fr. 58'900.– concerne le mandat octroyé à une entreprise de sécurité privée pour acheminer chaque jour du courrier administratif à teneur confidentielle. Ce crédit a été contesté par certains commissaires: cet acheminement étant une tâche régulière, des fonctionnaires devraient l'assumer.

Le dernier crédit de cette direction concerne le Service de secours et d'incendie pour un remplacement des stores des appartements du bâtiment principal du Centre de formation de La Rama.

3. Culture, Sports, Patrimoine

Total des crédits supplémentaires: Fr. 511'500.–; total des recettes: Fr. 25'000.–.

Le Service des forêts, domaines et vignobles demande un crédit pour couvrir des frais d'installation d'un système de protection contre la foudre non terminée en 2002 à la ferme de Rovéréaz.

Des licences et coûts de maintenance pour un programme informatique du Service immobilier nécessitent aussi un crédit, car supérieurs aux prévisions.

3302.311 *Achats d'objets mobiliers et d'installations*: Fr. 300'000.–.

Ce crédit supplémentaire concernant l'acquisition du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 a suscité beaucoup de questions. Ainsi sur la dimension de cette salle, la fréquence d'utilisation, l'avenir des autres projets pour les musiques actuelles, si d'autres salles pourraient souffrir de cette concurrence. La Commission a été informée en plusieurs fois. Enfin, d'autres commissaires pensent que c'est une bonne opportunité.

Suite à l'acquisition du Théâtre des Roseaux, un montant est demandé pour la création de la Fondation pour les musiques actuelles. Dans ce même service, un autre montant est nécessaire pour couvrir partiellement les frais d'affichage de l'exposition Mémoire de Terre présentée au Musée historique.

3600.365 *Subventions à des institutions*: Fr. 86'000.–

Subvention supplémentaire à l'Association pour le Festival de la Cité, suite à des problèmes de TVA non facturée aux sponsors.

4. Travaux

Total des crédits supplémentaires: Fr. 465'000.–.

Une restructuration du Service des routes et voirie et le désir d'obtenir une certification de «qualité» sont les causes des deux premiers crédits. L'Office de la police des constructions demande un complément pour les tâches courantes. Au Service d'assainissement, trois crédits ont été demandés, l'un pour refaire la toiture du bâtiment des vestiaires du centre de ramassage, un autre pour couvrir les frais de recyclage du verre qui ont fortement augmenté et un pour remplacer le moteur d'une pompe de refoulement sur le réservoir de Haute-Pierre à l'usine de Saint-Sulpice.

5. Enfance, Jeunesse et Education

Total des crédits supplémentaires: Fr. 2'280'400.–; total des recettes: Fr. 499'500.–.

Service de la jeunesse et des loisirs: 5600.301 et 5600.302, Indemnité journalière des monitrices et moniteurs des centres de vacances et centres aérés: Fr. 100'000.–. Les indemnités de ces moniteurs ont déjà été augmentées de 20% en 2001. Elles sont augmentées aujourd'hui de 50%. Il y a une grande demande des parents pour ces structures. Comme le recrutement de ces jeunes est difficile, cette augmentation est nécessaire.

Ensuite, un crédit supplémentaire est demandé pour venir en aide à l'Association Building 14 qui organise les concerts MetroPopFestival.

5601 *Accueil d'enfants*: Fr. 465'700.– et Fr. 160'100.–. Ces crédits concernent les extensions d'APEMS et la participation de la Ville à La Pouponnière et L'Abri. Plusieurs commissaires se sont abstenus vis-à-vis de ces crédits. La politique de la Municipalité concernant la petite enfance met quelques personnes mal à l'aise.

Un autre crédit est demandé pour la réalisation d'un chemin piétonnier reliant le chemin de Montelly à l'école de Montoie et pour des travaux de remise en état au Centre de vie infantine de Montelly suite à des actes de vandalisme.

5800.314 *Service des écoles primaires et secondaires*: Complexe scolaire de Vennes, travaux d'assainissement et de reconstruction suite à l'incendie du 26 janvier 2003. Ces travaux devraient être intégralement remboursés par l'ECA. C'est pourquoi la Commission des finances propose, par un **amendement**, de mettre ce remboursement dans les recettes, c'est-à-dire:

Amendement

5800.436 *Dédommagement de tiers*: + Fr. 1'100'000.–.

6. Sécurité sociale et Environnement

Secrétariat général: 6000.301.303.304 *Administration et comptabilité*: Fr. 69'200.–.

L'engagement d'un collaborateur auxiliaire pour effectuer une réflexion sur la mission du Service social communal a laissé quelques commissaires perplexes.

Deux crédits supplémentaires sont demandés par rapport à UnISET, l'un pour des indemnités de repas pour les collaborateurs d'UnISET, l'autre, suite à la diminution du temps de travail de l'adjoind administrative, l'évaluation de l'opération UnISET a dû être confiée à un organisme extérieur.

L'organe consultatif des étrangers sera remplacé par une association, le Forum des étrangers et étrangères de Lausanne. Un crédit supplémentaire est destiné au comité de ce forum pour mettre au point son fonctionnement.

Enfin, un crédit est demandé pour l'association «Vivre ensemble 2003» qui organise des manifestations pour le bicentenaire.

Un réaménagement au Service des assurances sociales a nécessité l'achat d'un nouveau meuble de classement.

Au Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement, un crédit est demandé pour une prolongation de mandat dans l'étude relative à l'intégration des ménages défavorisés dans les logements, un autre pour constituer une convention pour les immeubles de l'îlot Riponne-Tunnel.

Enfin, deux crédits sont encore la conséquence de la fermeture des abattoirs de Malley, l'un pour des places de parc à Chauderon pour les deux vétérinaires et l'autre sont des traitements de personnes n'ayant pu être replacées au sein de la Commune. Le Service social et du travail demande aussi un crédit supplémentaire pour la prolongation du mandat cité précédemment.

7. *Services industriels*

Un crédit supplémentaire est demandé par le Service du marketing industriel pour exécuter des travaux au laboratoire des machines hydrauliques à l'EPFL. Ces dépenses seront compensées par la vente des équipements, d'où une augmentation des recettes.

La présidente: – Pour varier un peu, nous allons prendre le point A du budget de fonctionnement, les crédits supplémentaires. Je vous énumère les directions. Si vous voulez intervenir, vous m'arrêtez. Je vous ferai voter le point A, puis nous passerons au point B, *Autorisations d'achats*.

A. Budget de fonctionnement

1. *Administration générale et Finances*

2. *Sécurité publique*

M^{me} Andrea Eggli. Vous avez la parole, Madame.

Discussion

M^{me} Andrea Eggli (POP): – Mon intervention touche, vous vous en doutez bien, le point 2401.318, *Autres prestations de tiers*. L'interprétation du rapport-préavis N° 239 de 2001 «Sécurité à Lausanne»¹⁰ de la municipale de la Sécurité publique diverge des discussions en commission. Un crédit supplémentaire est demandé pour assurer quotidiennement l'acheminement du courrier administratif à teneur confidentielle au sein de l'Administration. L'amendement que nous avons présenté pour le budget 2003 concernait tous les mandats aux entreprises de sécurité privées¹¹. Donc celui-ci aussi. Nous ne voyons pas pourquoi la municipale de la Sécurité publique ne peut pas avoir recours à un employé de l'Administration assermenté. Nous nous opposons à ce crédit supplémentaire sous le poste 2401.318, mais nous serions prêts à l'accepter sous 2401.301, .303, .304. Je ne sais pas si l'on peut faire un amendement de ce genre. Comment peut-on faire dans ce cas, Madame la Présidente?

La présidente: – Il me faut l'amendement écrit... C'est donc Fr. 58'900.–, nous sommes d'accord?

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Nous pensions bien qu'il y aurait une intervention sur ce sujet, qui suscite beaucoup de

discussions. Je vous rappelle que ce n'est pas la municipale qui, toute seule dans son coin, a pris cette décision, mais qu'il s'agit d'une décision de la Municipalité. Aujourd'hui, on tente de décharger de plus en plus les policiers de certaines tâches, pour la simple raison que leur effectif n'est pas suffisant. On recherche des solutions permettant d'utiliser les policiers plutôt pour la protection des personnes. C'est une première raison. Il est vrai que le Conseil communal a contesté cette décision l'année passée. Néanmoins pour nous – cela a été admis par la Municipalité – cette distribution de données à teneur confidentielle – données judiciaires, pénales, touchant la police cantonale, le juge d'instruction, les préfectures et les tribunaux, par exemple – doit être confiée à du personnel assermenté. Trouver dans les rangs des services de sécurité privés une personne pour faire ce travail – aléatoire, car il s'agit de deux à trois heures par jour et l'on ne sait jamais à quel moment on va y recourir – nous a paru une formule tout à fait judicieuse. C'est pourquoi la Municipalité a soutenu cette option. Pour le reste, on a suivi la décision du Conseil communal et trouvé d'autres solutions, notamment pour la circulation à Pépinet, qui avait occasionné un débat nourri¹². Il s'agit donc de mandats très particuliers. Aujourd'hui, dans les réflexions faites sur Police 2000, on tente de recenser toutes les tâches susceptibles d'être dévolues à ce que l'on appelle le «cinquième processus», c'est-à-dire pour lesquelles on peut se dispenser d'utiliser des forces de police. Je vous rappelle que la formation d'un policier revient à Fr. 130'000.–. Pensez aussi que l'on recherche les solutions les plus économiques, tous les moyens de ménager le prochain budget. Dans cette optique, cette solution est réaliste.

M. Alain Hubler (POP): – Je vois que M^{me} Cohen-Dumani a réalisé des progrès, puisque Fr. 200'000.– ont été transférés sur du personnel fixe. Vous tentez de nous faire partager votre souhait de faire acheminer des données confidentielles par une entreprise de sécurité privée. Je trouve que ce n'est pas rassurant! Vous dites que vous voulez décharger le Corps de police de ce travail. Vous avez parfaitement raison, mais cela n'empêche pas d'affecter ces Fr. 58'900.– au budget général de la Sécurité publique et d'engager du personnel assermenté fixe dans vos services.

La présidente: – Je vais vous faire voter l'amendement de M^{me} Andrea Eggli, disant:

Amendement

Le montant de Fr. 50'200.– est attribué aux postes 2401.301, 2401.303 et 2401.304, à la place du poste 2401.318.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît! Avis contraires? Abstentions? Par 24 oui, 44 non et 3 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M^{me} Eggli.

¹⁰BCC 2002, T. I (N° 3), pp. 186 ss.

¹¹BCC 2002, T. II (N° 18/II), pp. 849 ss.

¹²BCC 2002, T. II (N° 14), pp. 433 ss.

Je continue.

3. Culture, Sports, Patrimoine

M. Dallèves. Vous avez la parole, Monsieur.

Discussion

M. Pierre Dallèves (Lib.) : – Mon intervention concerne la position 3302.311, *Immeubles du patrimoine administratif, Achats d'objets mobiliers et d'installations*, pour laquelle un crédit supplémentaire de Fr. 300'000.– est demandé, ainsi que la position 3600.319, *Impôts, taxes et frais divers*, pour laquelle un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.– est requis, les deux objets étant liés. Le premier crédit est destiné à couvrir le prix d'achat du Théâtre des Roseaux, le transport des éléments démontés, l'acquisition de conteneurs pour les toilettes et les loges.

Vous le savez, le groupe libéral – et non seulement lui – n'est pas convaincu de la nécessité pour Lausanne de disposer d'une salle de 1000 places venant s'ajouter à celle prévue sous les arches du Grand-Pont, destinée à une affectation du même type. M. Calame a déposé, il n'y a pas si longtemps, une motion demandant à la Municipalité de faire un inventaire des salles de spectacles déjà existantes à Lausanne, une statistique de leur taux d'occupation et des capacités encore disponibles et, d'ici là, de surseoir à toute nouvelle réalisation d'équipement de ce genre¹³. Cette motion n'a, pour l'instant, pas été suivie d'effets et nous n'apprécions pas beaucoup la désinvolture avec laquelle la Municipalité veut aller à tout prix de l'avant avec le Théâtre des Roseaux, sans tenir compte des motions déposées par le Conseil communal à ce sujet, ou tout au moins, sans attendre que celles-ci aient été traitées par le Conseil. Je dépose donc, au nom du groupe libéral, deux amendements. L'un pour la suppression du crédit de Fr. 300'000.– relatif au Théâtre des Roseaux. L'autre pour la suppression du crédit de Fr. 20'000.– destiné à la création de la Fondation pour les musiques actuelles, cet amendement étant la conséquence du premier.

Amendement N° 1

Le crédit supplémentaire de Fr. 300'000.– relatif à la position 3302.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations », destiné au Théâtre des Roseaux, est supprimé.

Le total des crédits supplémentaires demandés dans les conclusions du préavis N° 2003/24 et relatifs au point A « Budget de fonctionnement » est réduit de Fr. 300'000.–.

Amendement N° 2

Le crédit supplémentaire de Fr. 20'000.– relatif à la position 3600.319 « Impôts, taxes et frais divers », destiné à la création de la Fondation pour les musiques actuelles, est supprimé.

Le total des crédits supplémentaires demandés dans les conclusions du préavis N° 2003/24 et relatifs au point A « Budget de fonctionnement » est réduit de Fr. 20'000.–.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine : – J'ai beaucoup de défauts, mais on ne me reconnaît généralement pas celui d'être désinvolté. Je voudrais préciser que la motion date de plusieurs mois après la demande de crédit supplémentaire et que je suis si peu désinvolté que vous recevrez la semaine prochaine une réponse à la motion Calame. Je crois que l'on ne pouvait pas être beaucoup plus rapide. Nous sommes donc bien avant le délai fixé par le règlement. Il est important de respecter la chronologie: ce crédit a été demandé en début d'année, la motion déposée vers Pâques. On peut être opposé pour d'autres raisons au Théâtre des Roseaux, mais en tout cas pas parce que nous aurions manqué de respect pour le Conseil communal...

La présidente : – Je vais vous faire voter le premier amendement disant:

Amendement N° 1

Le crédit supplémentaire de Fr. 300'000.– relatif à la position 3302.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations », destiné au Théâtre des Roseaux, est supprimé.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Vous avez refusé l'amendement N° 1.

Amendement N° 2

Le crédit supplémentaire de Fr. 20'000.– relatif à la position 3600.319 « Impôts, taxes et frais divers », destiné à la création de la Fondation pour les musiques actuelles, est supprimé.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Vous avez refusé l'amendement N° 2.

4. Travaux

5. Enfance, Jeunesse et Education

A part l'amendement de la Commission, que je vais vous faire voter, la parole est-elle demandée pour cette direction?

Amendement

Mettre le remboursement ECA dans les recettes, c'est-à-dire: 5800.436 Dédommagements de tiers: + Fr. 1'100'000.–.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques abstentions, vous avez accepté l'amendement de la Commission.

6. Sécurité sociale et Environnement

M. Dallèves. Vous avez la parole, Monsieur.

¹³BCC 2003, T. I (N° 8), pp. 684 ss.

Discussion

M. Pierre Dallèves (Lib.) : – Mon intervention concerne la position 6202, *Contrôle des viandes*, pour laquelle un crédit supplémentaire total de Fr. 60'900.– est demandé. Selon le préavis, je cite: *Ce crédit supplémentaire est destiné à couvrir les traitements (charges sociales comprises) respectivement pendant un et six mois, de deux collaborateurs employés en qualité d'inspecteurs des viandes jusqu'au 31 décembre 2002 aux abattoirs de Lausanne et n'ayant pu, à ce jour, être replacés au sein de la Commune.* Mes questions à M^{me} la directrice sont les suivantes :

1. Puisque les abattoirs sont fermés et que les deux collaborateurs n'ont pu être replacés au sein de la Commune, qu'ont-ils donc fait pendant tout ce temps? Ont-ils été payés par la Ville pour ne rien faire?
2. A-t-on fait comprendre en temps utile à ces personnes qu'elles ont l'obligation d'accepter les places qu'on leur propose, même à des conditions un peu différentes?

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Je rappelle qu'au moment de la fermeture des abattoirs, la Municipalité avait pris des dispositions pour le personnel, s'engageant à ne pas licencier les collaborateurs pour autant qu'ils acceptent évidemment des places ailleurs. Ce qui a été fait pour ces deux personnes. Le crédit est demandé pour un mois pour l'une et six mois pour l'autre. Toutes deux ont été replacées dans des fonctions extrêmement différentes de celles qu'elles occupaient auparavant. Il a fallu un certain temps pour trouver ces nouvelles affectations. Les abattoirs n'ont pas fermé du jour au lendemain et un certain nombre de tâches restaient à accomplir. Ces employés étaient donc occupés, pas chez eux à ne rien faire. Je pense qu'un et six mois sont des délais tout à fait raisonnables pour replacer des personnes ayant déjà un certain âge. J'estime qu'il est bon que la Municipalité et la Ville se préoccupent de replacer leurs collaborateurs, qui auraient difficilement pu retrouver du travail ailleurs. Maintenant, c'est fait – et je crois que c'est bien fait.

La présidente : – Je continue.

7. Services industriels

Cela clôt le chapitre *A. Budget de fonctionnement, total des crédits supplémentaires*. Le «dont en recettes» était de Fr. 634'900.–. Fr. 1'100'000.– s'ajoutent et donnent Fr. 1'734'900.–.

Celles et ceux qui acceptent le point *A. Budget de fonctionnement* sont priés de lever la main. Avis contraires? Aucun. Abstentions? Avec une quinzaine d'abstentions, vous avez accepté le point A des crédits supplémentaires pour 2003.

Point *B. Autorisations d'achats*. Madame la Rapportrice.

Rapport de M^{me} Mireille Cornaz (VDC), rapportrice : –

B. Autorisations d'achats

2. Sécurité publique

Crédit supplémentaire au Service de la circulation pour l'achat d'une nouvelle machine à héliographe.

3. Culture, Sports, Patrimoine

Crédit supplémentaire au Service des forêts, domaines et vignobles pour l'achat d'un nouvel élévateur. L'ancien serait repris pour la somme de Fr. 2000.–.

6. Sécurité sociale et Environnement

Crédit supplémentaire au Service des parcs et promenades pour le remplacement du compresseur de l'atelier.

La présidente : – Merci. Je vais procéder de la même manière.

B. Autorisations d'achats

2. Sécurité publique

3. Culture, Sports, Patrimoine

6. Sécurité sociale et Environnement

Autorisations d'achats, total des crédits supplémentaires: Fr. 128'700.–, dont en recettes Fr. 2000.–.

Celles et ceux qui acceptent le point *B. Autorisations d'achats* sont priés de lever la main. Avis contraires? Aucun. Abstentions? Avec une quinzaine d'abstentions, vous avez accepté le point B des crédits supplémentaires pour 2003.

Point *C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif*. Madame la Rapportrice.

Rapport de M^{me} Mireille Cornaz (VDC), rapportrice : –

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

4. Travaux

4200 Service des routes et voirie: Création d'un tronçon pilote du transport public «Serpentine»: Fr. 95'000.–.

L'issue de cette aventure semble problématique et l'autorisation de circuler devrait être acquise d'abord. Certains pensent que ce n'est pas à la Ville de soutenir de tels projets. Ce crédit complémentaire est refusé par la Commission des finances, elle vous propose un **amendement** pour supprimer cette somme.

Amendement

4200.501.4316 Réaménagement et réfection des quais d'Ouchy. Création d'un tronçon pilote du transport public Serpentine et d'une piste cyclable: –Fr. 95 000.–.

La Commission des finances ayant examiné dans sa séance du 19 juin 2003 l'ensemble des crédits supplémentaires, a voté les conclusions du préavis N° 2003/24 telles qu'amendées à 12 voix pour et 1 abstention.

La présidente: – Nous allons faire le même travail.

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

4. Travaux

M. Jean-Pierre Béboux. Vous avez la parole, Monsieur.

Discussion

M. Jean-Pierre Béboux (Rad.): – A propos de ce crédit d'investissements, je rappelle que le projet de la Serpentine a été soutenu par notre Conseil, il y a quelques années déjà, en dépit – ou à cause – de son aspect innovant et original¹⁴. Le crédit complémentaire demandé représente un petit peu plus de 1% du crédit que vous avez voté pour la Serpentine. En Commission des finances, M. le syndic a précisé qu'il s'agissait de consolider un investissement déjà voté, permettant de finaliser le trajet de démonstration et de donner à cette Serpentine une chance d'aboutir. Personnellement, je pense que ce projet offre une solution aux problèmes de circulation urbaine. Enfin, je tiens à souligner que le vote de la Commission des finances a été de 6 non, 5 oui et 3 abstentions. La Commission était donc extrêmement partagée. J'ai l'impression qu'il s'agissait surtout d'une manifestation de mauvaise humeur de sa part. Je trouverais regrettable que l'on en restât là.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Je ne partage pas l'opinion de notre collègue Béboux. Je ne pense pas qu'il s'agit de mauvaise humeur, mais d'une volonté de regarder quelque peu les choses en face. Fr. 8'395'000.– ont déjà été dépensés pour cette Serpentine et l'on n'assure pas encore le contrôle du levage, c'est-à-dire que ces capsules se soulèvent correctement de terre et demeurent à distance de sécurité du sol. La transmission d'énergie entre la piste et le véhicule, qui est au cœur même du projet, de l'idée originelle, n'est pas encore réalisée de manière conforme. Il y a un moment où il faut prendre acte de l'échec et arrêter les frais, ne pas voter ce crédit complémentaire, parce que l'avenir est plus que brumeux.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Je faisais partie de la majorité de ce Conseil qui, à l'époque, a voté avec enthousiasme le projet de la Serpentine. Je pense que malgré tous les aléas vécus, nous devons continuer à le soutenir et aller

jusqu'au bout. Pour mémoire, le prototype «Monorail» de l'Expo de 1964 n'avait pas trouvé preneur à la fin de cette manifestation. A l'époque, personne n'y a cru. Un pays d'Asie a osé et encaisse actuellement des royalties non négligeables. Alors, ne récidivons pas avec la Serpentine. Votons ce supplément!

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

– Il y a quelques années, votre Conseil a soutenu ce projet à une très large majorité. C'était un projet à risques. L'objectif de la société Serpentine SA était de livrer dix véhicules expérimentaux sur 900 m le long des quais d'Ouchy. Lors de la mise en œuvre sur le site, nous avons très vite constaté qu'il serait difficile d'atteindre cet objectif et de permettre au public de bénéficier intégralement de ce concept, des problèmes demeurant à résoudre. Depuis, ils ont été en grande partie résolus. Preuve en est la fiabilité constatée lors de la démonstration et de la remise effective du projet à Serpentine SA, dans le cadre du mandat octroyé par le Conseil communal. Comme je l'ai déjà dit à cette tribune, on y a vu plus de députés que de conseillers communaux, ce qui est regrettable. C'est un projet novateur, sans aucun doute en avance sur son temps. Mais c'est ainsi que nous gagnerons la compétition économique de demain.

La problématique d'un projet industriel réside dans le fait que tous les composants du produit doivent être correctement associés. C'est une technologie qui traite tant l'apport d'énergie électrique que la sécurité, pour laquelle nous avons plus particulièrement rencontré des difficultés. Je ne sais pas où M. Bourquin a entendu parler de la problématique de levage, car s'il est un point où nous n'avons pas eu de problème, c'est bien celui-là. Des ennuis ont été suscités par les portes solidaires du levage. C'est peut-être là que se situe l'ambiguïté. Même si cet aspect présentait une difficulté lors de la mise en œuvre, il ne pose plus de problème aujourd'hui. Preuve en est d'ailleurs le succès obtenu lors de la visite d'Autorités fédérales vendredi dernier, attestant l'heureuse conclusion des diverses difficultés surmontées à ce jour. Ce projet avance donc dans le bon sens.

Refuser les Fr. 95'000.–, c'est refuser le programme de fiabilisation du produit, tel que remis au mois de février, avant d'entreprendre l'analyse technique du processus, qu'une société fera à ses risques et à partir de laquelle nous pourrions approcher le monde économique pour la mise en œuvre du projet.

J'ai lu dans *24 heures* que certaines personnes s'interrogeaient – d'une manière assez agressive – sur l'avenir de la Serpentine dans d'autres villes, disant que ces cités – Nantes, Monaco et autres – ne s'y intéressaient pas. C'est faux! Elles sont très intéressées par ce produit, mais veulent avoir des garanties tant techniques que de circulation possible sur le domaine public. Pour ce faire, il faut assurer l'absence de tout risque pour les usagers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du véhicule. Notre objectif est d'atteindre une vitesse de 30 km/h et de garantir un fonctionnement parfaitement automatique. Ce processus n'est

¹⁴BCC 2000, T. I, pp. 254 ss.

de loin pas terminé. Avec l'appui d'un investisseur, il faudra deux ans pour aborder le marché économique. Néanmoins, la phase 2003 est importante et se doit d'être réalisée. Sans ces Fr. 95'000.–, nous n'y parviendrons pas. Je tiens à vous dire que Lausanne n'est pas toute seule. D'autres partenaires ont apporté les compléments financiers pour que ce produit aboutisse.

La page pour Lausanne se terminera là, si ce n'est qu'elle accompagnera ce projet pour faire évoluer notre juridiction, plus particulièrement la Loi sur la circulation routière. S'il y a eu polémique par voie de presse sur les difficultés que nous avons avec la Berne fédérale, je peux vous dire que ces relations sont aujourd'hui au beau fixe. Un groupe de travail Ville–Canton–Confédération œuvre avec une volonté manifeste au niveau politique. Le message a bien passé au sein de ces Administrations pour aboutir dans un délai relativement bref. Mais on ne modifie pas aisément la Loi sur la circulation routière, il faut y mettre du temps. Ce sont des actes devant passer par l'Assemblée fédérale. Néanmoins, nous avons bon espoir.

Dès lors, Mesdames et Messieurs, je vous recommande de soutenir le complément financier que la Municipalité vous demande.

La présidente: – Je vais mettre au vote l'amendement de la Commission, de retrancher Fr. 95'000.–:

Amendement

4200.501.4316 Réaménagement et réfection des quais d'Ouchy. Création d'un tronçon pilote du transport public Serpentine et d'une piste cyclable: –Fr. 95'000.–.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une large majorité, vous avez refusé l'amendement de la Commission permanente des finances.

5. *Enfance, Jeunesse et Education*

M. Philippe Martin. Vous avez la parole, Monsieur.

Discussion

M. Philippe Martin (Rad.): – Je ne vais pas m'opposer à ce crédit. Je voudrais simplement retracer un bref historique. Il s'agit de la maison de quartier de l'avenue Dapples 50¹⁵. En commission, que je présidais, l'opportunité de la conservation de ces vitraux, qui n'ont aucune valeur historique – *dixit* M. Teyssiere –, a été évoquée. Ils ont été posés lors de la construction de la maison et ne valent rien... Cela figure dans le rapport de la commission et dans le préavis, Madame! Il ne faut pas vous énerver pour autant!

Fr. 30'000.–, ce n'est pas beaucoup, j'en conviens. En revanche, on les justifie partiellement pour la conservation

et la restauration des vitraux avec menuiserie complémentaire d'adaptation au double vitrage isolant. Il faut admettre que la commission ne s'était pas vraiment prononcée sur ces vitraux. En revanche, un amendement de Fr. 1 million et quelques avait été déposé en plénum pour leur maintien et avait été refusé.

Maintenant, on vient nous dire qu'une partie des Fr. 30'000.– leur est consacrée. J'en viens à me demander à quoi sert notre Conseil...

La présidente: – Enfance, Jeunesse et Education toujours. Cela termine le point C. *Crédits d'investissements du patrimoine administratif*, que je vais vous faire voter.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Aucun. Abstentions? Avec une trentaine d'abstentions, vous avez accepté le point C des crédits supplémentaires 2003.

Pour la bonne marche, je vous fais voter en bloc le préavis N° 2003/24, Crédits supplémentaires pour 2003 (1^{re} série).

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Deux. Abstentions? Avec 25 abstentions, vous avez accepté les crédits supplémentaires pour 2003 (1^{re} série).

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/24 de la Municipalité, du 5 juin 2003;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2003, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	Fr.	Fr.
		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	7'436'500.–	1'734'900.–
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	128'700.–	2'000.–
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	222'500.–	.–

¹⁵BCC 1996, T. II, pp. 1559 ss.

La présidente: – Je vous fais grâce du point 11, «Fondation de l'Hermitage». Mais si vous le permettez, j'aimerais prendre le point 13, la motion de M. Marc-Olivier Buffat... C'est une discussion préalable, Madame, il y en a tout au plus pour une minute et demie... D'accord? Merci, Madame!

Motion de M. Marc-Olivier Buffat en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région¹⁶

Développement

Le motionnaire se réfère à la motion Eliane Rey du 8 juin 2001 demandant l'examen de l'opportunité de construire une piscine olympique couverte à Lausanne, ainsi qu'à la réponse de la Municipalité de Lausanne du 23 janvier 2003, à laquelle on se permet de renvoyer intégralement.

Il est rappelé:

- que la construction d'une piscine olympique couverte à Lausanne a fait l'objet d'interventions parlementaires depuis 1988;
- qu'une étude a été établie en 1995, soit il y a 8 ans; plus rien n'a été entrepris depuis lors. Rien n'a été réactualisé non plus;
- que depuis lors, les sites prévus ont connu des développements différents et que l'évolution urbanistique de la région de Lausanne implique d'imaginer d'autres sites d'implantation, plus adéquats;
- que la construction d'une piscine olympique couverte répond à une nécessité sportive évidente, d'ailleurs admise par la Municipalité de Lausanne dans sa réponse du 23 janvier 2003;
- qu'elle répond au moins à 3 objectifs fondamentaux de politique lausannoise:
 - renforcer les infrastructures olympiques de Lausanne en sa qualité de capitale olympique et de siège du Comité international olympique,
 - encourager la pratique d'un sport populaire entre tous et accessible à l'ensemble des citoyens, y compris les plus âgés ou ceux qui sont atteints dans leur santé à la suite d'un handicap, et pour un coût minime,
 - mettre en pratique la politique d'Agenda 21 et la notion de développement durable par une politique d'investissements à long terme, politique qui répond également à une politique de prévention générale et d'intégration des différentes composantes de la société;
- qu'enfin la réalisation de ce projet ne saurait être sans cesse remis à plus tard ou à des lendemains prétendument meilleurs.

Le but de la motion est de donner à la Municipalité de Lausanne les bases politiques et financières pour aller de l'avant dès lors que le Comité des infrastructures de Lausanne Région entend désormais remettre ce projet à l'ordre du jour en prévoyant le financement d'une étude pour fin 2004.

Cette motion donnera également une nouvelle impulsion à ce projet et permettra à la Ville de financer sa part des frais d'étude, part qui devra être négociée avec les différents partenaires.

Il est rappelé également que les médias (TV et presse) se sont faits l'écho de l'intérêt et du soutien manifesté par la quasi-totalité des Communes de l'Ouest lausannois, elles seront sans doute appelées à cofinancer ce projet que ce soit dans l'investissement ou les frais de fonctionnement.

De tout temps également, le Canton de Vaud a exprimé son soutien à la réalisation d'une piscine olympique couverte qui pouvait notamment être utilisée par les apprentis (d'où une possibilité de financement tant fédéral que cantonal supplémentaire).

Enfin, l'étude d'un site à proximité des Hautes Ecoles devrait permettre d'obtenir un cofinancement, soit en investissement, soit en charge d'exploitation auprès de l'Université de Lausanne et de l'EPFL.

Dès lors que les réalisations d'infrastructures sportives récentes (stade ou piscine) tendent à démontrer la possibilité, voire la nécessité financière d'envisager la construction simultanée d'autres infrastructures tel que le logement ou le logement pour étudiant par exemple, il est proposé qu'une étude soit également réalisée sur cet aspect-là du projet.

Enfin, les coûts qui avaient été estimés – en 1995/1996 – devront être réactualisés pour tenir compte des circonstances actuelles.

En définitive, le but de la motion est d'inviter la Municipalité à prévoir un crédit financier suffisant permettant d'étudier, en relation avec Lausanne Région et/ou les Communes de l'Ouest lausannois, le coût de la réalisation d'une piscine olympique couverte, d'établir des plans à titre d'avant-projet, de financer également une étude d'implantation sur différents sites et d'examiner enfin les possibilités de cofinancement dans l'investissement et dans les coûts d'exploitation avec l'ensemble des partenaires qui pourraient être concernés par cette réalisation.

Cette étude devra également examiner si et dans quelle mesure des aménagements annexes tels que logements, logements pour étudiants ou activités commerciales sont possibles et envisageables; corollairement, dans quelle mesure cela permettrait de réduire d'autant les frais d'investissement et les frais d'exploitation.

¹⁶BCC 2003, T. I (N° 9), p. 716.

La présidente : – M. le motionnaire demande de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport. Cela sera fait selon votre vœu, Monsieur. Même pas une minute et demie, Madame!

M. Payot... Vous avez la parole, Monsieur.

Discussion préalable

M. Pierre Payot (POP) : – Merci, Madame la Présidente. Il me semble que c'est un point controversé, qui a déjà été discuté et tranché par le Conseil communal et la Municipalité. Le renvoi à une commission s'impose.

La présidente : – Cinq personnes suivent-elles la proposition de M. Payot? Il y en a quatre... cinq évidemment! Cela sera fait. Monsieur Buffat, vous en ferez partie.

—————
La présidente : – J'aimerais rappeler aux membres élus à l'Association de Communes pour la réglementation du service des taxis que la séance aura lieu le mercredi 2 juillet, à 18 heures, au SSI.

Je vous souhaite de bonnes vacances et vous remercie personnellement pour le travail accompli durant ces six premiers mois. Rendez-vous au 2 septembre!

La seconde partie de la séance est levée à 23 h 10.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16